

**TRADITION**

**PROGRÈS**



**evit hor bro**

**CAHIER ANNUEL**

**DU**

**SOUVENIR BRETON - KOUN BREIZH**

(SAVET E 1954)

1986-1987

VIII

Prix de propagande: 45 francs

# S K O E D

## S O M M A I R E

- A nos Lecteurs .....	1
- Editorial : un Peuple sans mémoire et un Peuple sans avenir, par R. TULLOU .....	2
- Nouvelle mission pour le « KOUN BREIZH » .....	4
- Drapeaux bretons ; blasons divers : photos et clichés. Note explicative par R. TULLOU .....	5
- Pour une Confrérie des anciens Ordres bretons .....	6/8
- Jean de Montfort à Quimperlé. Belle initiative locale .....	6
- Une inqualifiable manœuvre au Mont Saint-Michel contre le « KOUN BREIZH » .....	7
- Un grand Breton : Camille Le Mercier d'Erme par Michel Raoult. Avant-propos de Raffig TULLOU .....	13
- Nouveaux aperçus sur l'action de Charles le Chauve, vis-à-vis de la Bretagne (843-851) par Michel DUVAL .....	15
- Alain III, (1008-1040), Un retour des cendres...manqué ! .....	17
- L'Etat breton-armoricain. Considérations géopolitiques, par Roger HERVÉ .....	24
- Laurent MARC'HADOUR, sculpteur à Séville, par AR C'HLASKER .....	26
- Réponse (tardive !) à Kerluc, par Michel DUVAL .....	27
- « Les Gallos sont-ils des Bretons » ? par Gouven PENNAOD .....	27
- « La Chambre des Comptes de Nantes », d'Abel DURAND. Commentaires de Michel DUVAL. Additif de R. TULLOU .....	30
- Familles princières de Bretagne (lignages masculins). Présentation de Raffig TULLOU .....	31
- a) Généalogie des ROHAN - GUEMENE (avec sources) .....	35
- b) Généalogie et textes descriptifs, concernant les GIBON-PORHOET .....	39
- c) Généalogie des ROHAN-CHABOT .....	47
- Pour un « Territoire de Redon ». Argumentation en faveur d'une nouvelle entité administrative, par R. TULLOU .....	51
- Causes et débuts de la chouannerie en Pays de Vannes, par François MARQUER .....	53
- Les livres : « La Rouërie », par E. AR MENGA (sculpture du masque : R. TULLOU) .....	58
- Les suites d'un mauvais coup... (l'affaire A. Le Minor-Paillart) .....	59
- Les activités de notre Association .....	60
- D.H. - Communiqué : « Un logo » informatique pour Rennes I .....	63
- Nos manifestations à venir .....	67
- Appel aux Bretons fidèles .....	71

## A nos lecteurs

Notre publication a connu un sérieux temps d'arrêt dans ses parutions. D'une part, des événements personnels assez dramatiques ; séparation conjugale, changement de résidence, nouvelle installation : cela n'a pas été, évidemment, dans le sens de notre continuité.

Mais, « LE SOUVENIR BRETON » s'est quand même manifesté de diverses manières et notamment par de fréquents communiqués à la Presse.

A cette situation, on trouvera plus loin, en fin de page, quelques explications concernant les procédés peu honnêtes d'une ex-secrétaire, en son temps ; y compris son complice d'alors...

A cela, ajoutons qu'au cours de l'année passée, votre Président a été l'objet d'une crise cardiaque, laquelle a déterminé une assez longue convalescence.

Aujourd'hui, tout semble aller pour le mieux et nos activités s'en trouvent bénéfiques, quand à la bonne marche des réalisations en cours.

Terminons, en disant que le « SOUVENIR BRETON-KOUN BREIZH » bénéficiaire d'une subvention du Conseil Régional de Bretagne, réalise à l'heure actuelle tout un programme d'appositions de plaques, d'érections de stèles et, monuments commémoratifs les grands événements de notre Histoire ; sans omettre, des panneaux routiers à placer ; autant aux endroits historiques qu'aux limites territoriales de la Bretagne.



## A NOS AMIS... ...A NOS LECTEURS.

Bon nombre de nos amis ont sûrement été étonnés de la non parution prolongée de notre Cahier ?

La raison initiale est que, en octobre 1984, nous avions confié à un "imprimeur" la somme de 15.000 F en provision et ce, aux fins d'édition de "SKOED", dans les délais normaux.

Mais il n'en fut rien sinon des retards constatés avec, entre temps, un dépôt de bilan, dudit "imprimeur" !...

Tout cela ne pouvait arranger nos affaires.

Une mise en demeure engagée par notre Directeur, en vue de hâter le tirage de "SKOED", fut sans suite. Et le retard ne fit que s'accroître...

Vers avril-mai 1985, "l'imprimeur", sans "bon à tirer", procéda à un tirage hâtif de 1000 exemplaires et nous les reçûmes. Mais, stupeur de constater en quel état étaient présentés ces exemplaires... avec le seul et visible souci, de "faire des sous" !

Songez lecteurs, à des pages en blanc, d'autres surencrées, l'emplacement des clichés, sans rapport avec les légendes au-dessous; des pages brouillées, illisibles et, passons sur le reste...

Il y eut donc, devant un refus, voire l'impossibilité de "l'imprimeur" à accepter une réimpression de notre cahier "SKOED", d'en venir à engager une procédure en Référé: il y en eut cinq, et les audiences furent parsemées de propos de mauvaise foi, de mensonges, de la part du personnage...

Condamnation à des dommages et intérêts et, une astreinte, du fait de non remise de documents de la composition. Cet étrange "imprimeur", face à une astreinte de 200 F par jour, trouva génial de maquiller le jugement du Tribunal d'Instance, en plaçant un point après le 2 (il y avait un petit vide!).

Evidemment, le Président du Tribunal des Référés, pris - à nouveau - une Ordonnance très ferme et explicite, contre le faussaire et confirma la somme de 200 F par jour... Ce qui donne une somme importante à récupérer... pas de suite ?!...

Depuis, notre partie adverse s'est engagée dans une action en Appel, auprès de la Cour de Rennes. C'est dire que nous ne sommes pas sortis de cette déplorable aventure.

En résumé, l'urgence d'une parution s'imposait et, dans l'attente d'indemnités, certains de nos amis, ont été obligés d'engager des avances...

... De telle sorte que les lecteurs de "SKOED" savent, à présent à quoi s'en tenir sur le silence de la publication. Ajoutons que sur le plan des activités, le "KOUN BREIZH" présente un bilan non négligeable.

Et c'est avec plaisir que nous vous présentons notre Cahier, comme une réussite.

Que tous ceux qui liront "SKOED" se décident à souscrire un abonnement et en parlent autour d'eux. Merci.

La Direction

## PENNAD-STUR

### ÉDITORIAL

#### *Un Peuple sans mémoire est un Peuple sans avenir*



Depuis des générations, la Bretagne est soumise au rouleau compresseur d'un État centralisateur dont la politique quasi ininterrompue depuis 1832, surtout depuis la Révolution et l'Empire, et plus encore dans les dernières années, consista à anéantir tout ce qui est « différent », la langue, la culture, les traditions, le patrimoine artistique, et, même jusqu'aux paysages massacrés systématiquement par des technocrates besogneux. Cette politique de destruction, menée au nom d'une singulière conception de « l'unité nationale » n'a eu d'équivalent dans aucun autre pays démocratique d'Europe Occidentale.

On ne l'a guère rencontrée que dans les périodes d'oppression totalitaire chez certains voisins de la France, comme l'Espagne franquiste qui s'est livrée à une brutale répression culturelle contre les Catalans et les Basques entre 1939 et les années 60, l'Allemagne hitlérienne qui a entrepris la germanisation forcée de ses minorités culturelles comme les Soraves slavophones en Lusace à partir de 1933, ou encore l'Italie fasciste qui a tout fait pour faire disparaître le français dans le Val d'Aoste et l'allemand dans le Sud-Tyrol. Ce totalitarisme culturel de l'appareil d'État français ne s'est pas appliqué qu'à la Bretagne, il a fait aussi des ravages dramatiques dans d'autres régions et également dans tous les territoires administrés par la France durant la période coloniale.

Ce constat peut paraître choquant et indécent à beaucoup de nos compatriotes, qui sont tellement habitués à cet état de fait et conditionnés depuis toujours à cette politique qu'ils finissent par le croire compatible avec le fonctionnement d'un État qui se veut par ailleurs démocratique et qui a

inscrit le beau mot de liberté au fronton de ses grands édifices publics et jusque sur ses pièces de monnaie. Il suffit pourtant de circuler dans d'autres pays d'Europe pour se rendre compte du formidable décalage qui existe entre la France et ses voisins. Le traitement que l'État français a réservé jusqu'ici à ses « minorités » culturelles, comme la Bretagne, est une source d'étonnement et de perplexité pour beaucoup d'observateurs étrangers.

Certes les choses ont changé. Aucun Ministre de l'Éducation Nationale ne pourrait plus dire aujourd'hui publiquement comme Anatole de Monzie à Paris en 1925: « Pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne doit disparaître » ou comme Georges Pompidou à Sarrebourg en 1972: « Il n'y a pas de place pour les langues et cultures régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau », sans provoquer aussitôt de vigoureuses protestations dans tout le pays. Depuis une quinzaine d'années, de nombreux responsables ont pris conscience de la monstrueuse erreur que représentait cet acharnement à détruire des richesses culturelles qui sont le bien de toute la communauté humaine et d'abord des hommes et des femmes qui les vivent. On a vu au sein des clubs politiques, des partis et des syndicats, des voix de plus en plus nombreuses s'élever en faveur du « droit à la différence » des écrivains de talent ont souligné dans des ouvrages brillants le drame que représentait la destruction des langues et cultures « régionales » ou « de moindre diffusion » (cette dernière expression étant celle du Parlement Européen).

On a même vu, chose inouïe, un Président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, procla-

mer pour la première fois en février 1977 à Ploërmel le droit à la différence et inviter les Bretons à développer leur langue et leur culture. Ce sont là des thèmes auxquels le Parti Socialiste rénové a depuis plusieurs années consacré aussi d'importants travaux. Son ancien premier Secrétaire, M. François Mitterrand, a exprimé à de nombreuses reprises, en particulier durant la campagne des élections présidentielles, des idées nouvelles et intéressantes que son Gouvernement semble s'efforcer de mettre en œuvre depuis deux ans et demi. Certains dirigeants communistes comme notre compatriote Jean Le Lagadec, et même des leaders du R.P.R. comme Jacques Chirac, ont aussi tenu des propos qui semblent indiquer que la classe politique française dans son ensemble est aujourd'hui convertie à l'idée d'une véritable démocratie culturelle en France. Seuls quelques fanatiques qui semblent de plus en plus marginaux comme ce Michel Debré ou le «rénégat breton» Jean-Marie le Pen<sup>1</sup> persistent à voir une menace pour «l'unité nationale» dans le fait de traiter les citoyens en adultes et de respecter leur diversité culturelle.

La Bretagne qui est certainement une des régions à avoir préservé, relativement, le mieux sa personnalité culturelle originale, est sans doute aussi la région dans laquelle on va pouvoir le mieux mesurer les effets de ce changement. A l'inverse d'autres régions qui ont presque totalement vidées de leur population ou banalisées par l'industrialisation, la Bretagne n'a pas perdu son âme.

Malgré la terrible saignée de la guerre de 14-18 les ravages de l'émigration, les bouleversements de son économie est une politique de destruction culturelle qui fait du breton aujourd'hui une langue en péril, la Bretagne a conservé une jeunesse nombreuse et une vitalité culturelle étonnante, qui sont d'importantes atouts pour l'avenir.

Le «changement» tarde cependant à venir. Après quelques mesures très positives en 1981 (habilitation donnée à l'Université de créer une licence et une maîtrise de breton, engagement d'un processus de régionalisation, etc...) la politique de l'État ne semble guère différente aujourd'hui dans les faits de ce qu'elle était avant mai 1981 ou avant le 1<sup>er</sup> janvier 1978, date d'entrée en vigueur de la charte culturelle de Bretagne. La création d'un C.A.P.E.S. de breton est aujourd'hui obstinément refusé, la S.N.C.F. refuse les chèques

libellés en langue bretonne, le volume des émissions de radio et de télévision en langue reste toujours aussi dérisoire, le breton n'a toujours aucune véritable place dans la vie publique en Bretagne et son enseignement reste saboté dans l'ensemble des établissements scolaires.

Nous ne voulons pas mettre en cause la bonne foi et la bonne volonté de nombreux élus politiques de la majorité comme de l'opposition mais on peut se demander si ce sont vraiment les élus de la Nation qui gouvernent le Pays. La vieille conception totalitaire de l'État continue d'imprégner une grande partie de l'Administration française notamment l'Éducation Nationale, le Corps préfectoral et toute la haute Administration. On a le sentiment que ces hommes qui parlent sans cesse de l'État comme s'il s'agissait d'une sorte de divinité, à laquelle il faut tout sacrifier, se moquent bien des hommes et des femmes de ce pays, de leur vie quotidienne, de leur bonheur.

Priviliégés d'un système qui leur assure aujourd'hui la richesse et un pouvoir sans limite, il constitue une véritable «nomenclature» française, qui refuse l'installation d'une véritable démocratie de responsabilité et de participation des citoyens.

A travers l'École Nationale d'Administration qu'il a créée au lendemain de la dernière guerre, Michel Debré a imprégné tout l'appareil d'État de cette idéologie totalitaire qui ne veut voir dans les habitants de ce pays que des individus interchangeables, sans racine, et sans cœur, et non des personnes, des hommes et des femmes ayant une existence bien réelle une vie propre, des biens familiaux et sociaux dans une communauté qui constitue pour eux un «pays» où ils ont leurs racines...

La place qui est faite à l'enseignement de l'histoire est le critère déterminant et essentiel d'une véritable démocratie culturelle. Il est beaucoup question depuis quelques années et surtout quelques mois de la crise de l'enseignement de l'histoire et le Président de la République lui-même s'inquiète de l'ignorance de beaucoup de Français dans ce domaine. Mais quelle histoire veut-on enseigner aux habitants de ce pays? Est-ce l'histoire réelle des hommes et des femmes qui nous ont précédés et dont nous sommes les successeurs ou les héritiers ou bien une histoire tout à fait mythique, fabriquée par ceux qui érigent l'État en divinité et qui prétendent que tout lui soit sacrifié? On a beaucoup ironisé sur les manuels d'histoire utilisés dans les colonies françaises autrefois et dans lesquels les petits Anemites ou les petits sénégalais apprenaient que leurs

ancêtres étaient les Gaulois, mais ce qui se passe aujourd'hui en Bretagne (et dans d'autres régions de l'hexagone) est aussi caricatural et inadmissible. Les petits bretons ne savent pas que leurs ancêtres sont venus d'Outre-Manche, que la Bretagne a pendant plus de mille ans un destin souverain tout à fait distinct de celui de la France. On leur présente le félon Bertrand du Guesclin comme un héros, Charlemagne et Louis XI comme de grands personnages, sans parler de Colbert dont la politique fut si néfaste à la Bretagne.

Il est essentiel que les petits Bretons connaissent l'histoire de la Bretagne et l'apprennent à l'école et il est capital que l'on cesse de cacher aux Bretons la vérité de leur histoire comme ce fut le cas en 1979 quand les cérémonies prévues dans la région malouine pour le 600<sup>e</sup> anniversaire du débarquement triomphal de Jean IV furent brutalement interdites par le Préfet, ou comme c'est le cas en Loire-Atlantique où un million de bretons sont soumis à une propagande forcée pour tenter, contre toute évidence, de leur faire croire que le Pays Nantais n'est pas et n'a jamais été vraiment breton. Cette monstrueuse entreprise d'effacement de la mémoire historique collective qui s'est poursuivie après mai 1981, ne fait pas honneur aux responsables de ce pays et rappelle de

bien mauvais souvenirs à tous ceux qui ont connu les sombres heures de l'Occupation et le déferlement de propagande et de mensonge des journaux et des radios de l'époque.

«Koun-Breizh - Le Souvenir Breton» continuera, avec tous les Bretons de bonne volonté, de lutter sans relâche pour que les Bretons connaissent enfin leur histoire avec tout ce qu'elle a d'exaltant et de glorieux mais aussi parfois de moins brillant. Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir.

Si les Bretons doivent encore avoir un rôle à jouer dans le Monde de demain et si la Bretagne doit encore apporter une contribution à la Civilisation, comme elle en a les capacités, il est indispensable que les Bretons connaissent pleinement leur histoire et que celle-ci soit enfin enseignée dans toutes les écoles, que la Presse écrite, la radio et la télévision lui donnent enfin toute la place qu'elle mérite.

L'histoire est une composante essentielle de notre Culture.

breizh da vikan!  
RAFFIG TULLOU

## Une nouvelle mission pour le Souvenir Breton

En fin d'année 1982 une nouvelle importante était portée à la connaissance de notre association:

Par arrêté du nouvel Établissement Public Régional en date du 15 novembre 1982, une subvention de fonctionnement de 200 000 F était attribuée au SOUVENIR BRETON pour la réalisation et la mise en œuvre d'un ensemble de petits monuments: plaques de bronze, stèles de granit, panneaux routiers déchiffrés, destinés à perpétuer, en différents points du territoire breton la mémoire d'événements, de hauts faits liés en propre à l'histoire de notre Bretagne, à celle aussi de nos compatriotes illustres ou méconnus, trop souvent tombés dans l'oubli.

Certes nombre de nos villes ont pris déjà l'initiative de leur consacrer des noms de rue çà et là. Il est rare cependant que le souvenir de leurs mérites ou de leurs exploits, voire de certains événements propres à la Bretagne soit évoqué explicitement au lieu même où il se doit d'être. La raison de cette carence réside dans le fait que les pro-

priétaires de divers édifices appelés aujourd'hui à d'autres affectations, quand ils subsistent, n'ont jamais cru pour des raisons diverses devoir en prendre l'initiative.

A une époque où nous assistons à une tentative signalée d'élargissement de la notion de patrimoine culturel susceptible d'inventaire de classement ou de protection, il était salutaire de donner à la Région, nouvel établissement public reconnu, les moyens de suppléer à cette carence.

C'est en effet dans le cadre de la Convention de Développement Culturel signée le 30 juillet 1982 entre l'État Français et l'E.P.R. de Bretagne que ce programme a été conçu.

Nous ne pouvons que nous féliciter du choix flatteur dont notre Association vient d'être l'objet. Nous nous efforcerons de mériter la confiance que l'Institut Culturel de Bretagne a mis en nous.

Que ce dernier en soit remercié ainsi que l'Établissement Public de la Région de Bretagne, lequel marque par son geste, dès sa naissance, que rien de ce qui est Breton ne lui est étranger.

QU'IL SOIT ASSURÉ DE NOS VŒUX et de notre RECONNAISSANCE au nom de la BRETAGNE toute entière.

Le Souvenir Breton.

<sup>1</sup> Le Pen, est considéré par certains Bretons comme un «rénégat» inconscient et donc produit hexagonal!

## Drapeaux bretons : anciens et modernes Blasons héraldique de Bretagne

A notre époque beaucoup de libres interprétations sont fournies au Public. Ne serait-ce que de voir, dans les symboles héraldiques concernant la Bretagne; diverses fantaisies s'affirmer autant dans les secteurs commerciaux que dans certaines réalisations d'Auteurs.

Nous venons présenter, à nos lecteurs, un certain nombre d'éléments de nature à corriger leurs appréciations et, peut-être aussi, les inciter à se garder de mauvaises interprétations, pour le temps à venir.

Pour les drapeaux bretons nous étalons avec nos clichés et à la suite, le premier drapeau remontant au haut moyen-âge. A noter que cette première flamme située en canton; la croix de fer des anciens rois bretons. D'époque immémoriale, cette croix noire était le symbole de notre Pays bien avant les mouchetures d'hermines; lesquelles ne firent leur apparition qu'au XII<sup>e</sup> siècle, lors de l'accession de la maison de Dreux au trône de Bretagne (1213).

Le deuxième cliché représente l'ancien drapeau de combat, terre et mer. Pour les troupes territoriales nous retrouvons la croix de sable des origines laquelle figurait sur les cuirasses des combattants bretons, dès le IX<sup>e</sup> siècle. Pour la mer, le pavillon était une simple croix noire sur fond blanc, et ce pavillon dura encore quelques temps après le bi-lateral Traité d'Union de 1532. Il disparut en quelque sorte, les années qui suivirent, lors de la suppression de l'Amirauté de Bretagne.

Le troisième pavillon de gueule (rouge), peu connu, porte trois gerbes d'or liées d'azur. Ce pavillon était exclusif aux souverains et princes de Bretagne. Le contre-scel des ducs bretons, jusqu'à la fin de l'Indépendance, figurait toujours avec ses trois gerbes. D'ailleurs, le symbolisme des gerbes de blé remonte à une haute antiquité; nous en avons pour preuve son maintien, quand à la création de l'Ordre de l'Epi créé en 1448 par le duc François I<sup>er</sup> de Bretagne.

Ce pavillon était, avec des alternances d'azur et de gueules le propre des familles princières, comme les Porhoët, les Rohan, et en plus, les Gibon; (1126 - Assise de Vannes) issus des Porhoët; en conséquence, émanant de notre maison royale et ducale de Bretagne, (VIII<sup>e</sup> - IX<sup>e</sup> siècle).

Le quatrième drapeau breton, populaire et actuel, est bien le drapeau à bandes, gwenn ha du (blanc et noir) avec un canton d'hermines sans nombre, lequel canton rappelle l'ancienne bannière ducale. A signaler que les mouchetures d'hermines du dit canton comportent selon la tradition, cinq pointes et non trois, ce qui semble à notre époque être le plus usité; c'est donc une erreur à corriger dans les représentations possibles... Notons, que ce drapeau à

bandes avec son canton de mouchetures d'hermines, fit un mauvais « départ » à ses origines, (1920 « Breiz Atao », Morvan Marchal), du fait que, la plupart des confectionneurs du dit pavillon se limitèrent à cinq, six voire neuf mouchetures, alors que le canton, doit bien comporter des mouchetures sans nombre. Ceci devait être dit car, hélas! à notre époque, la fantaisie ou l'approximation semble l'emporter sur les règles héraldiques, en particulier...



IX<sup>e</sup> S. - découvertes: Kistreeb'h, Kastell C'Hran. - Porhoët.



● Les Bretons seront-ils encore en mesure d'apporter la contribution de notre génie celle à cette communauté nouvelle (l'Occident européen) qui se dessine pour les devenirs d'un prochain cycle de notre Histoire?  
(Extraits) Raffig TULLOU.

● La Bretagne est mieux qu'une province, elle est un peuple, une nation véritable, et une société à part, parfaitement distincte dans ses origines, parfaitement originale dans ses éléments constitutifs.  
Arthur de la BORDERIE, historien, 1829-1901.

## AZGINIVELEZH

### Pour la constitution d'une Confrérie des anciens Ordres Bretons

Nous savons que de nombreux compatriotes ont maintes fois exprimés le désir de voir se constituer, en Bretagne; une organisation - structurée - et, pouvant (émanant d'un Conseil représentatif)... décerner à nos compatriotes émérites; des insignes, rappelant nos anciens Ordres nationaux et autres grands symboles du Passé.

Disons, qu'il ne s'agit pas de rétablir nos anciens Ordres nationaux, mais de proposer - exactement - des INSIGNES-SOUVENIRS et ceci; du fait que les actuelles Lois françaises - sévissent chez nous! - l'interdisent!...

Ajoutons, que la Bretagne n'étant plus un État souverain, il n'est pas du tout justifié de parler actuellement d'un rétablissement de nos anciens Ordres nationaux.

Nous estimons valable, opportun, par contre; de contribuer à la constitution d'une CONFRÉRIE de nos anciens Ordres en ce Pays.

En conséquence, nous avons dès à présent mis en place un bureau d'étude aux fins d'esquisser les grandes lignes de l'initiative à engager.

Éventuellement, à mentionner, que les INSIGNES-SOUVENIRS (AROUZIOU-KOUN) se définiront dans l'ordre suivant:

1 - Insigne de la Croix de fer des rois bretons (IX<sup>e</sup> siècle, découvertes archéologiques; pas très anciennes: Castell-Cran en Porhoët, Questembert).

Cet insigne - avec son sautoir, gwenn ha du - sera de toute évidence réservé aux militants qualifiés à l'Emsav; qu'ils soient anciens dans l'Action bretonne ou, actuels.

Chaque cas particulier sera examiné par un « Kuzul-Meur », en toute impartialité.

2 - Plaque-insigne, des Ordres de l'Herminette et de l'Epi. (les deux anciens colliers sont à exclure pour un temps.)

Là, une sélection des Récipiendaires s'imposera et, selon les mérites reconnus; les plaques attribuées seront: soit dorées ou argentées (2 grades).

3 - L'insigne de la Cordelière d'Anne de Bretagne

Cette distinction ne sera réservée qu'aux Dames, selon la volonté de sa Fondatrice.

Là aussi, les cas des Demanderesses, seront examinés, par le Grand-Maitre de la Confrérie et un Conseil de Dames.

L'insigne, (porté en sautoir) sera or et argent destiné aux personnes considérées dignes d'une remise officielle, eu égard à leurs qualités bretonnes.

Signalons que, pour toutes ces remises d'insignes; il sera souhaitable de les voir coïncider avec les Fêtes du Pays, (Devezioù ar Vro). Par exemple: Ballon, Jengland, commémoration de Saint-Aubin du Cormier... (ce qui n'exclura pas des remises en privé).

Pour se fixer, quant à la présentation de toutes ces distinctions, le Lecteur n'aura qu'à examiner, avec attention, les dessins inclus dans le présent Cahier de « SKOED ».

Ultimeurement, nous informerons, nos Compatriotes de l'Emsav, les bons Bretons en général; des développements donnés à cette initiative.

Pour conclure; rien ne doit être négligé pour affirmer, envers le Monde; que notre Identité nationale est toujours, écrasée, niée, dénaturée souvent et, perpétuellement combattue par un Système niveleur, assimilateur, dans tous les domaines de notre vie culturelle et de nos activités courantes, sur notre Terre bretonne.

Rien n'est donc changé, malgré les bonnes paroles, que nous savons!

Nous attendons les avis de nos Compatriotes intéressés? Merci.

SKOED

N.B. - écrire à: Raf. TULLOU, 12, rue du Bord - 44610 INDRE (Bretagne).



### A nos Amis

Nous avons suivis, avec intérêt, l'initiative de nos amis de Quimper, concernant les tribulations des restes mortels de Jean de Montfort.

Nous sommes heureux, aujourd'hui, d'apprendre que les

infortunées cendres, de notre ancien Souverain, ont enfin trouvées la paix!

Que le grand artisan de cette entreprise, Monsieur Yves Belencourt, ainsi que ses Collaborateurs, trouvent ici, nos fervents compliments: ils sont dans la droite ligne de nos préoccupations de toujours, au « KOUN BREIZH ».

Que les bon Bretons, gardent à nos amis Quimperlois une estime durable.

R.T.

Jean de Montfort Duc de Bretagne de 1341 à 1345 et l'un des deux compétiteurs lors de la Guerre de Succession de Bretagne fut inhumé provisoirement en l'Abbatiale Sainte Croix de Quimper avant que sa dépouille ne fut transférée au proche monastère des Dominicains de cette ville où elle demeura jusqu'en 1793. L'emplacement du tombeau fut retrouvé en 1883 et les restes ducaux authentifiés par l'écrivain et archéologue Théodore de La Vil-

marqué puis placés dans une chapelle funéraire édifiée par l'architecte Bigot. Ce modeste sanctuaire devait disparaître clandestinement en 1980 et les cendres ducaux envoyées au cimetière de Quimper où elles purent être heureusement sauvées. Un comité fut alors créé se fixant pour but le retour des ossements dans l'abbatiale ce qui fut réalisé en décembre 1982. A la fin de mai 1984 une pierre tombale reproduisant le plus exactement possible le monument détruit sous la Révolution les recouvrit. Dessinée par Monsieur Mouton architecte en chef des monuments historiques elle sera en partie payée grâce à la vente d'une magnifique pointe sèche offerte spécialement par l'artiste Katell Le Goarnig et tirée en cent exemplaires numérotés et signés sur velin arches, format 33 x 45 (l'assise ici reproduite est elle-même du format 21 x 27). La gravure peut être acquise au prix de 250 francs ou franco de port et sous roulaup pour 280 francs auprès du Président du comité Jean de Montfort, Monsieur Yves Belencourt, Principal du Collège de La Villemarqué à QUIMPERLE 29130.

1 - Cette stèle reprenait les termes de notre proposition, non sans avoir mentionné « le *mouton* Jacques CARTIER » au lieu du Breton J.C. ...

2 - Ce n'était pas sous l'égide de la Fédération Normandie-Canada que cette cérémonie était placée mais bien de la seule Municipalité du Mont-Saint-Michel, qui s'en attribua tout l'honneur, sur le rocher même de la Citadelle.

Cette indigne manœuvre de récupération qui prétendait mettre dos à dos Bretons et Normands n'a pas échappé aux Normands. En suivant le cortège à travers les rues du Mont, j'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec le Vice-Président de la Fédération Normandie-Canada, M. Nourry, organisateur de la cérémonie, lequel ne m'a pas caché le rôle et la responsabilité du maire dans cette affaire.

Quinze jours plus tôt avait été inaugurée, au Mont, une autre plaque, sur le second portail, à côté de l'emplacement retenu pour celle du Souvenir Breton, consacrant le Mont, PATRIMOINE MONDIAL. Cette fois, aucun obstacle n'était venu des Monuments Historiques... Toute la gloire était pour le maire qui avait accueilli ce geste avec émotion... Il ne pouvait qu'améliorer l'image de marque de sa ville.

Le Koun Breizh s'éleva avec véhémence contre cette sinistre palinodie. A travers lui, les Bretons ont été lanternés et humiliés.

NOUS NOUS en SOUVIENDRONS!

P/ LE SOUVENIR BRETON  
Michel Duval  
Secrétaire

N.B. - Notre plaque: une citation élogieuse en breton (avec traduction) de Catherine de Sienne + 1380. Son libellé avait déjà provoqué des réticences, au Mont! Ainsi, nous en concluons qu'une certaine culture - en général - n'est guère le propre de certains Montois...

R.T.

## Les véritables armes de Bretagne (Références prises aux sources historiques)

Le Lecteur verra les véritables armes de Bretagne reconstituées et, se référant aux meilleures sources de l'Histoire et de l'Héraldique, (panneau décoratif).

Nous savons combien des fantaisies représentatives, quant aux armes du Pays; son sujetes aux interprétations les plus libres, disons même: interprétations débridées!

Le Lecteur mentionnera l'ancienne devise en langue bretonne « Breiz Du Viken » laquelle dans des temps immémoriaux précéda au cours du moyen-âge une autre devise en latin: « Malo Mori Quam Foedari ». Cette devise devint à l'époque moderne « Potius mori... etc. » devise évidemment, la seule employée de nos jours. Sur le panneau il y a trois pavillons: au centre la bannière royale et ducal, à droite, la flamme blanche et noire, que nous avons signalée plus haut et, à senestre, le pavillon (rouge) portant les trois gerbes d'or.

En dessous, la couronne ducal fermée, symbole de la Souveraineté nationale. Les détails de la couronne se réfèrent à des documents d'époque! Ensuite, la composition présente les deux colliers de nos Ordres nationaux à savoir: l'ordre de l'Hermine (1381) et de l'Épi (1148).

L'observation des détails de la sculpture suffisent quand à l'explication de son symbolisme pour son ensemble.

Au centre, l'écu de mouchettes d'hermines (sans nombre) laisse pendre dans son axe descendant un ruban gwyn ha du, lequel, porte la croix de fer des anciens rois bretons (découvertes Castel-Cran et Questembert).

Nous avons donc donné l'essentiel de ce document, réalisé naguère par R. TULLOU.

De plus, nous présentons une série de planches dessinées il y a quelques années par notre regretté ami, Hervé DENIS, gendre du grand héraldiste nantais, Georges DURIVAULT.

● L'« homme breton » ne doit plus, comme cela est constaté trop souvent, se laisser dépersonnaliser et réduire par les derniers effets dissolvants du centralisme à ce type d'« HOMME ECONOMIQUES banal, sans dimensions, sans attaches avec une glèbe ancestrale. (Memorandum - 1958) Ruffig TULLOU.

● La Bretagne est une vieille rebelle. Toutes les fois qu'elle s'est révoltée pendant deux mille ans, elle avait raison. Contre les Romains ou les Francs, contre la Monarchie ou la Révolution, contre les gouverneurs du Roi ou les représentants de la République, c'est toujours la même guerre que la Bretagne a faite, la guerre contre l'étouffante centralisation. (Victor HUGO, Quatre-Vingt-treize).

C'est dire que cette documentation dessinée avec patience, en l'amour du Pays, mérite de ne pas tomber dans l'oubli. C'est bien un devoir pour nous et, pour moi-même en particulier, de rendre hommage à deux hommes qui ont bien servi la Bretagne: avec foi et savoir!

Nous nous devons de saluer leur mémoire et de les révéler aux générations présentes et futures.

Ruffig TULLOU

N.B. - Pour ne rien omettre dans cet exposé, disons que l'« Ordre de la Cordelière », fondé par Anne de Bretagne; n'eût qu'une existence éphémère. Cet ordre, strictement féminin, était réservé aux Dames de qualité. (voir planches dans cet article).

Il est intéressant de signaler à nos Lecteurs que la croix de fer des Rois bretons (voir cliché) ci-dessus, était sommée d'une plume de paon. Cette plume, figurait sur l'écu du comte de Rennes, à ses origines (IX<sup>e</sup> siècle, voir notre couverture des derniers « SKOED »).

Conan I<sup>er</sup>, dit le Tort + 992; portait à son casque, trois plumes de paon, dans les combats! (du terrain celtique, n'est-ce pas?).

A noter, que les Chevaliers Teutoniques, eux aussi avaient, non seulement la flamme, blanc et noir et... (notamment pour le Grand-Maitre de l'Ordre) les trois plumes de paon, à leurs casques!

N'est-ce pas curieux? C'était aux confins, Est, de l'Occident...

Nous Bretons... c'était - identique - en Occident, sur notre Territoire de Bretagne...!

R.T.

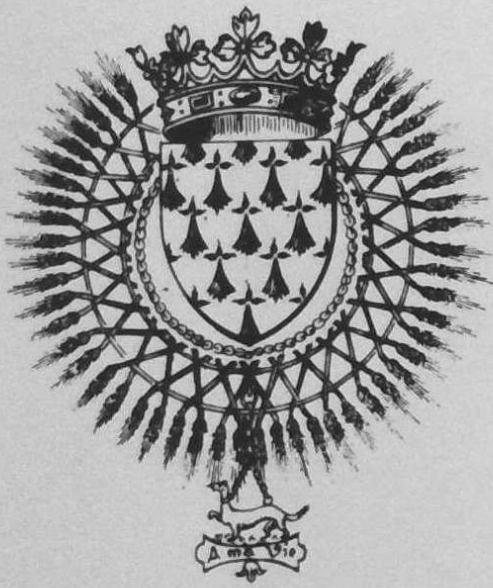
1) La couronne était d'or, constellée de perles et de rubis. Le plus gros rubis du temps, fut reculé sur ordre de Louis XV.  
2) Georges DURIVAULT, était le père de Paul DURIVAULT, grand artiste, plein d'avenir. Il mourut en pleine jeunesse dans les combats de Dunkerque, en 1940. C'était un ami personnel, dans l'EMSAV.

● Les Bretons seront-ils encore en mesure d'apporter la contribution de notre génie celtic à cette communauté nouvelle (l'Occident européen) qui se dessine pour les derniers d'un prochain cycle de notre Histoire?  
(Extraits) Ruffig TULLOU.

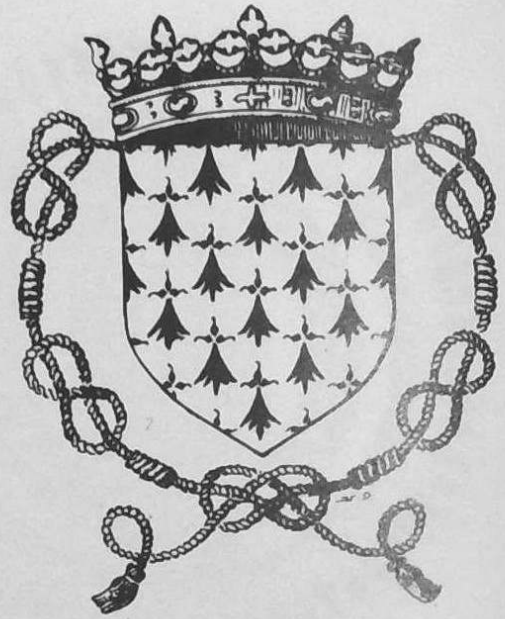


8.





Ordre de Chevalerie de l'Épi  
faubé par François I<sup>er</sup> de BreTAGNE

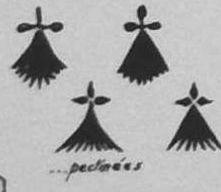


Ordre breton de la Cordelière  
(la couronne est prélevée sur document de 1514.)

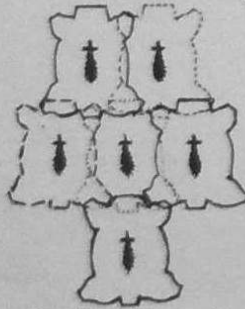
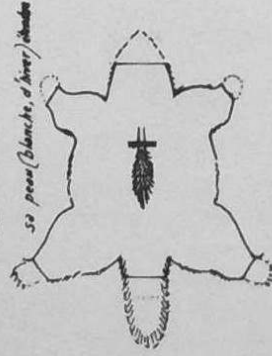
Les queues et leur barre de fixation se stylisèrent vite



Mouchelures primitives



...peaufinés



Assemblage des peaufinés, chacune garnie d'abord par des queues  
Celle fourreau appelée Hermine  
enheraldique était l'épanouissement des queues.



Armerial Guy Le Borgne  
d'écrouant de 1514



en relief

supposée de  
l'écrouant de 1514

classique  
à 5 peaufinés

Céleste  
Louis XII et  
Blaise de  
Mortier de 1514



classique en  
héraldique

...modernes, convergent à drapeaux et pavillons



fantaisie

boutonnée

stylisés

drapeau

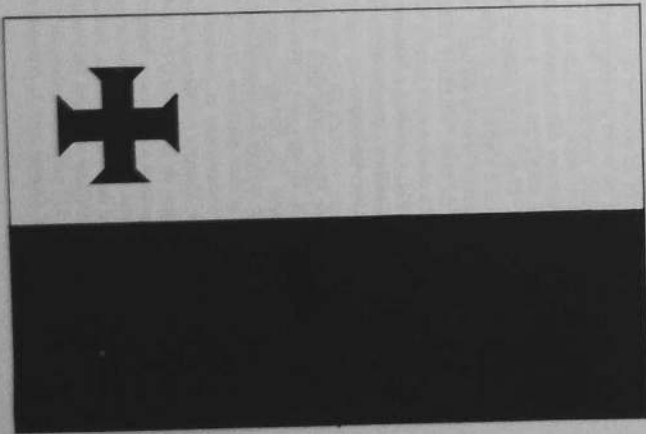


fourreau de  
Mortier de 1514  
(Vincennes)

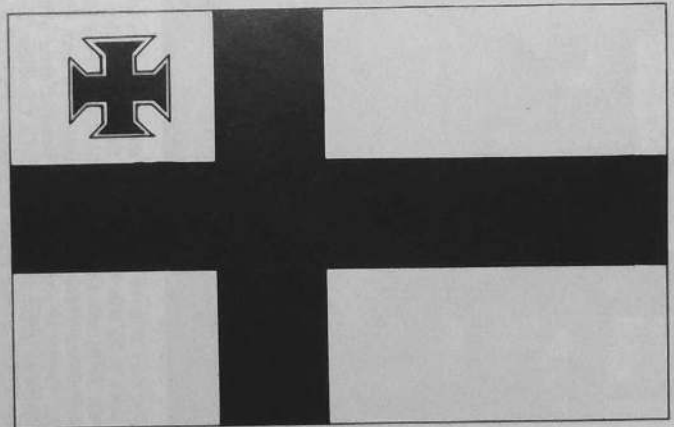
stylisés



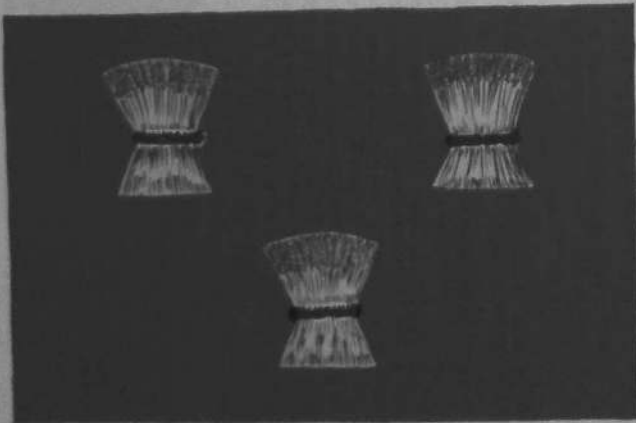
# DRAPEAUX NATIONAUX DE BRETAGNE



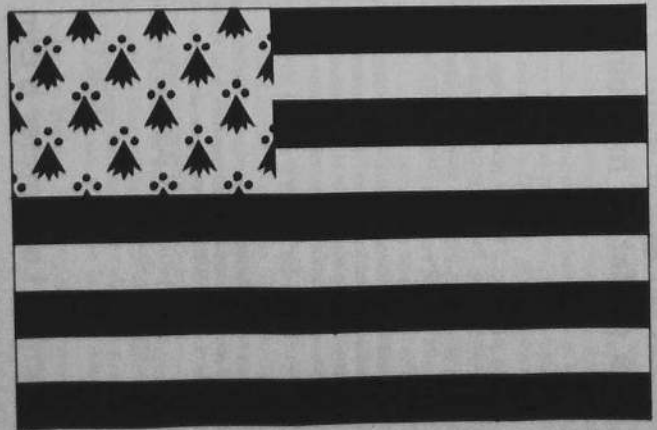
1\_ ancien drapeau breton du haut moyen âge



2\_ ancien drapeau de combat terre et mer



3\_ ancien drapeau des souverains et princes de Bretagne contre-scel



4\_ drapeau populaire moderne emsav

R. TULLOU-1969

## Un grand nom à garder en mémoire

Camille Le Mercier d'Erm est peut-être déjà oublié par certains compatriotes Bretons, mais les anciens de l'Em-sav - comme nous - n'ont pas effacés, ce grand Précurseur du nationalisme breton contemporain, de leur mémoire.

Il m'avait honoré de son amitié, dès les débuts de mes jeunes années. Collectionnant ses écrits, j'avais en son temps, apporté à son Musée Breton, ma modeste collaboration : témoin en l'avant-guerre ; cette affiche gravée par moi-même, laquelle restera visible, jusqu'à la fin, en son Musée.

Il suivait mes initiatives, toujours, avec affection et amitié. Je n'oublie pas ses derniers courriers, à la fin de sa longue vie. Sa foi en la Patrie bretonne resta toujours vive.

Ce fut un grand Breton et nous garderons fidèlement sa mémoire. Breizh ha vikenn !

Raffig TULLOU

## Camille Le Mercier d'Erm

### Patriarche des lettres et de la politique bretonnes



lon dont il devint rapidement l'un des membres les plus actifs et les plus intransigeants. En 1908 il fonde à Paris une revue littéraire « LES ARGONAUTES » à laquelle collaborent François Coppée, Anatole Le Braz, Charles Le Goffic, le sculpteur Armel Beaufils, entre autres. Il dirige en même temps la revue « La Chronique des Lettres ». Son premier recueil de poèmes, LES EXILS, paraît en 1909. Son style est nettement parnassien. Bien accueilli par la critique, son poème « Les Bergers du désert » est comparé aux « Burgaves » de Victor Hugo ! Dès lors il ne cessa de publier des recueils de poésie et des études dont nous ne citerons que ceux ou celles liés plus particulièrement à la Bretagne sa Patrie bien-aimée.

En 1911 Camille Le Mercier d'Erm fonde le premier PARTI NATIONALISTE BRETON avec Ronan de Ker-méned et quelques autres... C'est lui qui rédige le MANIFESTE du nouveau parti où il n'hésite pas à réclamer l'indépendance totale et immédiate pour la Bretagne. Il fonde en même temps l'organe du parti : BREIZH DISHUAL (Bretagne libre) qui paraîtra chaque mois jusqu'à la guerre de 1914. Le 20 octobre 1911, Camille Le Mercier d'Erm se signale bruyamment en faisant l'inauguration officielle du « monument de la honte nationale ».

C'est-à-dire, ce monument de bronze érigé dans la niche de la place de la Mairie de Rennes qui représentait la Duchesse Anne, souveraine de Bretagne, agenouillée devant Charles VIII ! Cette attitude fut considérée par les militants bretons à la fois comme entachée d'erreur historique, humiliant pour notre souveraine et, *insultant pour le peuple breton tout entier*. Camille Le Mercier d'Erm fit avec son sifflet à roulette tant de tapage qu'il fut arrêté. Il fut défendu lors de son jugement par l'avocat Joseph Surcouf et finalement condamné à 2 francs d'amende pour... « tapage nocturne » sur ordre du Ministère de la Justice qui voulait étouffer l'affaire... On sait comment finit ce monument, dynamité le 7 août 1932 par des membres du groupe clandestin « Gwen ha Du ». Depuis lors, la fameuse niche est restée vide...

En 1913 Camille Le Mercier d'Erm écrit « Le Nationalisme breton » et « Les Origines du nationalisme breton » en 1914.

La grande tuerie de 14-18 lui inspire les recueils de poèmes : LA GUERRE, et SANG D'OCCIDENT, tandis qu'il célèbre la révolution irlandaise avec IRLANDE A JAMAIS. En 1918 il publie LES BARDES ET POÈTES NATIONAUX DE LA BRETAGNE ARMORICAINE, anthologie de 800 pages de la renaissance littéraire bretonne, préface par Anatole Le Braz. Cette œuvre importante sera rééditée par Keleenn en 1977. C'est en 1919 que Camille Le Mercier d'Erm vient s'installer à Dinard où il crée une imprimerie, une maison d'édition (L'Hermine), une librairie, un Foyer Breton, un Musée Breton et un hebdomadaire « La Côte d'Émeraude ». En 1920 il publie LES HYMNES NATIONAUX DES PEUPLES CELTIQUES ; LA BRETAGNE LIBERTAIRE en 1921 ; LES SAINTS BRETONS DE LA CÔTE D'ÉMÉRAUDE en 1927 ; LA TRAGÉDIE DES QUATRE FILS AYMON en 1928 ; LA BRETAGNE VUE PAR LES ÉCRIVAINS ET LES ARTISTES en 1928 ; LA CHANSON DES SIÈCLES BRETONS en 1931 ; BRETAGNE ET GERMANIE et PATRIE PERDUE en 1935 ; L'ÉTRANGE AVENTURE DE L'ARMÉE DE BRETAGNE, sur la tragédie du Camp de Coëlle en 1870-71 et l'attitude génocidaire d'un Gambetta, publiée en 1937 sera rééditée en 1970. En 1930, membre du Collège des Druides, Bardes et Oviates de Bretagne-Armoricaine, sous le nom de KAMMERMOR, Camille Le Mercier d'Erm participe aussi activement au Congrès Interceltique de 1933. C'est encore lui qui crée le « Pardon de la Mer » de Dinard et fait poser le 3 août 1937 un haut relief de bronze, œuvre d'Armel Beaufils, commémorant le retour triomphal du Duc de Bretagne Jean IV débarquant à Dinard du vaisseau AN ARCH, le 3 août 1379. (Une sorte de débarquement d'Arromanches de l'époque...) L'activité que Camille Le Mercier d'Erm déploie à cette occasion lui vaut de la population dinardaise le surnom affectueux de « Jean IV ». Vox populi...

Figure haute en couleurs, parlait gentleman, toujours en culotte de cheval et bas blancs, il lui arrivait, à la Belle Époque, d'arrêter son automobile en plein milieu de la rue et d'en descendre pour saluer une dame de galants coups de chapeau...

Sur la terrasse de sa maison à Dinard flotte continuellement le drapeau breton « gwen ha du », dans cette rue du casino, face au large d'où était revenu Jean IV le libérateur. L'exemple fut d'ailleurs contagieux puisque depuis le casino fait aussi flotter ses « gwen ha du » et même la Mairie de Dinard, bastion de Monsieur Yvon Bourges. En 1974 Camille Le Mercier d'Erm publie encore UNE ARMÉE DE CHOVIANS qui complète son ouvrage pré-

cedent L'ÉTRANGE AVENTURE DE L'ARMÉE DE BRETAGNE rééditée en 1970. Un hommage tout particulier fut rendu à l'historien, au poète, au vieux luthier, barde et patriote breton « libertaire », comme il se plaisait à s'affirmer, lorsque la Municipalité de Saint-Malo et les principales sociétés bretonnes lui offrirent une réception solennelle au Château de la Duchesse Anne à Saint-Malo.

Il préparait encore un second volume de son « anthologie » ainsi qu'une histoire d'ANNE DE BRETAGNE, REINE DES ROMAINS dont on espère que la rédaction est assez avancée pour pouvoir être publiée, mais sa santé l'avait obligé à garder la chambre tandis qu'il entendait de moins en moins et avait beaucoup de difficultés à parler, tout en conservant d'ailleurs une parfaite lucidité. Il faut rendre ici hommage à Madame Le Mercier d'Erm, sa compagne des derniers moments au dévouement admirable.

Camille Le Mercier d'Erm est entré en « Gwenved », le Pays de la Lumière Blanche, la Terre des Jeunes, le Paradis-Baradoz de ces Saints Bretons qu'il avait célébrés. C'était le 18-8-78. On notera cette succession de 8, comme dans son année de naissance 1888, ces 8 formant une chaîne comme la Cordelière de l'Ordre de l'Hermine, symbole de continuité, de plénitude et d'infini. Les esoteristes remarqueront aussi que le 18, jour de son trépas, correspond à la 18<sup>e</sup> lame du Tarot qui est « la lune » et qu'effectivement le 18 août était le jour de la pleine lune...

Camille Le Mercier d'Erm repose au cimetière de Dinard au pied d'un menhir de plus de trois mètres de haut qu'en homme précautionneux il avait fait ériger de longue date. Ce menhir porte une plaque de bronze à son effigie de profil et est orné d'un triskel d'or au cœur d'un soleil de feu. Et gravée dans le granit bleu on lit ces vers Bretons :

AET D'AN ANAON  
GANT AN AVEL MOR  
BETEZ EUR VREIZ UHELOCH  
ER BED DIVARVEL.

qu'on peut traduire par :  
Il est parti dans l'Au-delà  
Avec le vent de la mer  
Vers une Bretagne sur un plan plus élevé  
Au Pays de l'immortalité.

Michel RAOULT

[1] Note - cet article a été écrit par son Auteur en 1978. Six ans après la mort de notre Grand Ami.

R.T.



## Hon Istor

**Nouveaux aperçus sur l'action de Charles Le Chauve vis-à-vis de la Bretagne (843-851) par Hubert Guillotel.**  
(Mémoire de la Soc. d'Hist. de Bretagne 1975-1976, pp. 5 à 32)

C'est le mérite capital de ce jeune historien, assitant à la Faculté de Droit de Paris IV, d'avoir, aux termes d'une analyse serrée des sources épigraphiques françaises et allemandes, reconstitué une chronologie beaucoup plus précise des interventions successives du nouveau Roi de la Francia Occidentalis sur les marches de l'Empire en Bretagne et par là, mis fin à certaines confusions perpétuées jusqu'ici, à travers les interprètes de La Borderie, par la légende Nationale Bretonne.

La réorganisation du commandement intervenue en mai 831 à la suite du voulevement du comte nantais LAMBERT ayant consacré le démembrement de l'ancienne Marche de Bretagne, la primauté fut en fait exercée dans cette vaste région par le nouveau titulaire du Comté de Vannes Nomené, lequel, jusqu'à la mort de Louis le Pieux en 840, sera investi à plusieurs reprises (834, 837, 839) des fonctions supérieures de « missus imperatoris in Britannia ». La nomination de RENAUD de la famille des comtes du Maine ayant rejeté le nantais Lambert III auprès de Nomené, la coalition se reconstitua contre les Francs. C'est ici que se placent les deux combats de Mexac. Attaqués en mai 843, sur la ligne de la Vilaine, les Bretons sous la conduite d'Erispoë reculèrent d'abord, puis, sauvés grâce à l'irruption des nantais, parvinrent à faire reculer victorieusement leurs assaillants. Au cours de ce combat, Renaud fut tué. C'est alors que Charles Le Chauve, résolu à restaurer l'ordre troublé par la mort du Comte d'Herbauges et de Nantes, qui survenait un mois après la prise de cette ville par les Vikings, s'avança à trois reprises vers la Bretagne (843-846). Lors de sa première incursion, décidée à Gernigny des Prés, peu après la conclusion du traité de Verdun, le Roi parvint jusqu'à Rennes (Novembre 843), via Orléans, Cherizay, en suivant ensuite par Jublains et Entrammes, l'ancienne voie romaine venant du Mans. En automne 845, le roi, franc, appelé d'Aquitaine par la révolte de Nomené, pénétra cette fois, sur les conseils de Loup de Ferrières, dans le Comté de Vannes avec une armée réduite. Sa troupe ne tarda pas à s'enliser en un lieu marécageux nommé Ballon, qu'il convient de situer sur les bords de l'Oust, encore que nous n'en ayons aucune preuve formelle (22 novembre) et contrainte à faire précipitamment retraite. L'année suivante (846) une PAIX fut conclue avec le duc des Bretons, assortie, selon les Annales de St-Bertin de serments réciproques, selon la mode du temps. Cette victoire nationale que La Borderie situe près de Bains-sur-Ouest, ou son souvenir est jusqu'ici perpétué fidèlement, fut elle aussi décisive qu'une certaine tradition bretonne se plaît à le reconnaître ?

Il ne le paraît pas. Certes, jusqu'en 850 l'itinéraire de Charles Le Chauve ne le conduit plus en Bretagne ce qui permet d'induire que la paix jurée entre les deux antago-

nistes fut respectée pendant environ cinq ans. Cependant, les incursions répétées des Bretons en 846 dans le Bessin, surtout en 849, sur Angers, ne cessaient d'inquiéter les Francs dont les chefs réunis en colloque à Meerssen, en février 849, avaient manifesté l'intention de se coaliser contre toute rébellion à leur autorité, tant sur les marches d'Espagne (Aquitaine, Basques) que de Bretagne.

A l'issue du plaid général tenu, en juin 850 à Vierberie, Charles apprenait que le comte Lambert et son frère, gratifiés par lui avaient manqué une fois de plus à la foi jurée, en faisant dérecher alliance avec Nomené. Une tentative de conciliation fut négociée au nom des évêques francs réunis en Anjou par Loup de Ferrières auprès de l'abbé de Redon Convoion ami de Nomené mais elle échoua et l'armée royale pénétra en Bretagne la fin d'août 848, suivant, une fois de plus, l'ancienne voie romaine reliant Angers à Rennes. La Chronique de Fontenelle relate que, parvenu à Rennes, l'ost royal ne tarda pas à être attaqué par les troupes bretonnes de Nomené et de Lambert. La garnison franque de cette ville dut capituler, les chefs étant relégués en Bretagne, tandis que le reste du peuple mobilisé était renvoyé désarmé en Francia. Le même sort fut réservé par les bretons à la garnison franque de Nantes.

Pendant les deux années qui suivirent cette expédition malheureuse et jusqu'à la mort de Nomené à Vendôme sur la frontière extrême du pays des Francs (7 mars 851) nous sommes mal renseignés sur le calendrier des déplacements de Charles Le Chauve, lequel se trouvait cependant à Tours, on le sait, le 7 février de la même année. Rassuré par le décès de ce chef récalcitrant, le roi franc se rendit à nouveau à Meerssen à la rencontre de ses deux frères Lothaire et Louis le Germanique (19 avril). Là, les trois princes héritiers de l'empereur Louis le Pieux, se promirent mutuellement aide et assistance au dedans comme au dehors des limites de leurs royaumes respectifs. Fort de cet appui, Charles réunit à nouveau en août des troupes franques et saxonnes aux frontières de l'Anjou et du Comté de Nantes.

Le 22 août 851 cependant, au lieu dit Jengland, sur la rive gauche de la Vilaine, face à la paroisse bretonne de Langon, il subissait de la part des soldats d'Erispoë une très grave défaite<sup>1)</sup>.

Cette rencontre décisive se déroula sur la frontière, mais, comme le souligne M. Guillotel, sur le territoire du Comté Nantais<sup>2)</sup> et, selon toute vraisemblance à proximité précisément la rivière Vilaine au pont de Beslé<sup>3)</sup>. Il apparaît qu'en cet endroit, Erispoë entendait interdire au Roi le passage du fleuve. L'allemand Regnon de Prum nous a transmis un récit assez circonstancié des différents engagements, emprunté à un annaliste angevin de la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle. Ils s'étendirent sur trois journées : la première, l'armée franque fut disposée sur deux lignes. Un échelon avancé était constitué de mercenaires saxons recrutés dans le royaume de Louis le Germanique ; il reçut le premier le choc de la cavalerie bretonne, très mobile et fort bien exercée et il dut se replier en désordre, désorganisant lors de sa retraite les rangs de l'armée royale qui perdit dès lors l'initiative. Le second jour, effrayé sans doute par les pertes subies, Charles l'enfilait secrètement, abandonnant pavillon, tentes et insignes royaux<sup>4)</sup>. Le reste de l'armée franque ne songea plus dès lors qu'à l'imiter. Le

troisième jour les colonnes furent poursuivies dans leur retraite. De grands personnages périrent dans cette rencontre, parmi lesquels Vivien, Comte de Tours et abbé laïc de St-Martin de Tours, Gauzbert le jeune, fils de Rorogon Comte du Maine, le Comte palatin Hiimerad etc. « Multique capti Britanniam Perducti sunt » relate l'annale de Fontenelle qui souligne de son côté que nombre de prisonniers furent conduits et retenus en Bretagne.

En réalité, cette défaite fut infiniment plus grave que celle de Ballon. L'accord conclu en 846 au lendemain de ce dernier engagement ne comportait point en effet, semble-t-il, de cession de territoire. A l'entrevue d'Angers survenant au Roi selon la coutume de l'époque, recevait en retour les insignes royaux, ainsi que la puissance jadis dévolue à son père, avec les pays de Rennes de Nantes et la voierie de Retz, démembrée de l'Herbauges. Charles le Chauve conféra officiellement à Erispoë l'usage des « regalia » dont la fortune de guerre lui avait déjà assuré la possession.

Comment expliquer ces défaites répétées des troupes franques ? au Sud de la Bretagne ? C'est là l'intérêt exceptionnel de l'étude récente de M. Guillotel, consacrée à l'analyse des différents itinéraires royaux. Une constatation d'évidence s'impose : lorsque Charles s'avancait en direction de la frontière méridionale de la Bretagne, il était toujours battu. (Ballon 845 - Jengland-Beslé 851), alors qu'il atteignait sans difficultés la région de Rennes (843-

## Additif

L'article de notre ami Coëtfeal doit retenir l'attention de nos lecteurs : le travail de M. Hervé Guillotel - historien d'avenir - mérite en effet d'être largement signalé et révélé aux passionnés de notre Histoire.

Du fait des nombreuses publications qui lui ont été consacrées, la bataille de Ballon (845) a pris une importance, sans doute exclusive. A défaut de recherches persévérantes, dans l'ignorance aussi des sources étrangères en particulier allemandes, des historiens du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont pu parfaire leurs travaux d'investigation sur l'époque de Charles Le Chauve. La chronologie de ce règne semble aujourd'hui mieux se préciser.

Désormais, c'est vers Jengland que la ferveur des militants bretons, cristallisée jusqu'ici sur la commémoration de Ballon devra se porter... Jengland figurera désormais comme le haut lieu de l'histoire de Bretagne.

C'est dans la perspective d'une remise à l'ordre du jour des gloires de notre Passé, que nous voulons prendre un jour prochain, des contacts avec les Ethnies des peuples d'Occident à caractère extra-national, et pour ce, nous nous proposons dès que possible de célébrer avec solennité, cette grande date du combat de 851. Date qui consta-

848). La résistance insurmontable du Sud tient donc à la solide implantation de Nomené et de ses Bretons dans le Comté de Vannes. Ainsi se trouve soulignée l'importance capitale de l'action menée à l'abri des privilèges impériaux par Convoion et les moines bretons de l'abbaye St-Sauveur-de-Redon, qui avait déjà précédemment retenu l'attention de plus sérieux de nos historiens.

M. de COÛTEFEAL

1) Ferdinand Lot n'hésite pas à le situer curieusement en Neustrie près de Mans, mais cette localisation ne cadre pas avec le récit de Loup de Ferrières. Voir Correspondance Tome I pp. 186, 196 et 43-46.

2) Un fragment d'Annales Angevines recueilli par la chronique allemande de Regnon de Prum, mais mal datée situe ce combat à la frontière de la principauté. Regnon a placé arbitrairement sous la date de 860 le récit de la bataille. A de la Borderie a pensé qu'il s'agissait de l'affrontement de Ballon (Hist. de Bretagne II, p. 48-50, 473-74) mais la mention des morts de Vivien Cte de Tours et de Gauzbert, Cte du Maine prouve qu'il s'agit bien de 851.

3) Fougeray était du comté de Nantes jusqu'à la Révolution française (1790).

4) Voir P. Banez Etude sur les voies romaines d'Elle et Vilaine pp. 61-65.

era en fait la reconnaissance formelle de la souveraineté Bretonne et son Unité bien définie dans les limites de la Bretagne classique, avec le comté de Nantes, et ce, sous l'égide du fils de Nomené, Erispoë.

Dans le temps à venir, le « Koun Breizh » révélera à l'Opinion Bretonne et Occidentale son initiative en faveur de cette grande célébration. Une nouvelle signification sera ainsi donnée aux festivités nationales annuelles en Bretagne.

C'est bien un hommage global, annuel aux morts de toutes les guerres de Bretagne et d'Europe, que nous entendons ainsi rendre ; hommage aux combattants des deux camps, qui succombèrent au cours des siècles.

Au regard des générations qui montent, il sera opportun que Jengland, sortant des brumes de l'Histoire, devienne en Occident, un signe marquant de rencontres constructives et fidèles, germe d'institutions futures.

A l'avenir, Jengland symbolisera l'espérance d'un Occident réconcilié et confiant dans un nouveau destin.

R.T.

1) Il achève en ce moment la préparation d'un catalogue des Actes des Premiers Ducs de Bretagne.

2) L'érection d'un Mémorial est envisagée dès à présent par notre Association.

## Notre projet du retour des cendres d'Alain III à Redon

Nous avons, depuis quelques années, envisagé un retour du sarcophage d'Alain III en Bretagne.

En Normandie, des démarches laborieuses, furent entreprises et, après un moment d'espoir, il nous apparut que, suite à une délibération de la Ville de Fécamp, nous fûmes contraints d'abandonner notre projet. Ce fut pour nous, d'un vif regret...

La Ville de Redon concernée par nos démarches, avait donné son accord pour le retour d'Alain III auprès de son père, le roi-duc Geoffroy + 1008, dans l'abbatiale de cette ville.

Beaucoup de nos compatriotes ne savent guère de détails, sur la vie tumultueuse de notre ancien souverain. Notre ami Michel Duval, nous présente une excellente étude dans «SKOED», qu'il en soit vivement félicité.

R.T.

## Alain III et la Bretagne au début du XI<sup>e</sup> siècle

«ALANUS FUIT ISTE COMES BRITONNUMQUE LEVAMEN

(Cui divina monax prophitatur, Amen)

SANGUINE PRAECLARUS, FACIE PRECIOSUS, IN ARMA

PRAECEPTA SOLO, MERITI SED JURE SOLUTA

Juditha judicio Justificatur Jacet

Et que dante Deo, sed Judice Justificante

Primo jus subit sed modo jura regit.»

Cette double épithèque consacrée à Alain III de Bretagne et à Judith, duchesse de Normandie, épouse de Richard II, qui reposa longtemps à ses côtés dans la crypte de l'abbaye de Fécamp est sans doute l'œuvre de Guillaume, religieux de ce monastère, le troisième fils de Judith, qui est enseveli lui aussi dans cette église, première nécropole des souverains normands. Sédit sans doute par la facture jumelée et contrastée de cette savante dédicace, Dom Morice, qui l'avait recueillie dans les titres de l'abbaye

normande et publiée dans ses Preuves, l'attribue par erreur «au duc et à la duchesse Judith sa sœur». La Bretonne Judith, sœur du duc Geoffroy était en réalité la tante du duc Alain III, mais une destinée tragique unit en fait devant l'éternité ces deux Bretons morts en exil; c'est elle qui est soulignée dans ce magnifique quatrain qui évoque pour nous à la fois le sillage illustre dont l'un et l'autre étaient issus - celui des comtes de Rennes et les mérites que leurs vertus éminentes, supérieures aux vicissitudes de l'adversité, leur ont acquis devant Dieu, le Juge suprême, maître de l'Histoire.

Alain était mort en Normandie, loin de sa terre natale. Venu rétablir l'ordre en Normandie et défendre les droits de Guillaume le Batard, choisi par son père pour ceindre la Couronne Ducale, il avait succombé, victime de sa fidélité à la parole donnée face à une conspiration ourdie par des vassaux rebelles.

Les sources bretonnes, éparses dans divers cartulaires, elles mêmes très fragmentaires et de jonction difficile ne nous éclairent guère sur la personnalité de ce duc. Paradoxalement ce sont les chroniqueurs normands, souvent imbus, comme Dudon de St-Quentin, de leur propre supériorité, qui ont laissé de notre compatriote le portrait le plus flatteur:

«Il n'était noir, ni laid, ni brun, mais beau et de gentie façon» nous rapporte Orderic Vital. Cette relation concorde avec les termes de l'épithèque (facie speciosus). Il devait être de grande taille, ainsi que l'attestent les dimensions de son squelette, qui nous a été conservé.

Il était blond. En lui coulait en effet non seulement le sang breton de Conan le Tort mais celui de l'ascendance danoise de la belle Gommor, l'épouse tant aimée de Richard II laquelle lui avait donné Havoise, sa propre mère, l'épouse du roi-duc breton Geoffroy?

- «De père et mère danoise
- «Pour ce n'en avons eu de la François
- «Et toi beau sire à une amie
- «Plus que les belles roses fleuries
- «Lis de matin, couleur de graine
- «Franche et sage, prude et sensée
- «Digne d'avoir en chef couronne...»

Havoise la belle et sage normande... L'influence ferme et tutélaire qu'elle exerça sur le jeune Alain tout au long de sa minorité et longtemps après fut décisive. Elle lui communiqua le sens de ses droits et de ses devoirs, lui dictant, de concert avec quelques clercs, sa conduite dans les circonstances décisives lui inculquant toujours le sens de la générosité et de l'honneur. Alain était en effet «nous rapportent les chroniqueurs normands orgueilleux de l'amour que lui portaient les Bretons». Il passait chez eux, nous rapporte Guillaume de Jumièges pour «le plus puissant sire et le plus vertueux qui eut paru depuis le temps de Charlemagne et pour ce estoit surnommé «Reiz Breiz» par ses sujets». Cette renommée, comme celle de générosité, attestée par les multiples donations qu'il fit aux monastères bretons, il se l'était acquise aux prix de durs combats, non seulement contre ses vassaux bretons mais surtout contre son redoutable voisin, le Cte d'Anjou. Foulques Nerra. Rétablir dans la lignée des comtes de Rennes, l'héritage nantais revendiqué par la descendance turbulente du glorieux Alain Barbetorte, assurer l'indépendance poli-

tique de la Bretagne, tel avait déjà été le dessein de son père Geoffroy et c'était dans ce but qu'il sera conduit à rechercher une fois de plus la dangereuse alliance normande et finalement à lui sacrifier sa vie.

Histoire tragique qui se confond dans les brumes confuses de ce XI<sup>e</sup> siècle parsemé de sombres combats. Les luttes interminables qui opposent entre eux les seigneurs de ce temps là - Bretons, Normands et Angevins - paraissent d'une telle complexité qu'elles lassent l'attention de beaucoup de nos contemporains, lesquels les traversent d'un œil critique aux invasions normandes, cette époque, consécutive à l'implantation de la langue bretonne et avec une transformation des coutumes et des mœurs, la prépondérance d'éléments religieux nouveaux venus du Val de Loire, à l'appel des comtes de Rennes et de Nantes lesquels se disputent alors à l'aveugle la suprématie... L'historien de son côté se plaira à souligner la dislocation et l'émiettement d'il y a alors de se consulter en une nation forte. Ne retrouvons pas alors en Bretagne le même esprit de division qui avait miné l'œuvre unitaire de Nomené, celle aussi de Salomon et livra finalement la Bretagne à la merci des pirates scandinaves? Il devait réapparaître en effet après Barbetorte, soumettre le Cte de Nantes à l'influence angevine et aussi celui de Rennes à la suzeraineté du Cte de Chartres. Comment dans le dédale confus de ces luttes d'influences qui dépassent largement la Bretagne, retrouver la trame d'une unité nationale? Comment y voir l'aube d'une première renaissance bretonne? C'est ici qu'il convient de situer au premier plan l'œuvre des Ctes de Rennes, puisque c'est autour des descendants de Jubel Berenger et de Conan Le Tort que s'étaient regroupés les espoirs de ceux qui firent aux Normands et aux Angevins, s'attachaient alors fermement à défendre les marches du pays.

### Les Sources. Repères chronologiques

Les sources narratives bretonnes, toutes en langue latine, sont pour cette époque d'un maniement compliqué. L'histoire du règne d'Alain III renferme, il faut l'avouer, bien des points obscurs et s'il est difficile d'établir la chronologie des premières années, il est aussi peu aisé de préciser la date exacte à laquelle il mourut. Nous n'avons en effet pour la fixer que quelques chronogrammes qui ne concordent pas absolument entre eux: les uns l'ont datée de 1039, les autres de 1040. Les textes narratifs normands, ceux d'Orderic Vital et de Guillaume de Jumièges ne contiennent aucun élément précis à cet égard. Quant aux textes diplomatiques bretons, ils sont apparemment contradictoires. Les annales qui relatent la mort du duc, utilisées par les Bénédictins au XVII<sup>e</sup> siècle, sont extraites en effet d'originaux qui ont souvent disparu. La Chronicon Britannicum publiée par Dom Morice et Dom Lobineau, n'est qu'une compilation fragmentaire extraite elle-même d'une collection de documents assez confuse formée au XVI<sup>e</sup> siècle par un chanoine nantais. On y trouve des emprunts faits à diverses annales - celles de Rhuys, de Quimperlé et du Mont-Saint-Michel - lesquelles ont été regroupées ici sous le titre de Chroniques Annales. Or, comme le fait observer avec sagacité M. Oheix, seules les chroniques de Rhuys et de Quimperlé présentent une continuité intéressante, encore qu'il soit difficile de déterminer

l'influence de la première sur la seconde. M. de Calan a cru relever un grand nombre d'erreurs dans la Chronique de Quimperlé qui a été publiée il y a plus d'un siècle d'après un autre texte aujourd'hui disparu. Cependant, les principaux erreurs disparaissent si on observe que les événements qu'il dit mal datés se sont produits au commencement de l'année, en tout cas avant Pâques. Oheix opte pour la date d'octobre 1040 mais celle donnée ailleurs pour la naissance de Conan II (juillet 1039) se rapproche davantage de celle d'octobre 1039, puisque le cartulaire de St-Georges, comme celui de Quimperlé nous rapportent que le jeune enfant n'était encore âgé que de trois mois à la mort de son père. La date du 1<sup>er</sup> avril 1040, rapportée par Dom Morice d'après les Chroniques annales fait expressément référence aux calendes d'Avril (Paques Nv. Style), alors que le Chronicon Britannicum parle d'Octobre 1039, date qui a pu être démarquée à 1040 dans les Chroniques de Quimperlé et du Mont-Saint-Michel la fête de Pâques tombant, cette année-là, le 6 avril, c'est-à-dire postérieurement aux calendes d'Avril.

### L'héritage de Geoffroy: Nantes et les Comtes d'Anjou: L'Alliance Normande

Si nous connaissons la date de la mort de Geoffroy (1008), nous ne sommes pas mieux renseignés sur celle de la naissance d'Alain III. Il devait être, croyons-nous, âgé d'une dizaine d'années, lors de la mort de son père. Dom Lobineau qui s'appuie sur la Chronique du Mont-Saint-Michel, date en effet de 996 la double alliance de Geoffroy et d'Havoise et celle de Richard de Normandie avec Judith sa sœur. Après avoir retracé les circonstances tragiques de la mort de Conan le Tort à la seconde bataille de Conquerreuil et son ensevelissement au Mont-Saint-Michel, il relate:

«Conan laissa plusieurs enfants... Geoffroy l'aîné des enfants légitimes succéda au comte de Rennes. Judith sa sœur fut duchesse de Normandie, Cateillon leur frère fut abbé de Redon, Judicaël, aussi fils de Conan évêque de Vannes...»

Quelles raisons avaient conduit Geoffroy à rechercher l'alliance normande? Dom Lobineau s'en explique, en s'appuyant cette fois sur la Chronique de Nantes.

«Après la mort d'Aymeric, Vicomte de Thouars, Judicaël étoit prêt de faire hommage du Comté de Nantes à Foulques Nerra; Geoffroy ne le voulut pas souffrir: il entra dans le pays nantais avec une armée, contraignit Judicaël à lui demander la paix et ne lui accorda qu'à la condition qu'il renonceroit à l'alliance du Comte d'Angers et qu'il tiendrait le Comté de Nantes de lui. Judicaël souscrivit à tout et Geoffroy s'en retourna à Rennes, fort content d'avoir fermé l'entrée de Nantes au Comte d'Anjou.

«Pendant qu'il offensoit un voisin dont la puissance et le ressentiment estoient à craindre, il songea à s'allier à un autre dont les forces estoient supérieures de beaucoup à celles du Comte d'Angers. Il alla trouver Richard II duc de Normandie, lui demanda sa sœur Judith (Havoise) en mariage. La recherche du duc des Bretons (c'est le titre que prenoient désormais les comtes de Rennes) fit plaisir à Richard. Il lui accorda avec joie la princesse qu'il demandoit. Elle fut dans la suite mère d'Alain et d'Eudon, tous deux ducs des Bretons et d'Adèle, première abbesse de St-

Georges de Rennes. Richard pour témoigner combien l'alliance du Breton lui étoit agréable, épousa peu de temps après Judith sa sœur, princesse d'une rare beauté... »

La lutte entre les comtes de Rennes et Nantes et derrière eux, ceux d'Anjou et de Chartres n'avait point en effet été terminée par la bataille de Conquereuil... Geoffroy, fils de Conan prétendait, comme son père étendre son autorité à la Bretagne toute entière. Il le manifesta de suite en prenant le titre de duc que lui contestaient les nantais. Soumettre les Nantais et par là même, venger la mort de son père telle devait être la pensée de Geoffroy. On le vit pénétrer en pays nantais et y faire de grands ravages. Occupé à batailler contre Eudes de Chartres, Fouques Nerra ne put venir directement au secours de Judicaël, si bien que celui-ci, après quelques combats se résigna à faire sa soumission à Geoffroy : il lui prêta hommage, pour son comté ; dans cette longue lutte entre les deux maisons, celle des comtes de Rennes l'avait emporté.

Ce succès fut hélas vite compromis par la mort brutale de Judicaël. C'était en 1004. Nous sommes peu éclairés sur les circonstances de cet assassinat : il y a tout lieu de penser toutefois qu'il fut provoqué par les manœuvres de Fouques Nerra, ennemi juré du jeune duc. Judicaël ne laissait en effet qu'une fille légitime Judith, encore en très bas âge et un fils naturel Budic, tout jeune lui aussi. L'autorité de ce dernier risquant d'être contestée par ses vassaux, Geoffroy s'empressa de lui donner un tuteur en la personne d'un ecclésiastique nommé Gauthier, qui avait été élevé à sa Cour et auquel il confia l'évêché.

«Ce nouvel évêque», nous rapporte encore Dom Lobineau, «songea d'abord aux moyens de chasser Budic et d'en mettre Geoffroy en possession. Mais ses intrigues et ce qu'il put alléguer contre sa naissance firent peu d'impression sur les esprits des habitants. C'estoit assez pour les Nantais que leur prince fut du sang du grand Alain ; qu'il en fut descendu par le mariage ou autrement, c'estoit de quoi ils ne s'embarassoient point, et l'on remarque dans ce siècle et dans le suivant que le nom de bastard n'estoit nullement une injure et que ceux qui l'estoient, tenoient à honneur d'en porter la qualité, quand ils avoient quelque grand seigneur pour père. Le Comte étoit logé dans le château du Bouffai et l'évêque dans la Tour d'Alain Barbetorte. L'évêque, sous différents prétextes, fit adjoindre à cette tour de nouvelles fortifications et la rempli de Bretons dans la plupart des villes ses parents et ceux, d'entre les Nantais qu'il avoit pu gagner.»

Hélas, Budic, par haine de l'évêque ne tarde pas à se retourner vers le Comte d'Angers : «il lui fit hommage de ses terres et s'en retourna à Nantes après s'être assuré de son secours qui ne lui manqua pas». Renfermé dans son château du Bouffai, il tint bon plusieurs années contre l'évêque et contre toutes les forces de Geoffroy qui venait tous les ans se joindre à lui contre le Comte. Pendant que cette guerre dura, la ville fut ravagée par les Bretons et l'évêque pour attirer à son parti, la noblesse du pays leur abandonna les plus belles possessions de son église... »

#### La Bretagne en l'An 1000

Telle était alors la situation dans le pays pendant l'enfance d'Alain, situation pleine de périls, en raison de l'incapacité par le clergé séculier de biens immenses. Le

Comté de Cornouaille était tombé entre les mains de Benoît évêque marié de la dynastie des comtes de Castellin, qui l'avait accaparé en faveur de son fils, connu sous le nom d'Alain Cagniard celui qui devait relever un jour par son alliance avec Judith fille de Judicaël, la descendance d'Alain Barbetorte. A cette époque, l'Archevêque Guinguené s'était acquis à Dol une situation prépondérante de Combourg à Dinan, où il avait placé ses affidés ; Rivallon à la garde du regaire, Salomon son frère naturel à Dol ; Juinguéné et ses frères Aimon le Vicomte et Josselin de Dinan possédaient tout le pays de l'Arguenon au Couesnon. Cette situation compromettait l'autorité du duc en Penthièvre.

Dans son désir de s'affranchir de la tutelle le duc Geoffroy ne pouvait s'appuyer sur l'autorité lointaine mais faible du Roi Robert. Désireux de s'assurer de l'alliance normande, il avait comblé sa femme Havoise de richesses, lui offrant en «*engueuech*», don de mariage, le bourg de Chavagne qu'il tenait du comte Eudon. Il avait conduit sa sœur Judith au Mont-Saint-Michel et l'abbé Mainard avait présidé au rapprochement des deux chefs. Désormais cette entente cordiale devait conduire Geoffroy à intervenir pour le compte de ses amis en Normandie, afin de mieux tenir en respect de ce côté le Comte de Chartres...

«*Odun* comte de Chartres avait épousé comme lui une des sœurs du duc de Normandie ; la comtesse qu'il avait épousée s'appeloit Mathilde et son frère lui avoit donné en dot la moitié de Dreux avec toutes les terres du ressort de cette ville qui estoient du côté de la rivière d'Aure. Mathilde mourut bientôt sans enfants et Odon trouva ces terres trop à sa bienséance pour les rendre à son beau-frère. Richard, après avoir éprouvé que les prières ni les remontrances n'y pouvoient rien, demanda du secours au duc de Bretagne ; il alla bâtir le fort de Tilliers sur les confins du Perche à cinq lieues de Dreux et y laissa en se retirant une garnison nombreuse, avec des provisions de guerre et de bouche. Odon n'ayant empêché la construction du fort résolut de le détruire après que Richard se fut retiré. On peut voir dans les Historiens normands le peu de succès de son entreprise... »

Hélas cette intervention devait avoir de graves conséquences indirectes pour la Bretagne. Les Normands n'avaient pas hésité à appeler à leur secours leurs lointains cousins danois «*Ollav*, roi des Noriques et Lacman roi des Suèves équipèrent une flotte en sa faveur, mais au lieu d'aborder en Normandie, ils prirent terre contre ses intentions auprès de Cancale, les habitants de Dol et tous ceux des environs prirent les armes et marchant avec plus d'ardeur que de prudence, ils donnèrent malheureusement dans un piège que les infidèles leur avoient tendu, en creusant au travers de la campagne de Dol des fossés profonds... Les Bretons avoient un grand avantage sur les ennemis... mais en courant à eux avec précipitation, ils sentirent tout d'un coup la terre fondre sous leurs chevaux... les idolâtres les attaquant en firent un très grand carnage... ils entrèrent à Dol avec les fuyards et brûlèrent la ville après en avoir tué le gouverneur nommé Salomon ; ils remontèrent ensuite sur leurs vaisseaux et allèrent trouver le duc de Normandie à Rouen... »

Comment expliquer cette funeste méprise ? Alain Bouchart donne une autre version que Dom Lobineau de la

Chronique de Guillaume Gemmer, et il situe à Pontorson, sur le rives du Couesnon la dot promise à Mahaut. «*Si* assembla le duc ses Normands à moult grand ost et tira sur la rivière près de Pontorson et y ferma un chasieau que il appella Thuillères, le garni moult bien et y laissa Nigel, Comte de Cotentin Rodolt de Rouen et Roger son frère... lesquels y demeurèrent en garnison, puis se retirèrent *Richards*. Dans son récit, A. Bouchart donne l'avantage aux Normands qui auraient contraint à la fuite le comte de Chartres... et son allié le comte du Cotentin. Le duc de Normandie avait imprudemment abandonné la défense de cette marche à quelques barons qui depuis longtemps déjà contestaient son autorité. Il n'est pas surprenant dans ces conditions que ces chefs scandinaves aient cru bon de faire appel à leurs lointains cousins danois, en leur offrant sous prétexte d'aide, la perspective de fructueux pillages dans la baie du Mont-Saint-Michel... »

Ce désastre qui replongea la Bretagne dans les affres du siècle précédent frappa Geoffroy de stupeur. En Bretagne le clergé était alors corrompu et ses chefs donnaient les pires exemples de concussion et de simonie. Quant aux religieux bretons, ils n'étaient point encore revenus de l'exode et incapables de venir en aide à leurs compatriotes. Seul un moine de Fleury sur Loire nommé Félix avait tenté de rétablir un monastère non point à Rhuys mais à Locminé près de Moréac. Incapable de venir à bout de tant de calamités ; Geoffroy, nous rapporte dom Lobineau, «*ne croyant pas qu'il y eut d'œuvre plus méritoire que le voyage de Rome, résolut d'entreprendre ce long et pénible pèlerinage*. Il mit ordre avant de partir aux affaires de Bretagne et laissa le gouvernement à la duchesse sa femme, à son frère Judicaël évêque de Vannes et au duc de Normandie son beau-frère » parce que ses enfants n'étaient pas en âge de gouverner, et se mit en chemin avec l'évêque de Nantes... Il ne devait pas revenir vivant de cette expédition, victime, nous dit-on, d'un coup mortel que lui aurait porté une femme, pour se venger de la disparition d'une de ses poules occise par l'épervier ducal. Il laissait un héritage chancelant.

#### Minorité d'Alain - Premières révoltes.

Trois enfants, nous le savons, étaient issus de son union légitime : deux fils Alain et Eudon et une fille Adèle. Alain l'aîné n'était encore âgé que de 2 ans environ. La duchesse Havoise prit en mains les rênes du gouvernement, assurant la garde de ses enfants et s'efforçant de concert avec le Vicomte Hamon et l'Archevêque Guinguené de maintenir entre eux la plus étroite union.

Les débuts du règne d'Alain III furent difficiles. Sur la chronologie des événements de ce temps, nous ne sommes renseignés que par un assez bref fragment du cartulaire de Rhuys, transcrite dans la suite par La Borderie «*Les paysans (rustici) s'assemblèrent en troupes et se soulevèrent contre leurs seigneurs ; mais le Comte Alain s'étant joint aux nobles, ils attaquèrent ces troupes, et ceux ci allant au combat sans chef et sans prudence, furent massacrés, poursuivis et dispersés*. Quels étaient ces *rustici* ? Ce ne pouvaient être les serfs du domaine ducal, lesquels avaient été affranchis par Alain Barbetorte, mais bien ceux de certains seigneurs, qui les contraignaient, ici ou là, à élever des mottes contre leur volonté. La révolte paraît avoir été assez grave. «*On vit en peu de temps une grande partie de*

la noblesse périr par le fer et leurs châteaux en bois par les flammes » nous rapporte Dom Lobineau qui ajoute «*Alain* n'estoit pas encore en âge de porter les armes, mais comme il pouvoit monter à cheval, sa mère et son oncle le mirent à la tête de la noblesse. Sa présence produisit son effet et les paysans destitués de leurs chefs et guidés seulement par une fureur aveugle, eurent bientôt porté la peine de leur révolte... »

A ce soulèvement populaire succéda une nouvelle ligue nobiliaire celle-là, sur laquelle le vieux chroniqueur Le Baud nous fournit de curieux renseignements : «*Aucuns nobles bretons, sujets d'Alain et Eudon, prisant et estimant peu ou niant le sens de leur mère Havoise, firent conspiration à l'encontre d'eulx et les voulurent par force déshériter et débouter de tout gouvernement... iceux conspirateurs, au nombre desquels estoient Judicaël fils Cam (Le Boiteux), Rivallon Karadoc et maints autres s'eslevèrent contre Alain, Eudon et leur mère, voulant par force constituer leur oncle Juhael (ou Judicaël) filz de Cam duc de Bretagne, et firent très forte guerre en Bretagne à tous ceux qui tenoient le parti d'Alain Eudon et leur mère. Mais finalement ces conspirateurs ne prévalurent pas parce que celui Juhael duquel il maintenoient la querelle estoit simple et sans science et sans conduite... » Dom Lobineau rapporte à ce sujet (Judicaël) «*s'estoit enfermé dans le petit château de Malestroit où il espérait être en sûreté jusqu'à ce que la noblesse l'ayant joint l'eut mis en état de marcher esmeigne déployées contre son neveu... Mais Alain et son frère ne lui en donnèrent pas le temps ; ils l'allèrent assiéger dans Malestroit pour couper le mal dans la racine... » Judicaël fut tué peu de temps après. En remède de cette victoire, les deux jeunes princes promirent de donner à l'abbé de St-Méen les moyens nécessaires au rétablissement de cette ancienne abbaye. Sur les conseils d'Hamon, ils invitèrent Hingueten, originaire de St-Jacut à faire venir de là bas quelques moines bretons pour repeupler l'antique fondation de Gaël, œuvre du roi Judicaël. Le nouvel établissement fut consacré à la Vierge Marie et aux saints Bretons et doté de larges privilèges. C'était en 1024.**

C'est à cette époque que se situe également le retour en Bretagne du moine Félix et la fondation définitive de l'abbaye St-Gildas-de-Rhuys. Ce dernier, nous l'avons vu avait été appelé, vingt ans plus tôt par Geoffroy, en Bretagne et s'était installé à Locminé, mais le désordre des guerres l'avait contraint à retourner à Fleury-sur-Loire. «*Havoise* ne le pouvant arrêter, nous dit Lobineau, écrit à Goselin, abbé de Fleury et archevêque de Bourges, l'assurant que les princes ses enfants tiendraient à Félix toutes les promesses que leur père lui avaient faites. Malgré la résistance de ce dernier, il le renvoya en Bretagne achever l'ouvrage qu'il avait commencé. Félix de retour établit sa demeure, sur les conseils de l'évêque de Vannes et d'Alain dans le monastère de St-Gildas-de-Rhuys » C'était la renaissance assurée pour cette abbaye.

Quelques années auparavant une nouvelle guerre s'était rallumée entre le Comte de Nantes et l'évêque du lieu. Pendant que Gauhier était à Rome, Budic était entré en effet de force dans la maison de l'évêque et l'avait ruiné de fond en comble. A son retour l'évêque s'était empressé d'excommunier le Comte et tous les nantais puis de demander le secours de Fouques Nerra. La guerre reprit donc de plus belle entre les comtes de Rennes et d'Angers.

### Alain au secours du Comte du Maine

Dans cette situation, Alain, qui était désormais majeur fut conduit à rechercher l'appui du comte du Maine Herbert Eveille-Chiens. Ce dernier venait d'être victime de la fourberie du Comte d'Anjou qui l'avait attiré dans un guet-apens à Saintes et enfermée dans cette ville pendant deux ans. Cette trahison ne pouvait que resserrer les liens entre ces deux seigneurs dans leurs luttes contre les entreprises nocives de Foulques Nerra, lequel continuait à soulever les nantis contre son autorité et celle de leur évêque. En l'an 1028, Herbert, se trouvant fortement pressé par l'évêque du Mans Avesgaud qui lui avait déclaré la guerre: il s'était fortifié à la Ferté-sur-Huisne (La Ferté-Bernard): Alain III vint à son secours, l'aïda à reprendre La Ferté et à réduire l'évêque, puis, il alla mettre le siège devant le château du Lude, appartenant au Comte d'Anjou. Le Comte d'Anjou éprouvant des menaces du duc rendit les otages et déclara Herbert quitte de toutes les paroles qu'il lui avait données, puis il pria le duc de se retirer ce que fit Alain, lequel restitua finalement à Herbert tous ses otages.

Dans cette expédition Alain Cagniard avait accompagné le duc Alain et ce dernier lui avait confié le soin de ramener en se retirant l'armée bretonne. En 1026, le Cte de Cornouaille avait épousé en 1026 dans l'île d'Indret l'héritière légitime du Cte de Nantes Judith: Par cette alliance, le puissant comte de Quimper risquait de devenir un rival dangereux pour les comtes de Rennes dans leur politique de réunification du pays. Aucune querelle cependant n'éclata à cette époque entre les deux compagnons d'armes. Bien plus, Alain Cagniard profita de cette expédition pour rendre un signalé service au jeune duc celui d'enlever Berthe, fille du puissant Eudes Cte de Blois pour la remettre à Geoffroy qui la convoitait en mariage.

### Le Mariage d'Alain III (1028)

L'ancien tuteur des comtes de Rennes se refusait à donner à Alain sa fille en mariage, prétextant son jeune âge. Ces épousailles étaient pour Alain un moyen de s'affirmer en s'affranchissant d'une protection humiliante et de mettre fin à une situation de sujétion qui avait trop longtemps pesé sur la famille des comtes de Rennes.

Quelle était en effet la situation politique à cette époque dans le N.O. du pays? La Bretagne avait ses limites orientales désormais fixées. La puissance de la Normandie s'affermait sur ses marches, L'Anjou aux mains de Foulques Nerra menaçait cependant le Maine qui, sans limites naturelles et pris entre ses deux puissants voisins, devait subir l'influence de l'un et de l'autre.

Eudes II de Blois, petit fils de Thibault le Tricheur qui avait disposé un instant de la moitié de la Bretagne était maître de Chartres, Blois, Tours, Troyes et Meaux mais ses possessions étaient étroitement imbriquées dans celles du Cte d'Anjou, lequel régnait à Montrichard, alors que son rival installé à Saumur le menaçait gravement sur ses arrières. Cependant son prestige était alors aussi grand que celui de Fulbert de Chartres. Il écrivait celui du roi de France, Robert le Pieux. Ce dernier époux de Berthe, la veuve de son vassal le Cte de Chartres, avait été contraint de la répudier pour cause de parenté et de se remarier avec

Constance de Provence, sœur de Foulques Nerra. Il était on s'en doute incapable d'arbitrer les querelles qui éclataient entre ses vassaux.

On comprend qu'Alain ait cherché alors à s'assurer le respect et la neutralité de ce puissant Cte de Chartres et de tirer par la vengeance du Cte d'Anjou. Il lui fallait aussi cultiver l'alliance normande dont Havoise sa mère se faisait la championne. Cependant cette influence risquait de devenir excessive et de placer la Bretagne dans une situation subalterne.

### Ses démêlés avec les Normands (1029-1030)

Le retour à l'alliance chartraine, bien loin en effet de conjurer le danger qu'Alain redoutait de ce côté, eut pour résultat de le précipiter. Le duc de Normandie Robert réclama d'Alain III l'hommage féodal et celui-ci le lui ayant refusé, lui déclara la guerre. Excité par l'alliance d'Alain III avec une maison habituellement hostile aux Normands, le fougueux Normand sans tenir compte des liens déparéniés qui l'unissaient cependant à la maison de Bretagne siffla tout soudainement des prétentions qui ne devaient pas tarder à le conduire à la rupture. S'appuyant sur les fables du chroniqueur Dudo de St-Quentin, il réaffirma la suzeraineté de la Normandie. Il se jeta sur la Bretagne avec une grosse armée, ravagea le pays de Dol et construisit près de l'embouchure du Cousson un fort au lieu dit Caruel, pour tenir en respect les Bretons et faire obstacle à leurs représailles. La riposte d'Alain III devait être immédiate et Dom Lobineau s'en fait l'écho; d'après la chronique de Guillaume Gemmer: «Alain entra l'année suivante en armes dans le comté d'Avranches dans le dessein de se venger, mais au lieu de s'attacher d'abord à détruire le nouveau fort, il se contenta de brûler et ravager les campagnes sans garder aucune mesure... Le comte Nigel et Alfred le Géant qui étaient dans la place avec de bonnes troupes ne perdirent par l'occasion d'attaquer les Bretons pendant qu'ils étaient débandés et chargés de butin et en firent un très grand carnage, en sorte qu'Alain ne remporta que du chagrin et de la confusion de cette entreprise». Robert ne s'en tint pas là: «Une flotte qu'il avait eu dessein de conduire lui-même ayant été obligée par la tempête en vue du Mont-Saint-Michel, dès qu'il en fut averti, il envoya ordre à Rabel qui le commandait de faire une descente sur les côtes de Bretagne, pendant que lui d'un autre côté se présentait avec sa cavalerie. Il ne faut rien moins que l'autorité de l'évêque de Rouen pour accorder les deux adversaires! Il engagea l'un et l'autre à un entretien qui se tint au Mont-Saint-Michel ou Robert le Diable avait établi son quartier général». Il ne les quitta point «qu'il ne les eût raccomodés» nous rapporte Dom Lobineau, d'après une chronique normande. Cette année-là, Alain fit de grands dons à l'abbaye du Mont, en présence de son frère Eudon et de Guingéne primat-archevêque de Dol.

### Ses rapports avec Alain Cagniard

Alain Cagniard avait accompagné le duc des Bretons dans cette nouvelle expédition contre les Normands. Sans rien demander en échange de ses précédents services il avait refusé les présents offerts lors de son propre mariage par le duc. Toutefois, il obtint de ce dernier de bonne grâce

la restitution de la part de son héritage dont Geoffroy s'était naguère emparé. Le duc lui avait notamment restitué Belle-Ile qui était la dot de la mère d'Alain Cagniard. Cette île venant d'être abandonnée par le moine Catuelon, frère de Geoffroy qui s'y était installé quelques années plus tôt avec des moines de cette abbaye. Alain avait comblé l'abbaye de Redon, dont son oncle était maintenant abbé en la détachant de la juridiction de l'évêché de Vannes. De son côté le comte de Cornouaille s'était empressé de faire don de Belle-Ile à la nouvelle abbaye Ste-Croix qu'il venait d'installer à Quimperlé (1026) autour du moine Gurloës. Sur la brouille passagère qui survint entre les deux seigneurs Dom Lobineau écrit: «IL est sûr que l'année suivante (1031) le duc vint à la tête d'une armée jusqu'à Loconan an Nevet. Le Cte de Cornouaille se mit en embuscade avec les siens dans la forêt voisine et quand il sut que les Rennois estoient débandés pour piller, il fondit sur eux en tua un grand nombre, mit le reste en fuite». Cet incident n'eut pas de suite «Il y a quelque sujet de croire que cette guerre fut une intrigue de Götomar, Vicomte de Léon et de Morvan, qui avait fait la guerre au Comte, mais avec peu de succès... La réconciliation fut rapide. Nous voyons en effet Alain Cagniard présent l'année suivante (1032) aux cérémonies de la fondation de l'abbaye St-Georges-de-Rennes.

### Fondation de l'Abbaye St-Georges-de-Rennes

Désireux en effet de répondre au vœu de sa sœur Adèle qui désirait de consacrer à Dieu, il fit pour elle un geste généreux: «Il destina un fonds à l'Orient de la ville de Rennes qui étoit alors hors de l'enceinte des murs, pour y bâtir à sa sœur une abbaye sous l'invocation de St-Georges. Pendant que l'on étoit en ce nouveau sanctuaire les plus grands seigneurs de Bretagne offrirent à l'envi les uns leurs terres, les autres leurs vœux pour y tenir compagnie à la princesse» nous rapporte Dom Lobineau, la présence à la cérémonie des plus hauts seigneurs et des principaux évêques bretons est attestée par la chartre de fondation qui nous a été conservée en date de 1032, laquelle devait être complétée dans la suite. A cette époque, les abbayes de St-Florent, de St-Melaine et du Mont-Saint-Michel toutes bénédictines comme St-Georges se partageaient les générosités d'Alain III.

En ce temps là, l'archevêque de Dol Guingéne comprit la nécessité de mettre fin à la querelle qui opposait Budic à Gautier évêque de Nantes. Budic était pauvre et ruiné par la guerre, plusieurs de ses chevaliers l'avaient abandonné, attirés par les largesses du duc. Junguén lui fit tenir secrètement de grandes promesses s'il renouait à l'alliance de Foulques pour rendre hommage au duc. Ce succès obtenu en 1033, consacrait les qualités de sa diplomatie.

### La mort d'Havoise. Querelles entre Alain et Eudon

Deux ans après la fondation de l'abbaye St-Georges, la duchesse Havoise s'éteignit (21 février 1034) et avec elle la concorde entre Guy et son frère Eudon. Longtemps la Normandie était parvenue par son ascendance à maintenir l'abbaye de Livré, dépendance de St-Florent d'Anjou, avait été fondée conjointement par les deux princes... leur mésintelligence vint de leurs partages, suivant lequel Eudon eut toute la Dommonée, c'est-à-dire les Diocèses de

St-Brieuc, de Tréguier de Dol et de St-Malo. Alain n'eut que ceux de Vannes et Rennes, mais en récompense, il retint la propriété des grandes villes du partage de son frère et la souveraineté sur tout le reste... Cette réservation rendait la condition de l'aîné la meilleure, «mais comme son frère s'était vu octroyer plus de terre, il avait peu de raisons de se plaindre.» Ce partage équitable ne satisfait pas cependant le comte Eudon. Les mauvais conseils du Vicomte de Dinan et de quelques autres seigneurs et l'ambition de n'avoir point de maître l'incitèrent à prendre les armes contre le duc. Comme il cherchait à mettre la main sur Aleth et Dinan, Alain prit l'initiative de lui barrer le passage et pour punir le Vicomte de Dinan vint d'abord mettre le siège devant le château de Lehon. Cependant, pressé de se diriger sur Aleth, il laissa Hamon le Vicomte avec une garnison devant ce château et gagna tout de suite cette ville. A la nouvelle qu'Eudon avorta de leur présence était venu fonder sur eux il dut brusquement faire machine arrière. La rencontre eut lieu finalement et ce fut la débandade d'Eudon qui se replia sur Guingamp, ville de son partage. Sur l'entremise de leur oncle Judicaël et de leur cousin Robert de Normandie, les deux frères firent enfin la paix. Ainsi était consacré ce dangereux apajage qui devait peser si longtemps sur les destinées de la Bretagne «Il semble que ses successeurs se soient qualifiés comtes de Bretagne», nous rapporte Dom Lobineau, «comme s'il n'y eût point d'autres qu'eux: il est à croire cependant qu'ils reconnaissent la supériorité du duc mais avec le moins de marques de dépendances qu'il eût possible». La constitution funeste de cet immense apajage dont les titulaires ne cessèrent dans la suite de prétendre à égalité avec la branche aînée sera bientôt la source de crises chroniques et ne cessera jusqu'à la fin de peser lourdement sur l'unité de la Bretagne et la destinée du duché.

A Nantes, Budic qui avait maille à partir dans les Mauges avec les moines de St-Florent, avait de nouveau fait appel au Cte d'Anjou pour tenir tête aux prétentions légitimes d'Alain Cagniard, époux de la fille de Judicaël. A sa mort en 1038, ce dernier tenta, nous rapporte Le Baud de soutenir par les armes sa revendication contre Mathias, fils et successeur de Budic. Un arrangement intervint finalement entre eux car Mathias conserva le comté de Nantes jusqu'à sa mort survenue en 1051, époque où son héritage fut recueilli finalement par Judith.

### Alain III en Normandie sa mort (octobre 1040)

Le duc Robert de Normandie était intervenu pour arbitrer la querelle entre Alain et Eudon et la réconciliation avait été complète entre les deux ducs (1038).

Peu de temps après, Robert, en esprit de repentir, voulut entreprendre le voyage de la Terre Sainte avant de partir pour Jérusalem, il réunit ses barons et leur présenta son jeune fils Guillaume qu'il avait eu de la blonde Harlevé, fille d'un pelletier, bourgeois de Falaise. Sa naissance l'ayant réjoui «plus que s'il l'avait eu de fille de roi», il le fit reconnaître comme son héritier légitime, le conduisit à son suzerain le roi de France, puis manda son cousin le duc Alain, lui laissa sa terre en garde et prit le chemin de la Palestine avec le Cte de Vexin et plusieurs autres seigneurs. Le duc de Normandie devait mourir à Nicée en Bithynie, au cours de ce pèlerinage.

La nouvelle qui ne parvint en Normandie que trois mois

plus tard, jeta ce pays dans la désolation et ouvrit le champ à de tragiques désordres. Le duché se divisa contre lui-même. Les barons que ne liait plus aucune discipline entreprirent de se fortifier chacun de leur côté, construisant pour la première fois des châteaux de pierre. La province fut mise à feu et à sang. Au pays d'Ouche, une véritable guerre mit aux prises les seigneurs de Ferrrières et de Montfort qui se tuèrent réciproquement. Gislebert de Brienne nommé d'abord tuteur du duc fut assassiné par les seigneurs voisins de Giroie qui l'accusaient de malversation. De son côté Roger de Toëne seigneur de Conches, descendant d'un oncle de Rollon et porte enseigne de la Normandie leva l'étendard de la révolte, clamant qu'il ne reconnaissait jamais le petit bâtard. Il fut bientôt défait par Roger de Beaumont, seigneur de Beaumont le Roger. C'est le soulèvement des Talvas, qui provoqua l'intervention du duc des Bretons Alain III. Les comtes de Bellême d'Alençon et du Perche ne dépendaient point originairement de la Normandie. Leur grand-père Yvon venait de Bretagne; ils s'étaient taillés aux confins de la Normandie, du Maine et de l'Anjou un vaste domaine qui ne regroupait pas moins de 25 forteresses dont plusieurs en pierres. Il avait déjà lancé ses quatre enfants contre le feu duc et trois d'entre eux devaient être massacrés. La cruauté du dernier, Talvas le Jeune, avait déclenché contre lui les représailles des Giroie qui s'efforçaient de le traquer. Ce dernier étant mort étriqué, Guillaume Talvas qui vivait en exil voulut remonter la famille en donnant sa fille Mabile à Roger de Montgomery.

Les assauts réciproques se multipliaient féroce- ment en Basse Normandie autour de Sées l'héritier ducal, le petit Guillaume après le meurtre de son tuteur Gislebert avait du se réfugier auprès d'Osbern Crepon, en son château de Vaudreuil. Il n'échappa qu'à grand peine à l'assassinat de ce dernier des mains de Guillaume de Montgomery, dont les hommes ne cessaient de s'attaquer à l'entourage immédiat du jeune duc.

C'est alors qu'Alain de Bretagne, désireux de secourir son pupille et de châtier les rebelles décida de mettre le siège devant la forteresse de Vimoutiers près d'Argentan où s'était retiré Montgomery. Il venait d'avoir raison de ce dangereux compétiteur, lorsqu'il mourut subitement « d'une manière qui fit juger qu'il avait été empoisonné ». Son corps fut ramené à Fécamp. La Normandie ne devait pas tarder à sombrer à nouveau dans la plus atroce anarchie.

La nouvelle de cette mort inopinée vint surprendre à Rennes la duchesse Berthe qui y était demeurée avec son

fil Conan âgé seulement de trois mois... La charte de donation à l'abbaye St-Georges de la paroisse bretonne de Plouganou se fait l'écho de ces circonstances tragiques.

En dehors de Conan, le duc Alain laissait derrière lui une fille aînée Havoise qui devait épouser un jour Hoël, fils d'Alain Cagniard et rétablir par cette union l'unité du duché.

Dans l'immédiat, la défense de Rennes était abandonnée à un bâtard du duc, Geoffroy Grenogai auquel son père avait abandonné l'abbaye St-Melaine. Eudon, frère du duc ne devait pas tarder à s'emparer de cette ville et à enlever à sa belle sœur la garde de son fils. La duchesse Berthe, sans appui, consentait à épouser Hughes, fils d'Herbert Eveille Chiens, Comte du Maine. Eudon, qui avait épousé Onguen, fille d'Alain Cagniard, confirmait Geoffroy Grenogai dans le comté de Rennes et prenait directement en main la tutelle de son neveu, se retournant en Normandie contre les fidèles de Guillaume. Il faudra attendre 1058 pour voir le jeune duc se retourner victorieusement contre son oncle et tenter d'arrêter la nouvelle invasion des normands appelés en Bretagne par la rébellion de Rivallon de Dol, avant de périr lui-même (1066), à l'âge de 26 ans dans des circonstances non moins tragiques que son père. Sa mort sans postérité consacrait la fin des comtes de Rennes et, avec l'avènement d'Hoël son beau-frère, l'avènement des ducs de la maison de Cornouaille.

M.D.

1) La duchesse Judith mourut avant Alain III. On ignore de quelles accusations elle eût à se justifier et dont finalement elle parvint à être innocentée.

2) Preuves I 390-391.

3) Geoffroy I est le dernier souverain breton qu'on ait parfois appelé Roi; à nonnullis vocabatur REX.

4) La mort d'Alain III Pub in Mem de la Soc. d'Emul. des C.A. Nord, 1911, tome II, pp. 95-100.

5) Dom Lobineau, Pr. I, 87.

6) Preuves I, 87. D'après les Chroniques de St-Gildas et de Quimper.

7) Acta St-Gildae, cap. 7; voir aussi Dom Lob, Preuves p. 88. Dom Mr. Pr. I, 155.

8) Pr. I, 88.

9) Preuves I, 90.

10) Ibid.

11) C'est à cette époque (1035) que la partie orientale de Morlaix eut le petit Château sur la rive droite du Quillfloch qui renfermait primitivement du comte du Trégor fut détaché du domaine ducal. Les seigneurs de Léon en profitèrent pour élever une forteresse de l'autre côté de la rivière. Il faudra attendre 1176, pour voir le duc rétablir son autorité sur la paroisse Saint-Mathieu, évêché de Tréguier.

## L'État breton-armoricain Considérations géopolitiques

Son originalité et son peuplement remontent aux temps de la civilisation mégalithique (2<sup>e</sup> millénaire av. J.C.), agricole et sédentaire (Caracac), qui se prolonge sous le vêtement celtique (*Galli-Are-moriei*) par la confédération des cités armoricaines, entre Seine et Loire, sous l'égide des *Vénètes* de la côte Sud, laquelle tint tête à César, en 56 av. J.C. Un écho de ce particularisme subsiste dans les circonscriptions militaires romaines du Bas-Empire (Tractus Armoricanus et Nervanicus, Litus Saxonicum), adonnées à la défense côtière. L'autonomie des cités de la « Gaule armorique » reparut au moment des grandes invasions barbares, entre 406 et 460, avant que les Francs Saliens de Childéric et de Clovis ne vinssent établir leur hégémonie sur Rennes (St-Melaine) et sur Nantes – au moment même où les « Bretons » insulaires commençaient à affluer, par voie de mer, sur les côtes de la péninsule.

Après la reconstitution de l'État armoricain-breton par Alain Barbe-Torte (937), ses limites politiques n'ont plus varié jusqu'en 1789 – une petite rectification près (perte des comtes de Maugé, Tiffange et Herbage, au Sud de la Loire, vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle (952) – mais maintien de la domination bretonne sur la « marche aquitaine » de Rais (pays de Retz). Pendant cette longue période de 8 siècles, la Bretagne a maintenu obstinément son autonomie vis-à-vis des prétentions à la « suzeraineté » du roi de la France occidentale et aussi des tentatives de conquête des ducs de Normandie: essais de vassalisation normande des ducs de la maison de Rennes au début du XI<sup>e</sup> siècle, incursions de Guillaume le Conquérant arrêtées à Dol (1064, 1075, 1086), « intégration » passagère à l'Empire angevin au temps des ducs Geoffroy (1169-1187) et Arthur (1187-1203), de la maison des Plantagenêts; mais également essai de Philippe-Auguste pour imposer l'hommage-lige par le truchement de son candidat à la couronne ducal, Pierre de Dreux dit « Mauclerc » (1212); nouvelle tentative effectuée dans ce sens par le roi Charles V à l'aide du connétable Bertrand Duguesclin (1378), etc. Tous ces essais d'assimilation sur le mode féodal échouèrent devant la résistance bretonne; et les ducs de souche française de la maison de Dreux (Pierre Mauclerc) ou d'Étampes (François II), installés dans le but d'être de dociles princes « apasagistes », devinrent bientôt les plus ardents défenseurs de l'indépendance. La plus grande liberté de la politique bretonne coïncide avec les désastres français de la guerre de Cent ans: soit ceux de la première période (la dynastie de Montfort: Jean IV, 1365-1399), soit ceux de la deuxième période (Jean V, 1399-1442). La coupure véritable dans l'histoire bretonne n'est pas – en dépit de la thèse patriotique soutenue par « Breiz Ataoz » – la défaite de Saint-Aubin du Cormier (1488), puisque celle-ci fut réparée par un régime d'union personnelle, du style Castille-Aragon, symbolisé par les duchesses reines Anne, puis Claude de Bretagne, et sanctionné finalement par un traité en bonne et due forme (1532) – qui ne fut que

lentement et incomplètement transgressé par les légistes de la couronne de France (persistence de l'amiralat de Bretagne). C'est la disparition des États de la province « réputée étrangère », en 1789, qui fut ressentie par l'« Ur-voik » comme la fin de la nationalité, sanctionnée d'ailleurs par les éléments du Tiers-Etat, les bourgeois des villes (*vourchizien*), traditionnellement hostiles à cette indépendance, sous la forme de la Fédération de Pontivy (1790). D'où, quelques années plus tard, le phénomène grandiose de la Chouannerie, minimisé par l'enthousiasme très parisien et littéraire de Mondret pour la Bretagne bretonnante, rejeté par l'anticléricalisme rabrique de Marchal – mais où ressuscitait, issue des profondeurs de l'inconscient populaire, la Confédération Armoricaire des temps anciens, étendue jusqu'au Perche, à la Basse-Normandie et à la Vendée, quoique toujours conduite par les Gwenedour, seuls bretonnants anti-républicains (*Cadoudal?* « *Ar Chouaned a zo tud vad...* » a dit avec raison La Villemarqué, à la grande fureur de tous les fraquilions!).

En réalité – fait qui n'a jamais été aperçu dans sa véritable signification – la vraie « coupure » dans l'histoire politique de la Bretagne se place à la fameuse guerre de succession des années 1341-1365, pendant breton de la langue querelle des Valois et des Plantagenêts, dite la guerre de Cent Ans! Après la victoire des Montfort à Auray (1364), la Bretagne expansive qui apparaît subitement, en face d'une France minée par les désastres, n'est pas seulement le pays de l'alliance anglaise; c'est la Bretagne des « bonnes villes », où le Tiers-Etat enrichi des ports extrêmes de la presqu'île, Lannion, Morlaix, Le Conquet, Penmarc'h, Pont l'Abbé, etc., va jouer un rôle de plus en plus actif. En même temps commencent les premières impressions faites dans la langue de cette bourgeoisie (le Catholicon de Lagadeuc), et s'éveille, dans la décadence du style flamboyant, un art particulier aux grosses paroisses rurales de l'Ouest de la péninsule, celui des *calvaires* et des « enclos sacrés ». Cette contre d'Armor des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, enrichie par le grand commerce maritime, mènera sa vie propre, fidèle au souvenir de la « bonne duchesse », Anne, en même temps reine de France, et ne se laissera assimiler que très lentement et incomplètement, à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au XVIII<sup>e</sup> siècle, par l'État monarchique des Bourbons.

Il est curieux de constater que pendant la même durée de cinq siècles de sa période féodale, l'État breton-armoricain, issu des victoires de Nomené (Ballon, 845), n'était pas axé du tout sur le même centre politique. C'est la partie intérieure de l'évêché de Saint-Malo, le « pays d'au-delà des bois » (Poutro-Coet), notre *Porholt*, qui fut le redan de la résistance aux Francs, puis tard aux Normands. Les résidences de Nomené et de ses fils sont toutes situées entre le cours de l'Oust et celui de la Vilaine au Nord de Redon: le gué de Piélan, Campénéac, Langon, etc... De là partaient les raids de conquête et de pillage qui bretonnaient les marches armoricaines jusqu'à Pischatel, à Guiméné-Penfao. Là se constituait – sous une direction unique, et en avant du pays de Vannes (Bro-Erech) dont Nomené était le comte – une classe guerrière, distincte des simples chefs de clan de l'ancien temps, qui sui résister, avec Alain Barbe-Torte, à l'emprise normande (937), et qui devint la souche de la noblesse bretonne. La langue celtique était sûrement le moyen d'expression, purement oral, de ces chefs barbares – quoique sous une forme



archaïque, qui a disparu de la Domnonée devant l'usage du patois normand, au XI<sup>e</sup> siècle, mais qui survit plus ou moins dans le dialecte vannetais actuel. D'ailleurs la région de bois et de landes qui environne Paimpont à long-temps été considérée comme un refuge sauvage : celui où se terrait l'hérétique Eon de l'Étoile et ses compagnons révoltés et illuminés, vers 1145, en butte à la « croisade » de l'évêque de Saint-Malo, Jean de la Grille : un village dit *Les Rues Eon* existe toujours en bordure de la forêt. Ce n'est sans doute pas un hasard si la tradition y fixe la résidence de l'enchanteur Merlin – au lieu dit le *Perron de Barenton* – car plusieurs autres toponymes, à consonance nettement « romane » – le *Val sans retour*, le *Gué de l'aveu*, le château de *Ponthus*, le hameau dit de *La Folle Pensée*, voire le village du *Lou du Lac* (Lancelot du Lac) – rappellent, sans équivoque possible, l'identification probablement ancienne de tout ce massif forestier avec la sylvie mythique de *Brasil*, *Brécilien*, *Brocéliande*, attestée dans tout le cycle celtique de la Table Ronde<sup>3</sup>.

Lorsque, à la fin des temps, après une durée de près d'un millénaire (851-1790), l'État breton eut disparu de la carte, définitivement, et que l'esprit cosmopolite de la « civilisation » – pour reprendre une distinction spenglerienne – fut commencé de régner sans partage, c'est des profondeurs de l'Argoat – non pas de la zone côtière beaucoup plus francisée – que partit l'insurrection paysanne pour la défense de l'âme même du pays. Dieu et le Roi ! c'est-à-dire, en termes simples, le sens religieux et, en face du nouveau pouvoir de la République jacobine, l'attachement à une tradition politique qui n'était pas loin de ressusciter celle des anciens ducs... En 1919, le Rennais Morvan Marchal avait bien ressenti la nécessité de moderniser ces antiques mots d'ordre. Il avait nettement entrevu, aussi, la dualité de la Bretagne : race et langue d'un côté, histoire et tradition politique de l'autre. Mais, par manque de caractère et par une certaine mesquinerie, il n'avait pas su réaliser l'adaptation de l'esprit chouan aux circonstances actuelles. Il était réservé à Olier Mordrel de tenter l'aventure : mais son tempérament le portait irrésistiblement vers les rivages finistériens, vers la côte de Cornouaille où il fit souche, et dont il apprît à la perfection le langage imagé. Or cette zone de l'*Irvidentisme linguistique*, de la pureté dialectale K.L.T. (Cornouaille-Léon-Trégor) se trouve être aussi, avec Nantes, la plus assimilée à l'idéologie républicaine française... Reste donc à savoir s'il ne faudra pas, une fois de plus, faire appel au sombre traditionalisme des gens de l'intérieur pour tirer la Bretagne du marasme où elle s'enfonça<sup>4</sup>.

Roger HERVÉ  
Agrégé de l'Université



N.B. – Cette notice avait été écrite pour former l'un des chapitres du livre « Le mythe de l'hexagone », composé en collaboration avec Olier Mordrel. Ce dernier l'ayant écartée, de son propre chef, et ayant achevé la rédaction du livre à sa propre façon, nous sommes heureux de pouvoir, grâce à l'hospitalité de « Skoéd », en faire bénéficier le lecteur breton.

R.H.



1) M. Dillon et N.K. Chadwick. *Les royaumes celtiques*, trad. par C.J. Guyonvarch. Paris, Fayard, 1974.

L. Fauriol. *Les origines de la Bretagne*. Paris, Payot, 1980, cartes. On lit également : GIOT (P.R.), éd. I. *Préhistoire de la Bretagne*; II. *Protohistoire de la Bretagne*. Rennes, OUEST-FRANCE 1979, 2 vol., fig., cartes.

2) L. Dubreuil. *Histoire des insurrections de l'Ouest*. Paris, 1929-1930, 2 vol. Cette révolte crêta dans les masses, surtout rurales, un état psychologique durable, qui fut une recrudescence aux temps de la « sacristie militante, comme l'a fort bien aperçu et décrit André Siegfried. Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République. Paris, 1913, 2<sup>e</sup> partie. Sur la géographie historique « armoricaine », l'ouvrage essentiel est l'*Atlas Historique de Bretagne*, de Yann Fouquier, 16 pl., en coul. (Publ. de l'Institut celtique de Bretagne), auquel j'ai contribué.

3) Le philologue allemand Heinrich Zimmer pensait, avec raison et contrairement à l'opinion de tant de savants « hypercritiques », que ce cycle s'était élaboré en Bretagne Armorique – et non pas en Grande-Bretagne comme le veut Geoffroy de Monmouth. Quelque bande armoricaine hiligante, peut-être l'émigraleur *Bahero, Brer*, l'aurait fait connaître, à la cour des Plantagenêts, au XII<sup>e</sup> siècle (cf. indications diverses de H. Zimmer, dans : *Göttingische gelehrte Anzeigen*, Göttingen, 1890, n° 12, p. 488-528 et 783-812; E. Bréger, *Ergänzen zu dem Lais der Marie de France*, *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, Jena-Leipzig, t. XLIX, 1927, p. 200-252, 381-484, index, et généralement t. 47 à 62, 1924-1938, passim). De même : F. Bellamy, *La forêt de Brocéliande, la fontaine de Barenton, quelques lieux d'alentour*, les principaux personnages qui s'y rapportent. Rennes, 1896, 2 vol. ; Chadwick (Nova K.) *Early Brittany*, Cardiff, Univ. Press, 1966, chap. 8; the forest of Brocéliande; H. Le Bihan, *Nommoé et l'épopée des rois bretons*. Paris, France-Empire, 1981.

4) *Le Bras Armatoé*. *La légende de la meri chez les Bretons armoricains*. Paris, Champion, 1928, 2 vol. Recueils folkloriques de A. Brezau, F.M. Luzel, Paul Sébillot, J. Choleau, Gringaud (D. Louis). *Les chrétiens celtiques*. Paris, Gabalda, 1911; Mordrel (Olier). *L'idee bretonne*. Paris, EEd. Albatros, 1981.

A la suite de l'un de nos communiqués, concernant le sculpteur Laurent Marc'hadour, nous sommes heureux d'apporter de nouvelles informations, concernant un compatriote bien oublié ! – N.D.L.R.

## De nouvelles informations sur Laurent Marc'hadour, Le grand sculpteur breton du moyen âge à Séville

A la suite de la récente publication d'un article du « SOUVENIR BRETON », dans lequel il était question de Laurent Marc'hadour, fameux sculpteur breton du moyen âge, le « SOUVENIR BRETON » a reçu de nombreuses demandes d'informations complémentaires sur cet artiste très connu à Séville, en Andalousie, mais totalement ignoré jusqu'à ce jour en Bretagne.

Les renseignements que l'on possède sur Laurent Marc'hadour (connu en Espagne sous le nom de Lorenzo Mercader ou Mercadante de Bretana) sont assez limités. On ignore encore de quelle région de Bretagne il était originaire, quand il est né, où il s'est formé et les raisons qui l'ont poussé à aller travailler à Séville. Ce qui est bien certain et de très nombreux documents en font foi, c'est qu'il a vécu et travaillé dans cette ville de 1454 à 1467. Sculpteur et imagier, Laurent Marc'hadour semble avoir eu une grande variété de talents. Il a travaillé aussi bien l'albâtre que la terre cuite et le bois, avec une très grande maîtrise. Son art, dont l'originalité est très réelle, appartient au courant « bourguignon », dont la modernité est indiscutable et dont il existe de nombreux témoignages dans d'autres régions d'Europe et notamment en Bretagne. C'est un art qui frappe à la fois par son réalisme, son sens de la composition et son esthétique bien personnelle.

L'œuvre la plus fameuse de Laurent Marc'hadour est le fameux tombeau du Cardinal Cervantes, exécuté de 1453 à 1458, dans la cathédrale de Séville. Ce tombeau en albâtre est d'ailleurs très clairement signé par le sculpteur breton. On peut y lire : « Lorenzo Mercadante de Bretana entallo este bullo ». Le gisant du prélat est une œuvre d'une grande perfection technique.

En 1454, Laurent Marc'hadour réalisa une très belle madone polychrome la « Virgen del Madroño » (la Vierge à l'arboisier). De 1464 à 1467, il réalisa diverses sculptures, en terre cuite, pour la Cathédrale de Séville, ou on peut encore aujourd'hui les admirer. Sur le portail de la Nativité, on lui doit d'un côté les statues des quatre évangélistes, Mathieu, Luc, Jean et Marc, et de l'autre côté les statues de Saint Laurien et de Saint Herménégilde. Le haut-relief qui orne le tympan du portail de la Nativité, est également de sa main. Sur le portail du Baptême, on lui doit les statues de Saint Léandre, Saint Isidore, Saint Fulgent, Sainte Florentine, Sainte Juste et Sainte Rufine. Ces œuvres sont les seules que l'on puisse lui attribuer avec

certitude car des documents (commandes, paiements) l'attestent dans les archives.

Son œuvre est certainement beaucoup plus importante et on lui attribue aussi avec une quasi-certitude de nombreuses autres sculptures :

- statue de Saint Jacques le Mineur dans la Cathédrale de Séville ;
- statue de Saint Simon dans l'église paroissiale Saint André à Séville ;
- statue de la Vierge des remèdes et du ruban dans la Cathédrale de Séville ;
- Vierge à l'enfant du Couvent Santa Clara de Fregenal de la Sierra, près de Badajoz ;
- Vierge à l'enfant du monastère Santiponce à Séville ;
- Vierge à l'enfant au Musée des Beaux-Arts de Séville ;
- Vierge à l'enfant aux Bollulos de la Mitacion à Séville ;
- Vierge à l'enfant au Couvent de la Merced à Jerez de la Frontera, près de Cadix ;
- Vierge à l'enfant à l'Ermitage de la Fuensanta, à Cordoba ;
- statue de l'Archange Saint Michel au Musée de Barcelone

ainsi que de nombreuses autres œuvres qui sont incontestablement de sa main ou de celle de ses disciples immédiats, dont le plus connu est Pedro Millan.

D'importantes recherches sont actuellement en cours sur l'œuvre de Laurent Marc'hadour à l'Université de Séville mais il serait certainement intéressant que les chercheurs en histoire médiévale et en histoire de l'art des universités de Brest, Nantes et Rennes s'intéressent aussi activement à ce sculpteur breton dont on retrouvera peut-être ainsi la filiation artistique dans des œuvres toujours visibles en Bretagne. Il serait aussi intéressant que la télévision régionale puisse consacrer un film à ce grand artiste breton méconnu et à ses œuvres, et que les musées des Beaux-Arts de Brest, Nantes, Quimper et Rennes puissent organiser dans les prochaines années une grande exposition (avec des œuvres originales et des moulages) consacrée à Laurent Marc'hadour – Lorenzo Mercadante et à son œuvre.

AR C'HLASKER



## PRESSE NANTAISE

### Unité Bretonne et Gauchisme («Ouest-Tradition»)

Réponse (tardive) à Kerluc

Toujours «vigilant», Kerluc ne conçoit les «revendications bretonnes» que «dans le contexte d'une renaissance du patriotisme français». C'est son droit. C'est à juste titre, qu'après avoir mis sur le compte de l'appareil technocratique jacobin le détachement de la Loire-Atlantique de la Bretagne, il s'en prend à l'actuelle main mise gauchiste sur le mouvement breton, revirement inattendu de la part de gens qui, longtemps ont boudé, voire féroce ment combattu «un héritage historique de tradition».

Est-ce une raison pour exécuter aussi sommairement cet héritage? Comment admettre que la pleine indépendance bretonne se soit terminée brusquement au temps des Carolingiens (IX<sup>e</sup> siècle) et que le nouveau duché de Bretagne ait dû dès lors se contenter du «destin de sous-fief de la Normandie». C'est injurieux et inexact. Au reste, de l'aveu de F.A., la France, à cette époque n'existait pas encore.

La chute du roi anglo-normand Jean sans Terre et l'avènement en Bretagne du capétien Pierre Mauclerc retire la Bretagne de la mouvance des rois Plantagenets devenus anglais par alliance; il s'en faut de beaucoup pour autant que notre pays soit devenu immédiatement pour autant «un fief de la Couronne de France». Assimiler, la *Royaume d'Anjou* à «la dernière féodalité de France» est à la lettre tout aussi erroné. C'est oublier, son côté, l'œuvre d'unification de nos ducs autour de leur Conseil dont sont issus nos États et notre Parlement, œuvre dirigée précisément contre leurs grands fœdaux et servie par une diplomatie internationale au plus haut niveau. Jusqu'au mariage d'Anne, dont les ducs n'étaient liés au Roi de France que par un lien d'hommage simple, conserva les principales prérogatives de la souveraineté. Bien plus, le mariage d'Anne ne régla point définitivement, comme on feint de l'admettre trop souvent, le sort juridique du duché. Il est surprenant que Kerluc ait entièrement passé sous silence l'Acte de l'Union de 1532 et les conditions formelles dont il était assorti, qui, si elles furent souvent violées par les Rois n'en demeurent pas moins de droit public jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Enfin, s'il est souhaitable de ne point rallumer chez nous une guerre civile — comme en Irlande — est-ce une raison pour minimiser à ce point la langue bretonne si pauvre au regard des «trésors littéraires du latin et du grec»? Il est sans doute très regrettable que ces trésors «tombent aujourd'hui en désuétude». Mais est-ce une raison pour condamner à mort une langue encore bien

vivante dont la structure propre est pleine d'originalité. Veut-on faire des Bretons des déracinés sur leur propre terre, alors que l'on s'emploie, sous couleur de promotion technique, à les scolariser abusivement, sans les assurer d'un apprentissage pratique pour les métiers plus modestes qu'ils pourraient exercer sur place? Comparaison retrospective n'est point raison. La tactique de globalisation sommaire au service des «bonnes intentions» n'est pas l'apanage de seuls gauchistes...

M. de Coëtfeal



### Korn an DIOUIZIEK... «Les gallos sont-ils des bretons?»

A question idiote, réponse idiote, pourrait-on dire à M. P. Le Floch qui pose cette interrogation dans *Ouest-Tradition*, et je serais tenté de lui répliquer: «Non, ce sont des Ouesters!» ce qui le conforterait, lui, homme de l'Ouest!

Et pourtant il y aurait du vrai dans cette réponse, en ce sens que les parlers naïfs de Haute-Bretagne se rattachent au groupe roman dit «angevin»...

Le journal «Ouest-Tradition» est un périodique des plus estimables car il défend certaines des valeurs qui nous sont chères: le courage, la fidélité, et ce n'est pas rien dans le monde déliquescents où nous vivons.

Pourtant, nous ne pouvons souscrire au contenu concret qu'il recouvre de ces mots: à l'Action Française nous substituons l'Action Bretonne et nos princes ne s'appellent pas Anjou-Ségovie (encore moins Monsieur de Paris!) mais Rohan ou Forhoët, Gibon ou même simplement Le Goff, puisque, à l'heure du combat, «chaque Breton est un Nomenon en Bretagne...». Si certains d'entre nous sont fidèles de l'Église catholique, d'autres de l'Église conciliaire, d'autres encore de la très sainte orthodoxie celtique ou dace!, tandis que plus d'un adore dans le secret de son cœur les dieux de notre peuple, nous nous interdisons de faire de la question religieuse une pierre de touche et prônerons la tolérance, au risque de voir nos amis d'Ouest-Tradition nous lancer au visage l'affreux mot de Claudel disant qu'il y avait des maisons pour cela... Sur un point cependant, et il est fondamental, nous sommes en plein accord avec eux: «le communisme est intrinsèquement pervers» comme disait naguère Ratti, prédécesseur de Montini sur le siège de Pierre.

Nos «Ouesters» donc sont préoccupés par la «question bretonne» et ils défendent leur vision de la Bretagne franqueuilonnaise avec une touchante naïveté. Notre ami Coët-

feal dit par ailleurs ce qu'il faut penser des articles saugrenus de M. P. Kerluc. Ici, je voudrais tailler quelques croupières à M. P. Le Floch, auteur de l'article ici incriminé publié dans le n° 31 de janvier 1977.

Que ses intentions soient bonnes est manifeste, ne serait-ce que par le titre de sa prochaine contribution: «Plusieurs Dialectes; UNE BRETAGNE!», mais l'ours aussi avait de bonnes intentions et on sait ce qu'il en est de l'enfer!

Trop c'est trop et avant que de parler d'un sujet quelconque, il conviendrait au moins de s'en informer. Parmi les «hénéaurités», je relève celle-ci: «A l'origine, l'ensemble du Pays parlait uniquement le Breton (majuscules garanties!). Or, chacun sait que lorsque les Britons, à partir du 4<sup>e</sup> siècle, envahirent l'Armorique gallo-romaine, la langue celtique avait, au moins dans les centres urbains, et dans toute la partie orientale du Rennais et du Nantais, cédé la place à un bas-latin présentant déjà les caractéristiques fondamentales du roman. Si le Vannetais fut reconquis sur le roman, ainsi que la «zone intermédiaire» de Loth, la «zone orientale» ne fut jamais profondément bretonnisée, si même elle le fut superficiellement. En vérité la Bretagne a toujours été trilingue: bretonnante à l'ouest, romaine à l'est et latine pour les clercs de tout le pays. (Au temps, bien sûr, où les clercs savaient encore le latin!).

Autre contre-vérité: «Le Gallo n'est pas issu du Français, mais d'un mélange de Bas Breton (sic!) et de Roman» (majuscules toujours respectées!). Le gallo, évidemment n'est pas du français standard issu du francien, mais un ensemble de parlers étroitement apparentés d'une part à l'angevin, d'autre part, pour le Dôlois et le Poulet, aux parlers occidentaux de Normandie, au moins pour certains traits phonématiques et le vocabulaire. Autrement dit: le gallo n'est ni plus ni moins que le latin vivant évoluant sur le territoire de l'Armorique. Le nombre des traits bretons est infime: pratiquement rien en phonématique ni en morphémique, non plus qu'en syntaxe. Le seul lien con-

siste en quelques rares mots d'origine bretonne conservés dans le vocabulaire de l'ex-zone bretonnante, comme *yant* «oui» (Br. *ya*), *canté* «avec» (Br. *cant*, Br. *gant*): on pourrait les compter sur les doigts d'une main ou peu s'en faut. En revanche, c'est par milliers que le breton a emprunté du vocabulaire au gallo: rabine en gallo, comme rabin en breton, (avenue), monter en uzél (hauteur), las de paille, *chôm* «rester», *kas* «envoyer», etc. Au point qu'on pourrait presque dire, avec un jeune linguiste américain, que le breton populaire actuel — je ne parle pas de la langue littéraire élaborée — est «un créole britto-roman», au moins en ce qui concerne le vocabulaire, car morphologie et syntaxe ont mieux résisté à la poussée venant de l'est.

Le reste de l'article ne vaut guère mieux («milliers de bretonnants» en Haute-Bretagne...), mais je ne voudrais pas accabler M. Le Floch. Serait-ce néanmoins trop lui demander que de ne parler que de choses qu'il connaît?

Qu'il se rassure cependant: les Gallos sont bien des Bretons, car, si leurs compatriotes des campagnes du far-west ont conservé la langue, eux ils sont restés fidèles à l'histoire et ce n'est pas un hasard si des Marchal, Mordred, Le Mercier d'Erm, et aussi Job de Koinet, qui est leur grand homme et dont ils oublient de dire, ces braves Ouesters de France, qu'il fut co-fondateur de *Breiz Atao*, sont gens du Haut-Pays, comme l'humble signataire de ces lignes...

Goulven PENNAOD

Il est tout de même surprenant, que les marginaux de l'Église, en Bretagne, n'aient pas réellement reconstruits l'ancienne liturgie celtique: plutôt que de se mettre en dévotion d'Orthodoxes byzantins. Serait-ce, encore là, le fait de ces deux minuscules, vérifiables comme dans d'autres manifestations de l'activisme breton?...

Pour ma part, je penche vers l'affirmative!

R.T.

## Nos communiqués...

Indre, le 7 juin 1984

Parmi des dizaines de communiqués que le «SOUVENIR BRETON», depuis 2 ans, a diffusé vers la Presse régionale, les Publications bretonnes et des Personnalités de ce Pays; nous avons jugé opportun de placer sous les yeux de nos Lecteurs, quelques textes qu'ils apprécieront...

Nous en avons la certitude!

La Rédaction

Ministre le Ministre,

La Marine Nationale a mis à l'eau au mois de mars dernier à Brest, la coque d'une corvette qui est la 5<sup>e</sup> de la série A.S.M. du type GEORGES LEYGUES. Son aménagement et son armement doivent être terminés au début de l'année prochaine et elle entrera en service actif au début de 1986.

Je me permets de vous écrire, au nom du SOUVENIR BRETON, qui s'attache depuis 30 ans à faire connaître l'histoire de Bretagne du plus grand nombre de Bretons, pour vous demander que ce bâtiment ne porte pas le sobriquet ridicule de «PRI-

1) Journal monarchiste et catholique français. Juin 1976, p. 2. B.P. 623 - Nantes.

MAUGUET » qu'il est question de lui donner et qui n'est qu'une déformation du beau nom de « PORTZMOGUER » qui viendrait infiniment mieux à cette future corvette.

Je sais que plusieurs bâtiments de la Marine Française ont déjà porté dans le passé ce nom grotesque de « PRIMAUGUET » mais ceci n'est en rien une excuse pour persévérer aujourd'hui dans cette erreur qui offense le souvenir de l'héroïque commandant de la « Cordelière » HERVÉ DE PORTZMOGUER, dont un lieu-dit, proche du Conquet, conserve encore aujourd'hui le souvenir. C'est là que s'élevait sa demeure aujourd'hui disparue.

Je profite de cette lettre pour vous exprimer notre regret qu'aucun monument n'ait encore été érigé à la Pointe Saint-Mathieu pour rappeler à nos contemporains le sacrifice de ce grand marin grâce auquel une importante flotte anglaise qui voulait s'emparer de Brest, fut tenue en échec en 1513. HERVÉ DE PORTZMOGUER demeure un exemple admirable pour tous nos marins. Peut-être pourriez-vous prendre l'initiative de faire ériger un tel monument ? Vous serez assuré de l'appui actif de SOUVENIR BRETON dans une telle entreprise.

J'espère surtout que vous pourrez faire en sorte que les futurs navires de la Marine Nationale qui porteront le nom de ce marin courageux, s'appellent bien « PORTZMOGUER ».

Connaissant vos attaches avec la Bretagne, où vous êtes né, je suis sûr que vous prendrez personnellement ce problème en mains et parviendrez à le résoudre positivement.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président,  
RAFFIG TULLOU.

M. de Coëtfeal

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Ministre de la Marine

- 3 JUL 1984

033876 207 / C 28

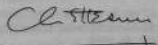
Monsieur,

Notre lettre du 7 juin pose une question importante : faut-il, pour un nom de famille, glorifier la transcription phonétique par la légende, ou revenir à l'orthographe et à la phonétique originales ? « PORTZMOGUER » ou « PORTZMOGUE » ? Une réponse sera donnée au 2<sup>e</sup> bureau des Admissions et nous prions d'être un certain nombre de points en faveur de PORTZMOGUER.

Si, en définitive, j'ai préféré PORTZMOGUER à PORTZMOGUE, ce n'est pas tant à cause des motifs mentionnés qui ont porté le nom de PORTZMOGUER qu'un prénom d'un prénom qui peut se retrouver ailleurs. Chaque fois qu'on voit un nom d'origine bretonne qui a été adopté par un autre pays, on attend une gloire nationale, il convient de conserver le nom avec l'orthographe qui lui est attachée et de ne pas réduire son figure nationale à un simple surnom d'usage qu'il n'est pas.

Mais à l'évidence les circonstances particulières qui ont entouré la naissance de la marine, dans les quatre jours de conflit, indiquent que PORTZMOGUER est le nom phonétique d'usage de PORTZMOGUER, tel que l'usage, tel que l'usage de la marine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Charles BÉGU

Monsieur RAFFIG TULLOU,  
Président,  
Association Bretonne  
(Association Bretonne  
et Océanographique)  
21, rue de Brest  
44000 - NANTES.

29

## Les ennemies de l'unité bretonne à l'œuvre... !

Cet article est déjà bien ancien mais nous tenons, formellement, à le publier. Il faut contrer – avec force – tous ces agissements contre l'Unité bretonne. N.D.L.R.

### Abel DURAND – La Chambre des Comptes de Nantes

On nous annonce la sortie prochaine aux Archives Départementales de la Loire-Atlantique de l'ouvrage du défunt Abel Durand. Ancien Président du Conseil Général de ce département qu'il fit rebaptiser naguère pour mieux en réhausser dit-on l'image de marque, le personnage qui professa longtemps à la défunte École de Droit à Nantes a trop profondément marqué de son empreinte et cautionné l'évolution séparée de la région économique nantaise pour ne pas retenir l'antipathie de nos compatriotes bretons. « Nantais », il voulut l'être avant tout, couvrant les ambitions de sa ville d'un civisme départemental typiquement girondin. Sa longue carrière publique nous est retracée au seul de ce volume pesant qui bénéficie, il fallait s'y attendre d'une préface élogieuse du super préfet en charge Camous (muté depuis !).

Fait significatif, l'ouvrage présenté en septembre à Concarneau (S.H.B.) par l'archiviste J. du Boisrouvray, porte en sous-titre « de la Chambre des Comptes de Nantes » au département de la Loire-Atlantique ». Ce n'est point à une souscription privée ou populaire que cette publication posthume doit le jour mais à la seule initiative du Conseil Général de la Loire-Atlantique qui en avance les frais. Des origines proprement bretonnes de cette antique Chambre, il n'est pas soufflé mot. Ce n'est pas au sein des institutions de l'ancienne royauté duché que l'Auteur en situe la naissance autonome à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, mais bien dans un cadre plus large (franco-normand (Cour de l'Échiquier). Si certains rapprochements s'imposent à cet égard, il importait de souligner la genèse propre de cette Cour au sein des institutions duciales bretonnes (Cour de Parlement) puis royales françaises du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ebauchée au milieu du siècle dernier par M. H. de Foromont, ce travail long et difficile reste encore à entreprendre, au moins pour le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècles. En réalité, la seule période qui ait retenu l'attention sérieuse d'Abel Durand est la dernière de l'Ancien régime, ce XVIII<sup>e</sup> siècle, fertile en querelles avec la ville de Nantes, voire avec la Chancellerie Royale, que telles dont l'Auteur s'est fait le narrateur minutieux à travers leurs divers protagonistes, tant à l'Intendance de Bretagne qu'au Parlement et aux États de la province, tant à Nantes qu'à Versailles. Que cette Cour se soit montrée volontiers taillonne, procédurière, férue de ses prérogatives, poissant la défense de ses privilèges de contrôle juridique et financier jusqu'à pratiquer par le jeu de l'encre, trement des lettres patentes une véritable obstruction, ceci ne saurait être contesté. Cette attitude, l'exil à Redon et maintes repréhensions de la part d'un pouvoir royal aussi tempéré que faible dans ses moyens, de coaction. L'ancienne Chambre Ducale, soucieuse de son prestige devant alors faire face à de cruels soucis financiers occasionnés

par la reconstruction de son Palais sur les bords de l'Érdre. Ce magnifique Palais continue on le sait l'orgueil du Département qui en a hérité et qui abrite son Conseil Général. Maintenant encore la Préfecture de la Loire-Atlantique, bâtiment construit au début du XIX<sup>e</sup> siècle continue à bénéficier de cet édifice de fondation antérieure et bretonne. Sous la République et l'Empire, l'Administration Centrale avait déjà, comme le souligne l'Auteur permis de recueillir une bonne partie du personnel de l'ancienne Chambre des Comptes de Bretagne. Continuité bien administrative mais bien peu bretonne.

On comprend que le « patriotisme » nantais d'Abel Durand ait trouvé la matière à se satisfaire à loisir. En réalité c'est des dépouilles d'une ancienne institution ducale bretonne dont se pare ce « coq de département » pour mieux en justifier l'accaparement, et ce, sous couleur d'en critiquer les défauts de fonctionnement. Nos compatriotes bretons de Nantes ne doivent point l'oublier, ne jamais manquer de dénoncer ce « Cheval de Troie » dont la publication officielle et posthume n'est qu'une préface à l'instauration qui se veut définitive de la stupide région dite des « Pays de Loire » autour de ce département, en marge de la Bretagne historique.

M. de Coëtfeal

N.B. – Abel Durand n'est plus. Cet article est antérieur à sa mort, laquelle remonte à quelques années...

Quant à sa besogne néfaste, elle a trouvée des continuateurs pour ces soi-disant « Pays de Loire » ! Citons notamment le baron Guichard, (non nantais) politicien trop bien connu ! Ne pas oublier ce Monsieur.

Notons quelques autres politiciens, du genre Cossé-Brisson... et, nous ne saurions omettre ces mandarins de la Chambre de Commerce... !

Citons en particulier, un personnage du nom de Bovar, non originaire de Bretagne lequel s'est révélé récemment, (lors du Congrès de l'Association Bretonne courant 84) comme un parfait chanfre des artificiels « Pays de Loire ». Il paraîtrait que, aux dires de ce Monsieur, les Bretons ne sont pas chez eux en Pays nantais... ! (7)

Pour finir : ne pas oublier que ce « dérisoire politicien », Abel Durand avait, au temps du Régime de Vichy, déjà tenté la scission, du Pays nantais de la Bretagne !

La suite, nous en savons trop bien les conséquences avec ces « Pays de Loire ».

N'oublions jamais... !

30

## Familles princières de Bretagne

### (lignages masculins)

Nous avons oublié de publier dans SKOED, (IV) des Tableaux généalogiques de la Maison royale de Bretagne; des comtes de Porhoët issus de la Maison de Rennes.

Il était donc présenté, à nos Lecteurs, la généalogie des Gibon-Porhoët, issus d'Eudon II, duc des Bretons. Ensuite, de quoi (naguère) il était bien dans nos intentions de publier la généalogie des Rohan-Guéméné; rameau des Comtes de Porhoët.

C'est donc chose faite à ce jour, avec l'important Cahier que nous présentons à nos Compatriotes.

Nous avons tentés, il y a un an environ, de joindre les Princes de Rohan, en Autriche (ils y résident depuis la Révolution Française) mais, est-ce durant une période de difficultés d'acheminement postaux?... toujours est-il que nous n'avons jamais reçus d'accusés de réception des documents adressés.

Nous tenions à soumettre à la Famille de Rohan-Guéméné, notre travail avant sa publication. Le temps pressant, nous avons jugé opportun de publier, sans plus tarder, ce lignage prestigieux.

Lorsque notre Cahier arrivera à destination - et nous l'espérons? - que Messieurs Karl-Alain et Albert de Rohan, veuillent nous excuser, s'ils trouvent - éventuellement - des oublis, voire des omissions! (?)

Nous avons réalisés ce travail, avec persévérance et, un attachement certain, pour les grandes figures de notre Passé national.

Qu'ils daignent trouver, ici, un hommage d'estime et de haute considération.

Raffig Tullou  
Président du Souvenir Breton

N.B. - Lors d'un voyage à Vienne, en 1965, notre dévoué secrétaire Michel Duval, avait manqué le Prince Alain-Antoine de Rohan, au cours d'une visite à son domicile.

Suite à la démarche manquée, le Prince nous adressa une aimable lettre et, nous dit: «tout le plaisir de participer, si peu que ce soit, au souvenir et à l'honneur de la Bretagne». Le Prince Alain de Rohan, oncle des Princes actuellement engagés dans des activités officielles, décéda le 2 septembre 1976.

Nous tenions, au «Souvenir Breton - Koue Breizh», à saluer ici, respectueusement sa noble mémoire.

R.T.

## Avertissement

Les Maisons Princières de Porhoët, Rohan-Guéméné et de Rieux (éteinte en 1975) sont issues en droite ligne de l'ancienne Maison souveraine de Bretagne. Seule la Maison de Rohan-Guéméné continue dans sa descendance actuelle.

Nous devons donc conclure, malgré certaines thèses, autant fragiles qu'insuffisantes, qu'il ne reste plus de nos jours, pour prétendre à la continuité des Princes du Sang de Bretagne que l'actuelle Famille de Rohan-Guéméné résidant depuis 1789 en Autriche. Sans omettre, évidemment, la Maison de Gibon-Porhoët, résidant en Bretagne.

## «TAD AR VRO»

Le titre de «TAD AR VRO» (Père de la Patrie) n'a été attribué qu'à trois reprises au cours de l'histoire de Bretagne et pour citer: Nomené, victorieux en 845 à Ballon, fondateur de l'Unité bretonne; Alain le Grand victorieux des Normands à Questembert en 888, tous les deux, rois des Bretons, enfin, Alain II dit Barbe Torte, premier Duc des Bretons, Libérateur du territoire 836-839.

Le titre ne pouvait se justifier que dans la mesure où le Héros avait fait œuvre de Libération.

## Ouvrages et documents consultés

- 1 - Bertrand d'ARGENTRE - Histoire de Bretagne (1588).
- 2 - P. LE BAUD - Histoire de Bretagne.
- 3 - Arthur LE MOYNE de la BORDERIE - Histoire de Bretagne 6 vol. - Pihon et Homais - Rennes (1908).
- 4 - Arthur BERTRAND - Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France T. VIII Paris MDCCCXVII (1826).
- 5 - Marquis DE ROUGE - Histoire de la Maison de Rougé (hors commerce) 19.

- 6 - Comte DE MORANT - Annuaire de la Noblesse de France.
- 7 - Alain DU CLEUZIOU - Histoire de Bretagne (1925).
- 8 - René MERLET - La chronique de Nantes (540-1049) publiée avec introduction et notes - Picard Éditeur Paris (1896)  
René MERLET - Histoire des Beranger, Comtes de Rennes - Picard Éditeur Paris.
- 9 - Essai sur la Vicomté de Porhoët par le Vicomte Hervé du HALGOUET Champion Éditeur Paris 1909.
- 10 - Vicomte Henri FROTTE de la MESSELIÈRE - Filiations Bretonnes (1650-1923) - Tome IV; C. Rohan-Rohan p. 663 Imprimerie - Librairie Prud'homme 1922.
- 11 - Jouglas de MORENAS - Grand Armorial de France (Chapitre sur Maison de Rohan); chez l'Éditeur 1900.
- 12 - Notes sur CONAN I<sup>er</sup> relatives à son ascendance de la famille de SALOMON.
- 13 - Voir les Édits de FRANÇOIS II concernant les termes de souveraineté.

- ... l'avenir est à vous. La Bretagne doit avancer et la France doit l'y aider. Voilà la vérité nationale et voilà la vérité bretonne.  
De GAULLE - Dinan, Septembre 1960.
- Le «Souvenir Breton» entend accomplir, dès à présent, une œuvre essentielle et d'importance, en faveur de cette prise de CONSCIENCE ETHNIQUE, parmi nos compatriotes... car c'est la seule qui pourra commander (par l'étude de notre passé et de ses hauts faits) les multiples entreprises devant assurer la continuité de l'Esprit breton, parmi les jeunes générations qui montent...  
(Extrait) Raffig TULLOU.

## Les princes de Rohan, descendants des Rois de Bretagne

Si nous n'avons pu trouver toutes les précisions généalogiques de la descendance des Rois de Bretagne jusqu'à la Famille de Rohan, du moins celle-ci est certaine d'après les actes que nous avons pu consulter et qui sont mentionnés ci-dessous:

A) Dans les Cartulaires des Abbayes de Redon, du Mont-Saint-Michel, de Marmoutier et de Saint-Nicolas d'Angers, on trouve des titres originaux de 1008, 1021, 1064? 1076, 1127, 1147, 1160 et 1164, qui prouvent que Guethenoc aîné de la Maison de Rohan, lequel vivait en 1008, - que son fils Josselin, Eudon son petit-fils, - que Geoffroy fils d'Eudon, - qu'Alain I<sup>er</sup>, vicomte de Rohan, frère de Geoffroy, étaient qualifiés par les Ducs de Bretagne de Vicomtes et Comtes de Rennes; ces derniers étant considérés comme apanagés de la Maison de Bretagne.

B) Dans une charte de 1088, le Duc des Bretons, Alain Fergent reconnaît devant les États assemblés que les Ducs de Rohan descendent des Souverains de Bretagne.

C) Dans des actes de 1420, le Duc Jean V reconnaît qu'Alain VIII, vicomte de Rohan, est issu le plus droitement de toute ancienneté de la ligne royale de Bretagne, qu'il est descendu le plus près du sang et Maison de Bretagne.

D) Dans des actes de 1440, le Duc François I<sup>er</sup> dit que Alain VIII, vicomte de Rohan est issu des fils de la Maison de Bretagne, (voir MMrs de Sainte-Marthe, Tome II, page 600, édition de 1647).

E) Dans un mémoire du XIV<sup>e</sup> siècle, présenté au Duc de Bretagne et aux États, il est dit que le Vicomte de Rohan est issu en ligne masculine de la Maison Souveraine de Bretagne.

F) Le Roi Louis XV reconnaît dans des actes en 1758 que les Princes de la Maison de Rohan doivent jouir en France des titres et qualités de Princes de Maison Souveraine, ainsi que des honneurs et prérogatives attachés à la qualité de Princes étrangers.

G) Mentionnons que les Vicomtes de Rohan assumaient l'intérim du Pouvoir ducal lorsque le Duc de Bretagne, s'absentait de sa Principauté, et ce en tant que Vice-Duc.

H) Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Assemblée de la Noblesse de Bretagne était presque toujours présidée, de droit, aux sessions solennelles des États, par les Princes de Rohan-Guéméné.

I) La Duchesse Anne de Bretagne, 1490, mentionne dans un testament, que le Prince de Rohan - en cas de vacance du Trône de Bretagne - était l'héritier naturel des Souverains bretons.



**Princes de Rohan, descendants des Ducs de Bretagne**

— Maison de Race Bretonne —



ALAIN IV, dit FERGENT, duc des Bretons  
de 1084 à 1120, marié en 1093  
à Ermengarde d'Anjou

CONAN III LE GROS, duc de Bretagne  
de 1112 à 1148, marié à Malthide;  
fille naturelle de HENRI I<sup>er</sup>,  
Roi d'Angleterre

BERTHE DE BRETAGNE,  
mariée avant 1137 à ALAIN LE NOIR,  
comte de Richemont et de Penthièvre

CONAN IV, duc des Bretons,  
de 1156 à 1166

CONSTANCE, mariée à ALAIN III,  
vicomte de ROHAN



— Maison ducale de race capétienne —



PIERRE DE DREUX, dit MAUCLERC,  
duc de Bretagne de 1213 à 1237  
par son mariage en 1213  
avec ALIX DE BRETAGNE

JEAN I<sup>er</sup>, dit LE ROUX,  
duc de Bretagne de 1237 à 1286,  
marié en 1235 à BLANCHE DE CHAMPAGNE

JEAN II, duc de Bretagne de 1286 à 1305,  
marié en 1259 à BÉATRIX D'ANGLETERRE

ARTHUR II, duc de Bretagne,  
de 1305 à 1312,  
marié en 1294 à IOLANDE de DREUX,  
comtesse de Montfort.

JEAN DE BRETAGNE,  
comte de Montfort,  
marié à Jeanne de Flandre

JEAN DE BRETAGNE, comte de Montfort,  
né en 1339, duc de Bretagne de 1364 à 1399  
sous le nom de JEAN IV LE CONQUÉRANT;  
marié en 1386 à JEANNE DE NAVARRE

JEAN V, duc de Bretagne de 1399 à 1442;  
marié en 1396 à JEANNE DE FRANCE,  
fille du Roi CHARLES VI

FRANÇOIS I<sup>er</sup>, duc de Bretagne de 1442 à 1450;  
marié le 1<sup>er</sup> en 1431 à YOLANDE D'ANJOU,  
morte sans enfant,  
2<sup>e</sup> en 1441 à ISABELLE STUART dont:

MARGUERITE, mariée à FRANÇOIS DE BRETAGNE,  
qui fut le dernier duc de Bretagne  
de 1458 à 1488, sous le nom de FRANÇOIS II

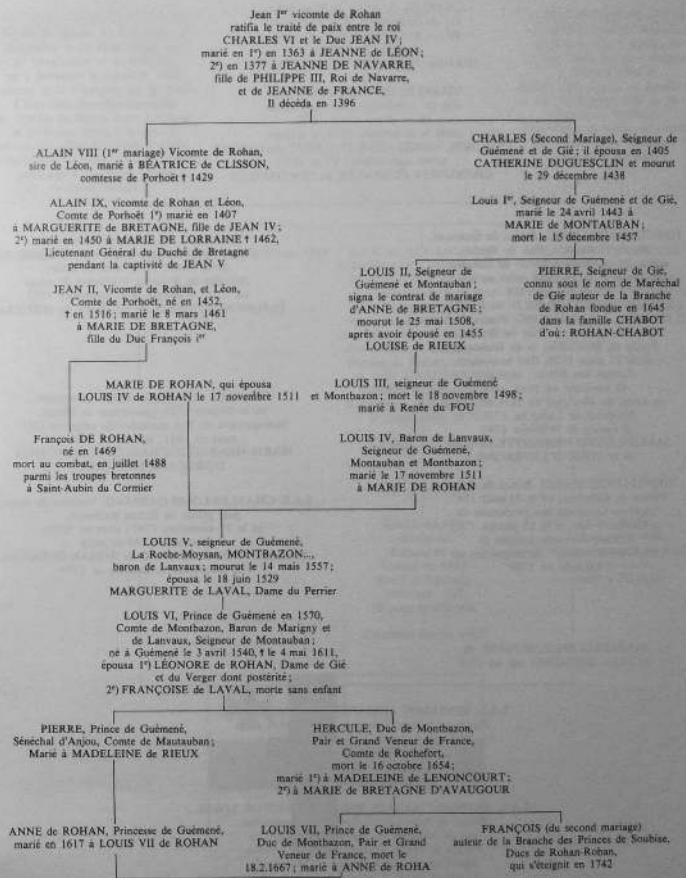
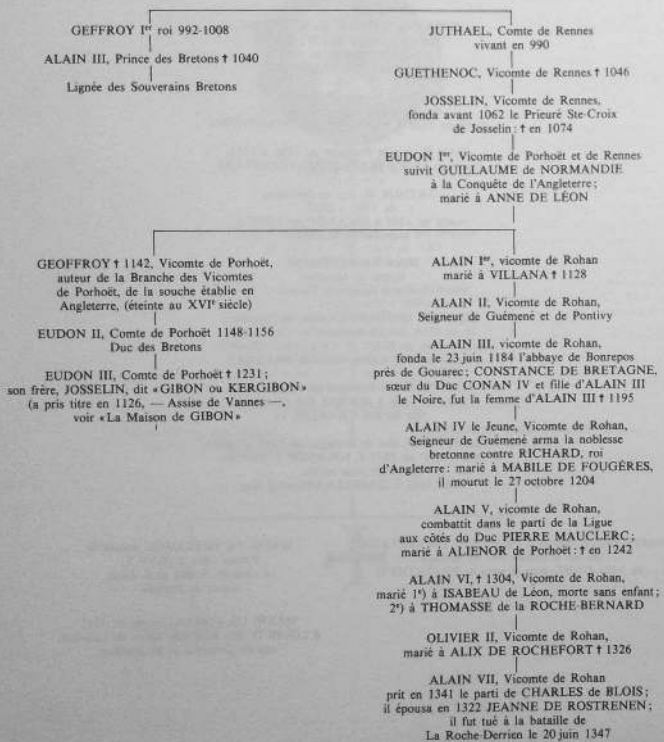
MARIE DE BRETAGNE, mariée le  
8 mars 1461 à JEAN II,  
vicomte de Rohan et de Léon,  
comte de Porhoët

MARIE DE ROHAN, mariée en 1511  
à LOUIS IV DE ROHAN, baron de Lanvaux,  
sire de Guémené et Montauban

— Maison de Porhoët et des Rohan-Guémené



CONAN 1<sup>er</sup> Prince des Bretons † 992



↓  
**CHARLES II**, comte de Montauban, duc de Montbazou, Pair de France, Prince de Guéméné, mort en 1669; marié en 1653 à  
**JEANNE ARMANDE de SCHOMBERG**

**CHARLES III**, prince de Guéméné, duc de Montbazou, Pair de France, né le 30 septembre 1655; mort le 10 octobre 1727; il épousa: 1°) en 1678, **MARIE ANNE D'ALBERT de LUYNES**, morte sans enfant; 2°) en 1679, **CHARLOTTE-ELISABETH de COCHEFILET**

**HERCULE-MERIADEC**, Prince de Guéméné, duc de Montbazou, Pair de France, comte de Montauban, baron du Coupray, du Verger..., né en 1688, mort en 1757; il épousa en 1718

**LOUISE GABRIELLE-JULIE de ROHAN JULES-HERCULE MERIADEC**, Prince de Rohan, duc de Montbazou Pair de France, Prince de Montauban et de Guéméné, né le 25 mars 1726, chef de nom et d'armes des Rohan; capitaine de cavalerie en 1744, aide de camp du Maréchal de Saxe en 1745, Maréchal de Camp en 1759; il épousa le 19 février 1743 **MARIE-LOUISE HENRIETTE-JEANNE de la TOUR-D'Auvergne**

**HENRI-LOUIS MARIE**, Prince de Rohan, Prince de Guéméné, né le 31 août 1745; capitaine-lieutenant des gendarmes de la Garde; il épousa le 15 janvier 1761 Victoire-Armand-Joseph de **ROHAN-SOUBISE**. Ils émigrèrent en Autriche en 1789

**MARIE-LOUISE-JOSÉPHINE de ROHAN-GUÉMÉNÉ**, née en 1765

**S.A.S. BENJAMIN ARMAND JULES MERIADEC**, Prince de Rohan-Guéméné, de Rochefort et de Montauban, né le 13 juin 1804, mort le 5 août 1846; marié le 3 octobre 1825 à **STÉPHANIE-VICTORINE-MARIE ANNE**, princesse de Croy-Dulmen

**S.A.S. ARTHUR CHARLES BENJAMIN VICTOR LOUIS**, Prince de Rohan-Rochefort et de Montauban, duc de Montbazou, chevalier honoraire de l'Ordre de Malte, Général-Major de l'armée autrichienne; né le 13 juin 1826, mort le 17 février 1885; il épousa le 18 Juin 1850 **GABRIELLE**, comtesse de Walstein-Wartemberg

37

**S.A.S. ALAIN-BENJAMIN ARTHUR**, Prince de Rohan, de Guéméné, de Rochefort et de Montauban, duc de Montbazou et de Bouillon, né à Budapest le 8 janvier 1853, membre de la Chambre des Seigneurs d'Autriche, chevalier-honoraire de l'Ordre de Malte, mort à Prague le 23 février 1914, il épousa le 10 octobre 1885 **JEANNE-MARIE ERNESTINE-ALOÏSE HILDEGARDE**, princesse d'Auersperg, dame la Croix-Etoilée

**JOSEPH-ARTHUR** Prince de Rohan né à Budapest le 15 mai 1854

**MARIE-BERTHE-FRANCO-FÉLICIE-JEANNE**, Princesse de Rohan, née à Teplitz le 21 mai 1860, mariée à Prague le 28 avril 1884 à **S.A.R. Don Carlos de Bourbon**, duc de Madrid, chef de la Maison de Bourbon, prétendant aux trônes de France de Navarre et d'Espagne; mort sans postérité

**BERTHE** née 1889 **JEANNE** née 1890 **MARIE** née 1893

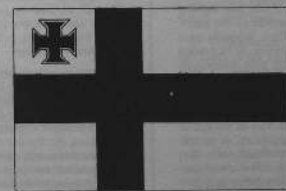
**S.A.S. ALAIN-ANTOINE JOSEPH-ADOLPHE IGNACE MARIE**, Prince de Rohan, de Guéméné, de Rochefort et de Montauban, Duc de Montbazou et de Bouillon, né à Siczrow le 26 juillet 1893, chef de nom et d'armes de la Maison de Rohan, a épousé en 1921 **MARGUERITE**, Princesse de Schonberg-Hartenstein, décédée à Vienne le 2 septembre 1976

6 filles sont nées

**KARL-ALAN**, prince de Rohan, né à Vienne en 1934 marié à Ingeborg Imberger, chef de nom et d'armes  
Charlotte née en 1966

**S.E. CHARLES-ANTOINE** Prince de Rohan, né à Siczrow en 1898; a épousé à Budapest en 1933 la Comtesse **MARIA APONDI**, décédée à Salzbourg en mars 1975

**ALBERT**, Prince de Rohan, né à Melk en 1936, ancien adj. de Kurt Waldheim, ancien secrétaire à l'O.N.U.



38

## A nos Amis et Lecteurs

Nous avons publiés, en son temps, n° 1 de notre Cahier «SKOED»; un long article sur l'histoire des Gibon-Porhoët.

Du fait que nous révélons à nos Lecteurs la lignée de Rohan-Guéméné; il nous a semblé tout indiqué de présenter – à la suite – la Famille des Gibon-Porhoët.

Le texte ci-après, est le détail explicatif de notre Tableau généalogique «SKOED» n° III).

Il nous a donc paru utile, rationnel de re-publier un texte, dont beaucoup n'ont pas eu connaissance en son temps.

N.D.L.R.

# LA MAISON DE GIBON ISSUE DES ANCIENS COMTES DE PORHOËT

Certificats, notes, extraits généalogiques, lettres, avis du Conseil d'Etat, arrêtés ministériels et ordonnance du Roi, relatifs aux preuves de la maison de Gibon, ou Gibon-Porhoët, d'après lesquelles M. le comte de Gibon maintenant lieutenant-général, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de celui de la Légion d'honneur, avait eu l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté en 1788, soit encore à ses services et à ceux des seins depuis cette époque.

Certificats de quatre gentilshommes breton : M. le duc de Rohan, M. le duc de Sérent, M. le comte de La Bourdonnaye (Pair de France) et M. le comte de Botterel-Quintin.

Ce certificat est mis au bas d'un mémoire, accompagné d'un tableau généalogique, dont va seulement suivre un extrait; Mais M<sup>r</sup> Cotteret, notaire à Paris, peut dériver des copies de cette pièce, dûment contrôlée en son entier. Elle avait été présentée à l'appui d'une demande pour l'ordre de Malte, faite par deux membres de la maison Gibon; mais ils n'existent plus. (Voyez note première ci-dessous).

«La maison de Gibon, en Bretagne, dont les impétrants font partie, descend, en ligne masculine, des anciens ducs et souverains de la Bretagne. Eudon II, l'un de ces souverains, déposé par Henri II, roi d'Angleterre, et le dix-huitième aïeul des impétrants, avait laissé trois fils: Eudon III, frère aîné, Henri, dit Hervé, auteur d'une maison qui s'est éteinte, et Jocelin, dit Gibon (parce qu'il possédait, près de Vannes, la seigneurie de ce nom, qu'il avait toujours conservée ses descendants), auteur de la maison dont il s'agit.»

«L'aîné, dernier des anciens comtes de Porhoët, donna partage à Jocelin, le 17 mai 1226, suivant un acte daté de Vannes, produit en original en parchemin, et cité à la Bibliothèque du Roi et ailleurs.

«Cet acte et beaucoup d'autres, tous datés de Vannes, toujours conservé et porté le nom de Gibon, et que, par suite de son origine, cette maison a porté toujours et porte encore pour armes, ainsi que l'ancienne branche de Penhievre, issue d'un auteur commun (de Geoffroy, roi des Bretons, fils de Conan, dit le Tort, issu des anciens rois de Bretagne), les anciennes armes de Bretagne: trois gerbes d'or sur un fond de gueules, avec un ange pour cimier, tenant une gerbe dite: suzeraine, et la devise: Semen ab alto. (Voyez Paillot, p. 294 et 296; la Colombière, p. 226, et la note deuxième).

«Cette maison possédait, à Vannes, des droits de suzeraineté, et notamment dans l'église (ci-devant paroissiale) de Notre-Dame du Mené et l'on y voyait encore, avant la Révolution, l'épitaphe du trisaïeul des impétrants. C'est haut et puissant seigneur Messive Olivier Gibon, seigneur du Grisso, etc. En son vivant major de l'arrière-ban de la noblesse de l'évêché de Vannes, cap-général (v. note 3), où se trouve, en son entier, l'inscription qui commence par cette épitaphe, et qui finit par ces mots: Hauts et puissants seigneurs de la maison de Gibon, des anciens comtes de Porhoët, de temps immémoriaux, seigneurs de cette église, et l'on y verra aussi l'ordonnance du Roi pour son rempla-

ment. Les pères des impétrants ont été honorés de grandes charges civiles et militaires, comme celles de sénéchal, d'amiral, de président des comtes de Bretagne, de secrétaires d'état des ducs, de réformateurs de la noblesse, et d'un grand nombre d'ambassades aux cours de France, d'Angleterre, du roi des Romains, etc., etc.

«Les mères des impétrants, avant Hermine de Botterel-Quintin (issue d'un juveigneur de Penhievre), ont été des maisons nobles de Salmon (ou Salomon), Lanivy, Treveson, Carné, Lannion, Fressnay, Rolland, Clégues, Eder (issue d'un juveigneur des Beaumanoir), Cornouailles (issue d'un juveigneur des Rohan), Coetquen, Beaufort (issue d'un juveigneur des Châteaubriant), etc., etc. (Voyez note quatrième).

«D'après ces preuves, mises sous les yeux de S.M. Louis XVI, par feu M. Chérin, généalogiste de la cour, le comte Hyacinthe de Gibon, aujourd'hui lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis (devenu grand-croix), a eu l'honneur de monter dans les carrosses du Roi le 26 juin 1788.

«La généalogie ci-dessus (dans le tableau joint au mémoire), prouve l'alliance qui existe entre la maison de Gibon et celle de Sérent, dont est issue madame la duchesse de Narbonne, fille (ainsi que madame la duchesse de Damas), de M. le duc de Sérent, pair de France, et grand d'Espagne, car Françoise de Sérent, une des aïeules des impétrants, étoit, ainsi que M. le duc de Sérent, issue de Jean de Sérent, chevalier, seigneur de Kerfill. Une des premières auteurs de cette maison de Sérent, aussi du nom de Jean, étoit un des chevaliers bretons qui vainquirent les Anglais à la bataille de Trente, 1351.

«La maison de Gibon est pareillement alliée avec l'illustre maison de Rohan, qui a donné un grand-maître à l'ordre de Malte; et notamment François de Rohan-Guéméné, seigneur de Lanvaux (seigneurie qui, devenue baronnie, passa dans la maison de Gibon, qui la vendit, en 1667, à M. de Fouquet), a été curateur de Philippe Gibon, premier du nom (seigneur du Grisso), cinquième aïeul des impétrants.

«Pour justifier des faits ci-dessus, les impétrants en font certifier la vérité par quatre gentilshommes bretons, dont leur maison est bien connue. Nous gentilshommes bretons, soussignés, certifions la vérité de la généalogie, et des faits énoncés dans la demande ci-dessus.»

Sur les charges civiles, militaires, et alliances de la maison de Gibon, ou Gibon-Porhoët, qui se trouveront mentionnées dans l'extrait suivant du mémoire généalogique de 1790, certifié, auquel ont été ajoutés les changements survenus depuis.

1<sup>o</sup> — Eudon II, comte de Porhoët, des anciens comtes de Rennes et de Vannes (père de Jocelin, dit Gibon, qui suit), fut proclamé duc des Bretons à Rennes, en 1148. Il ne perdit son duché qu'après de nombreux combats avec Henri II, roi d'Angleterre, qui le fit passer à son petit-fils. Eudon avait épousé: 1<sup>o</sup> Berthe, fille de Conan II, duc de

Bretons, et de Mathilde, fille de Henri II. 2<sup>o</sup> Aliénor de Léon, dont issus Eudon III, Henri dit Hervé, et Jocelin, dit Gibon, qui suit.

2<sup>o</sup> — Jocelin de Porhoët, dit Gibon, reçut le 17 mai 1226, à Vannes (qu'Eudon II, son père, avait fortifiée) d'Eudon III, comte de Porhoët, son frère aîné, son partage, en viager seulement, en conformité de l'assise du duc Geoffroy De Jocelin, dit Gibon, sont issus les seigneurs de Gibon, du Grisso, du Pargo, de Quatbeau, de Lenzelen, et de Kersouet, dont il va être parlé plus particulièrement. Jocelin étoit marié, 1231, à Havoise de Beaufort, fille d'Alain, seigneur de Dinan, et de Marie d'Avaujour. Les Beaufort étoient juveigneurs de Châteaubriant; et les d'Avaujour des Penhievre. Ils eurent pour fils:

3<sup>o</sup> — Barthélémi Gibon, seigneur de Grisso (alias Grisso), il habitoit en 1268 le château de ce nom, avec Raoulette de Coetquen, sa femme, fille de Guillaume, chevalier. Non seulement les Gibon ont habité ce château en Grand-Champ, près de Vannes, pendant plusieurs siècles, mais quelques-unes en ont même porté le nom, comme il se voit dans les historiens de Bretagne, notamment encore Olivier Gibon, mort en 1740. Barthélémi fut l'un des seigneurs bretons appelés à souscrire au changement de bail en rachat qui fut proposé par le duc Jean I<sup>er</sup>, et sa signature s'y trouve accompagnée du sceau de ses armes. Il eut pour fils:

4<sup>o</sup> — Simonet (alias Simon) Gibon, qui donna, en 1339, plusieurs quittances aussi scellées de ses armes, pour lui et hommes d'armes de sa compagnie, elle fut aussi que plusieurs compagnies bretonnes, employée pour le service de Philippe de Valois, qui lui octroya la Châtellenie de Torcy, à quelques lieues de Paris. Des 1310, il étoit marié à Gervaise de Coesmes, fille de Robin, chevalier.

5<sup>o</sup> — Jehan I<sup>er</sup>, Gibon, seigneur du Grisso, leur fils aîné, fut nommé, le 16 mai 1354, amiral de la flotte qui fut ensuite employée pour le soutien du parti de Jean de Montfort, qui disputa le duché à Charles de Blois. Celui-ci succomba et fut tué à la bataille d'Auray. Jean fonda alors une maison de charrtres et l'on y trouve des actes d'échange qui furent faits avec ledit Jean Gibon, comme aussi depuis avec de ses descendants, pour différents terrains, dépendant de leur seigneurie de Grisso.

Guillaume, son frère, fut évêque de Rennes. Il mourut en 1338, et son tombeau, avec ses armes, se voyoit aux Cordeliers. Jehan étoit marié, dès 1358, à Raoulette de Cornouailles, fille de Guyomare, chevalier, juveigneur des Rohan, dont issus.

6<sup>o</sup> — Guyomare Gibon, seigneur de Grisso, qui fut l'un des chefs de six mille Bretons qui, en 1379, servirent, en Italie, sous Silvestre Budes; il s'y distingua tellement en un combat, sur un point situé entre Florence et Pise, qu'on lui donna et qu'il a gardé le nom de Pont-Gibone, pont Gibon. Il eut deux frères: 1<sup>o</sup> Guillaume cité, en 1378, dans la maison du duc de Lancastre, alors gouverneur de la Bretagne; 2<sup>o</sup> Jean, qui rendit un aveu, scellé de ses armes, pour cette châtellenie de Torcy; octroyé à son aïeul, mais la maison de Gibon ne la posséda plus. Guyomare Gibon eut, ainsi qu'Olivier de Dresnay, son beau-frère, des biens saisis, en 1385, par la cour de Morlaix. Cependant, en 1543, une Gillette Gibon y fut encore comprise dans une réformation pour ses manoirs nobles, Kerderroc et de

Vielvent. Guyomare Gibon étoit marié, dès 1366, à Isabeau de Dresnay.

7<sup>e</sup> - Noël Gibon, seigneur de Grisso, leur fils, en habitait aussi le château avec sa femme en 1395. En 1400, on trouve: Noble homme, Noël Gibon seigneur de Grisso, dans un rôle de Plescop; paroisse sur laquelle s'étendait les fiefs de Grisso. Noble homme étoit alors la plus éminente qualité. Jehan V, l'un des descendants, se voit aussi compris à la réformation de 1536, pour son manoir noble de Manachin en cette même paroisse. Le décès de Noël, ainsi que celui de sa femme, furent suivis de partages, selon l'assise du duc Geoffroy; dont ils possédaient encore des fiefs de baronnie, ou au moins de chevalerie. Il étoit marié, dès 1395, à Marguerite Eder, fille de Guillaume, chevalier juveigneur des Beaumanoir, qui avoient donné un illustre combattant à la bataille des Trente, en 1351. Elle avoit deux frères: 1<sup>o</sup> Pierre, chambellan du duc; 2<sup>o</sup> Raoul, président des Comptes de Bretagne.

8<sup>e</sup> - Jehan II, Gibon I, seigneur du Grisso, leur fils aîné, fut aussi président des Comptes de Bretagne, avant 1439, et ce en récompense, est-il dit, de ses grands services militaires. Jacques de Bourbon, venoit de l'être de celle de Paris en 1398. Jean Gibon eut pour successeur Jean de Coellogon: il fut réformateur de la noblesse; il fit, en 1488, constater ses droits seigneuriaux à Vannes, et plus particulièrement, il fut reconnu que ses ancêtres avoient, de temps immémorial, en qualité de l'église de Notre-Dame du Méné, à Vannes, ses seigneurs, leur tombeau, leurs armes anciennes de Bretagne, de gueules à trois gerbes d'or, avec un portrait d'ange au-dessus, portant la gerbe dite: suzeraine.

Il épousa: 1<sup>o</sup> Olive de Cleguene, fille d'Éon et de Marie Madiour; 2<sup>o</sup> Guyonne de Cresselles, celle-ci sans postérité; 3<sup>o</sup> Isabeau Rolland, qui reçut, est-il dit, de riches joyaux et habillements, et la dot d'Olive, de Cleguene, qu'il épousa en 1420, fut assise fiefs nobles, et de cent écus d'or, au coin de France, dot bien considérable pour ce temps-là. Son frère, aussi, du nom de Jehan, fut seigneur de la Pipelate, il étoit l'un des commensaux du duc, en 1413, et comparut à une montre en 1438. On croit qu'il eut postérité.

9<sup>e</sup> - Amauri Gibon, seigneur du Grisso, fils aîné du premier lit, fut en récompense, est-il dit, des grands services de son père, et des siens propres, notamment pour la reprise de Fougeres, et autres places du duché, nommé en 1449, secrétaire-d'état du duc Pierre. Il fut aussi lui réformateur de la noblesse. Il maria sa sœur Louise à Jehan de Goazec, écuyer du duc, et il fut stipulé qu'elle seroit vêtue en bonnes robes, tissus et chaperons d'or, comme appartenant à demoiselle de sa qualité, et de même son autre sœur Marguerite à Jehan Boschier de Plumelin. Son frère du troisième lit, Guillaume Gibon, seigneur de Brancho, comparut à une montre en 1474. Une de ses filles épousa Prigent d'Auray, Amauri Gibon épousa Amice Rolland, fille d'Éon, et de Jeanne de Boays (ou du Bois). Sa dot fut assise en fiefs nobles. Ils eurent pour fils...

10<sup>e</sup> - Jean III Gibon, seigneur de Grisso, qui comparut à différentes montres de 1474 à 1483, et l'on voit que plusieurs autres Gibon y comparurent, aussi comme hommes d'armes. Il fut fait deux fois prisonnier de guerre, eut son château du Grisso, avec ses archives brûlés. Ses tours furent rasées: aussi reçut-il de la duchesse Anne,

plusieurs seigneuries en dédommagements, comme en récompenses, notamment, une fois, en présence, est-il dit, du prince d'Orange et du comte Dunois. Il fut très souvent son ambassadeur aux cours de France, d'Angleterre, et particulièrement à celle de Maximilien, roi des Romains, pour traiter de son mariage avec sa souveraine, dont il avoit, d'ailleurs, ainsi qu'on l'a vu, l'honneur d'être l'allié. Ce prince lui ayant demandé s'il n'étoit pas vrai que la duchesse Anne fut un peu clochette (boiteuse), il lui répondit: Oui, il est vrai qu'elle est un peu clochette, mais elle est très-blanchette, et elle a, dans son corslet, moult tresors bien durés.

Le mariage fut conclue, mais on sait qu'il fut ensuite rompu, et que la duchesse Anne devint reine de France, d'où s'en suivit, après, l'union du duché à la couronne; mais il est cependant à remarquer que de longtemps après on ne vit plus que bien peu de ses anciennes familles obtenir des rois, les charges et fonctions éminentes, qu'elle avoient eues sous leur duc.

Jehan III Gibon avoit été précédemment plusieurs fois, ambassadeur en Angleterre, il reçut notamment, d'Henri VII, un passaport, daté de l'an VI de son règne, et donné à messires Jehan Gibon et Jehan le prestre, ambassadeurs de notre cousine la duchesse de Bretagne, et pour douze personnes de leur compagnie, et autant de chevaux nécessaires, etc.

Un Rolland de Clisson avoit aussi été l'un de ses ambassadeurs.

Elle donna encore, à Jehan III Gibon, la charge de sénéchal, la première alors de l'épée comme de la robe: Aussi convoqua-t-il, en cette qualité, plusieurs fois la noblesse pour la passer en revue; mais, sous les ducs, toutes les charges de judicatures et recettes duciales quelconques: même celles des notaires que prenoient la qualité de pass, et plus particulièrement les places d'officiers des comptes qui étoient alors tous commensaux des ducs, chargés par eux des plus importantes commissions, ainsi que celles des maîtres des requêtes de leur hôtel, n'étoient et ne pouvoient être occupées que par des gentilshommes, d'après cet article formel de l'ancienne coutume de Bretagne, nul vilain ne peut s'entreprendre aux officiers ni deniers du prince.

Aussi voit-on ces différentes charges, jadis occupées par des évêques, des seigneurs de Cornouailles, de Gibon, Coellogon, le sénéchal, la Noue, la Rivière, Kermaison, la Moussaï, Partenai, du Cambout, Chevigné, Talhouët, Kerboent, de Bruc, Sesmaisons, Robien, etc. Jehan III Gibon eut un frère, Giles, seigneur de la Chesnaie qui épousa N. de Guillemot, et quatre sœurs mariées à des Gouët, Chatsnel, la Tour et Dréan, et Jehan III Gibon épousa en 1500, Catherine de Rohan et Jehan III Gibon épousa avant 1475, Jeanne de Fresnay, fille de Guillaume et de Jeanne de Perrien, dont issus.

11<sup>e</sup> - Jean IV Gibon seigneur du Grisso, dont il porta aussi particulièrement le nom; obtint en 1519, de François II, la permission de rétablir ses quatre poteaux de justice: indices des fiefs de Haubert, sur la seigneurie de Grisso; il fut aussi sénéchal et cette place avoit encore ses grandes attributions. Il fit le voyage de Terre-Sainte, et pendant son absence, Pierre Gibon, son frère, seigneur de Kerbescond, seigneurie qu'il avoit reçue en don, du duc

François qui l'avoit aussi nommé son secrétaire, fut le tuteur de ses enfants, comme après son décès, il rendit un aveu pour les enfants dudit messire Jehan Gibon, chevalier seigneur de Grisso, celui-ci eut aussi deux sœurs, Jeanne et Michelle, mariées à des Bahuno et Pinard, et il épousa 1<sup>o</sup> Henriette de Kermerien, dont il n'eut qu'une fille, mariée à Jean de la Tertre, 2<sup>o</sup> Jeanne de Lannion, fille de Jean, et dont le frère épousa Hélène de Clisson, et de Jeanne de Langennes.

12<sup>e</sup> - Jean V Gibon, seigneur de Grisso, leur fils, fut aussi réformateur, à la deuxième réformation qui ne fut encore, disent les historiens, confiée qu'aux barons et seigneurs. Il épousa avant qu'elle eût douze ans, Adélice de Carné, fille de Tristan, maître d'hôtel de la duchesse Anne, et de Jeanne de la Salle, il eut une sœur mariée à François de Goullaine.

13<sup>e</sup> - François Gibon, seigneur de Grisso leur fils, fut mis en 1555, sous la tutelle de son oncle Jérôme de Carné fils de Marc, marié à Gillette de Rohan, et dont le fils aîné épousa Jeanne de Rieux. François Gibon épousa en 1564, Gillette de Trecesson fille de René, dont la dot fut assise en fiefs nobles; et ce en présence de Jean d'Albert qui signa, comme témoin. Joachime de Trecesson leur nièce épousa Pierre du Cambout, dont le fils épousa N. Huchet, seigneurs de la Bédoyère.

Cette Gillette de Trecesson n'étoit pas, au surplus, d'une autre maison qu'Adélice de Carné, car elle descendait de François de Carné, en 1490, avait pris le nom de Trecesson en épousant l'héritière de cette grande maison, et ce François de Carné étoit fils d'Éon et de sa femme étoit fille unique de Jean de Trecesson, comte du duc Jean, en 1430, et de Gillette de Montauban; et René de Trecesson père de Gillette, mariée à François Gibon, avait pour aïeul, ce François de Carné (Voyez page 1 ce qui se trouve à la bibliothèque du d'Orléans cette maison et sur celle de Gibon.)

14<sup>e</sup> - Philippe II Gibon seigneur de Grisso, leur fils, fut mis d'abord en 1568, sous la tutelle de sa mère, puis sous celle de Jérôme de Carné chevalier de l'ordre du roi, et ce de l'avis de François de Rohan-Guéméné, seigneur de Lanvaux, Gilles du bois de la Salle et N. d'Aradon, aussi chevaliers dudit ordre comme aussi de l'avis des seigneurs de la Tour, Kermaison, Coetsal, Saint-Georges, Bakuno, la Touche-Québraic, Camisquel, d'Avaugour, et Kerouellan. Il épousa 1<sup>o</sup> Roberde le Forestier, fille de Jean et de Louise de Coellogon, 2<sup>o</sup> Julienne de Lanrivy, dame du Croscro, veuve d'Olivier Champion, seigneur du Laz. Elle mourut vers 1637, dans elle avait aussi habité leur château de Grisso qui avoit été, en parti rebâti, mais qui a été abandonné depuis.

15<sup>e</sup> - Philippe de Gibon, seigneur du Grisso, leur fils, avait été sous la tutelle de sa mère et Pierre du Cambout fut nommé son tuteur de l'avis de ses parents: Jean du Cambout et des Kérabaud, Trecesson, la Tour, Lantivy, Fournier, Remeur, Tressay, Tradaro, Chohan, conseiller au parlement, etc. Il eut quatre sœurs, une qui fut religieuse à Nazareth, deux mariées à des Rogon et de l'Ange, et la dernière est à ce que l'on croit, la demoiselle Gibon qui épousa un comte Nicole de Salmon (ou Salomon), fille de Julien seigneur de Kerblots et de Marie de Cillart.

16<sup>e</sup> - Julien Gibon, seigneur de Grisso, leur fils aîné, fut exempt des gardes corps du roi dans la compagnie de Duras. Il y passa, en 1674, deux revues au camp de Pétion en Italie: il avait vendu, en 1667, la baronnie de Lanvaux, possédée depuis cinq générations, à M. de Fouquet, mais il acheta les seigneuries de Quéralbeau, de Kersout, de Lohac, près de Vannes et de Beaulieu, près de Guérande, comme aussi de M. de Guer de Maletroit, un hôtel à Vannes, qui avait pris le nom d'hôtel du Pargo, depuis que la branche aînée qui possédait aussi la seigneurie de ce nom, s'appelait celle des comtes du Pargo; mais il avait été revendu à M. Quilfist de Bavalan. Julien Gibon fut maintenu, à la réformation dans les qualités et prééminences, dues aux chevaliers et nobles d'ancienne extraction: ce qui fut alors, le premier degré des maintenues.

Il avoit épousé, en 1664, Anne de Kerbottier, fille aînée de Pierre, seigneur du Pargo, et de Bertrande de Livec. Ce fut par elle qu'advinut à la seigneurie du Pargo; ils en habitèrent alors le château, et quelquefois celui de Roguedas en Aradon; mais celui de Grisso, fut tellement abandonné, qu'on n'en avoit plus que quelques vestiges, ils possédèrent aussi des salines, dites du Grisso, dans l'île de Rhuix, qui leur avoient été données par un duc de Bretagne. Julien Gibon eut deux sœurs: 1<sup>o</sup> Françoise, mariée, à Julien de la Bourdonnais, seigneur de Keroret, 2<sup>o</sup> Jeanne, qui l'on croit être la demoiselle de Gibon qui a épousé M. du Houx, seigneur de Forsanz.

17<sup>e</sup> - Olivier Gibon, seigneur de Grisso, fils aîné, portoit aussi le nom de Grisso. L'on a déjà vu son épithète, conque en ces termes: ci git haut et puissant seigneur Messire Olivier Gibon, chevalier, seigneur du Grisso, etc., en son vivant major de l'arrière-ban de la noblesse de l'évêché de Vannes, capitaine-général, seigneur, etc., l'on a vu pareillement qu'en 1739, il avoit fait reconnaître que de temps immémorial, des ancêtres avoient eu, en l'église du Méné, leur tombeau et leurs armes anciennes de Bretagne. Il avoit reçu en 1722 des lettres du roi, pour se rendre aux États, il épousa 1<sup>o</sup> Thérèse de la Bourdonnais, fille de Julien, seigneur de Keroret, et de Renée du bois de la Salle, et ce même jour, sa sœur Catherine épousa François, fille aînée de ce Julien, 2<sup>o</sup> Le Launai-Rulliac, sans postérité, 3<sup>o</sup> Hermine de Bottrel Quintin, fille de Jean, seigneur de Saint-Demas (sœur d'un Juvigneux des Pen-tièvre) et de Françoise de Sérent, dont les mères étoient des maisons Saint-Pern, Montgomeri, Kermaison, du Cambout, du Halgoet. Le nom de Sérent est devenu éteint, et M. le duc de Sérent n'a point laissé de parent plus proche que le comte de Gibon: qui soit issu d'une mère de son nom; ainsi, sans les lois nouvelles, il auroit pu en résulter que les grandes prérogatives de sa baronnie de Maletroit, qui rendoit pair de Bretagne, et président de la noblesse, advinssent à son fils aîné, le comte Auguste de Gibon, puisque mesdames la duchesse de Narbonne et de Damais ses filles, n'ont point d'enfants.

Olivier eut un frère, Jean, chevalier, seigneur de Kerisout, capitaine de cavalerie, et plusieurs enfants du premier et du troisième lit seulement, savoir du premier: Anne Julien, et du troisième: Louis-Jérôme, Louis, Claude, Vincent et Jeanne. Celle-ci avoit épousé Pierre de Trémereuc, seigneur de la Villiers, dont un fils a épousé demoiselle Sausse de Kervegan, ils ont laissé postérité.

On ne donnera ici, qu'une courte notice sur toutes les différentes branches issues d'Olivier Gibon, parce que les preuves de cour, dont est tiré cet extrait-ci, n'avaient été faites que pour le comte Hyacinthe de Gibon, issu de Vincent, le dernier des fils d'Olivier et d'Hermine de Botterel-Quintin.

18° – La première branche, dite des comtes du Pargo, ne subsiste plus. Elle a produit deux conseillers au parlement, un capitaine de dragons, au régiment du colonel-général, qui y avoit eu des actions très-brillantes. Il avoit épousé demoiselle de Langourda, et n'avoit point laissé de postérité, il étoit fils d'Anne Pinot de la Gaudinaire, ainsi que son frère aîné, le comte Olivier Gibon, du Pargo, qui fut conseiller au parlement, et obtint l'agrément du roi pour concourir à l'une des places de procureur-général-syndic, et son frère cadet, Julien, a été vicaire-général du diocèse de Rennes, abbé commendataire de Prnid, et député des États en cour: leur sœur Jeanne Gibon, avoit épousé Joseph de la Bourdonnaie, seigneur de la Bretèche, conseiller au parlement, dont une fille avoit épousé M. de Ménardeau, aussi conseiller; et ils ont laissé des enfants qui ont hérité de toutes les seigneuries de la branche aînée, notamment de celle du Pargo, comme aussi de celles de Gibon et du Grisso, dont la possession dans la maison de Gibon, avoit été prouvée dater près de six siècles.

La branche des marquis de Gibon-Quéralbeau, branche aînée, du troisième lit, n'existe plus que dans le marquis de Quéralbeau, chevalier de Saint-Louis, qui a été lieutenant de vaisseaux du roi. Son père avoit épousé Thérèse de Traverse. Lui 1° Pauline de la Chapelle, fille de N., seigneur de la Chapelle et de demoiselle l'Espinose; leur fille Pauline avoit épousé Louis du Bot, dont trois filles existent, les deux aînées sont mariées à M. de la Marche, et à M. Blanchart de la Buharaie, 2° Élisabeth de Castagny, fille de N., capitaine et chevalier de Saint-Louis; Jérôme Gibon, frère du marquis de Quéralbeau a péri dans un combat naval, étant garde de la marine, 3° La branche des comtes de Gibon-Lesvelec consiste maintenant dans le comte Julien qui a été officier dans la marine, dont l'aïeul, le comte de Gibon, avoit épousé Renée de la Landelle, fille de René, seigneur de Roscanvec, et de Pauline d'Andigné de la Chasse, et dont le père comte de Gibon, baron de Ker, avoit épousé Louise de Saint-Denis, fille de N., seigneur de Vieux-Pont, chef d'escadre, et de Scholastique de Marquez. Son frère Armand Gibon, a trois fils, dont l'un est capitaine et chev. de la légion d'honneur.

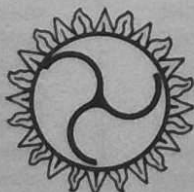
Le comte Julien de Gibon a perdu un frère, enseigne des vaisseaux du roi, puis dans deux ans, à Paris, un autre frère, ainsi que sa mère, et trois sœurs, modèles de toutes les vertus et surtout de charité.

Claude Gibon, vicomte du Pargo, avoit épousé Marguerite de Chambre, fille de N., directeur-général du génie, en Alsace. Il est mort étant major d'Humingue et chev. de St-Louis. Son tombeau avec ses armes se voyoit à Colmar.

19° – Vincent, comte de Gibon, de Kerisouet, seigneur de Coetlagat, Kerès Beaumont, cinquième fils d'Olivier, et quatrième d'Hermine de Botterel-Quintin, avoit fait la campagne de Bohême étant capitaine au régiment de Rosninen, lors de la descente des Anglais à l'Orient en 1746, il fut élu officier supérieur de l'arrière-ban; il est mort à Vannes, étant major d'infanterie en 1768, plein de foi, comme il avoit vécu. Il a été inhumé dans le tombeau des Gibon. Il avoit épousé 1° Pélagie de la Goutte, fille de N. comte de la Poujade, capitaine de cavalerie, et d'Anne de Boisgelin-Kera, leur fils unique a péri comme Jérôme Gibon, son cousin, étant aussi garde de la marine sur le vaisseau le Superbe qui s'engloutit pendant le combat du Morbihan en 1759, 2° Scholastique de Mauduit, fille d'Antoine seigneur de Kerléan, et de Scholastique Bigeaud de Sesmaisons. Antoine de Mauduit avoit plusieurs frères et sœurs, lesquels ou leurs enfants, se sont alliés, entr'autres, avec les maisons de Kerpaen de Kersalo, Aufret du Cosquer, Botdêru, de Lée, du Boetier, Talhoet, Forestier, etc. Il étoit oncle du brave colonel Thomas Mauduit, colonel du régiment du Port-au-Prince, qui fut assassiné pour la cause royale, par ses soldats révoltés. Grand nombre de Mauduit ont été officiers supérieurs, et le frère aîné de madame la comtesse de Gibon-Kerisouet, N. Mauduit, seigneur de Kerlivio, a été lieutenant-colonel de dragons, et a laissé postérité.

20° – Hyacinthe, comte de Gibon-Kerisouet, fils unique du deuxième lit, a servi, depuis 1760, au bataillon de Vannes, pendant trois années de guerre, puis dans la marine, où il a fait quatre campagnes; il en est sorti en 1773 enseigne de vaisseaux, puis capitaine d'Artois cavalerie jusqu'en 1788, ensuite major, lieutenant-colonel, enfin colonel au régiment d'Orléans cavalerie, par la promotion de M. le comte de Barbaçon, au grade de maréchal de camp, il a émigré avec tous les officiers de ce corps, et a été renommé capitaine de la compagnie d'Orléans, qui en a été formée; elle a été envoyée à Neumagen, où étoit la 3° compagnie d'infanterie de la noblesse de Normandie qui s'y est trouvé pareillement sous ses ordres; il a été nommé ensuite, par L.A.R., lieutenant, chef de brigade de la compagnie des grenadiers à cheval, toujours avec le rang de colonel. Il n'avoit pas voulu précédemment le grade de maréchal-de-camp constitutionnel, donné à plusieurs de ses cadets. Il a fait dans cette compagnie commandée par M. le vicomte de Virieu, la campagne de 1792; elle fut ensuite licenciée. Il fut après à Maestricht, où il a servi à sa défense. Il y a commandé le détachement de la compagnie Bretonne à la première sortie qui s'y est faite.

1) Cet édifice donné au siècle dernier à une congrégation religieuse a été récemment vendu pour démolition à seule fin d'y construire un «Prisunic»! sans commentaire...





## MAISON ROYALE ET DUCALE DE BRETAGNE (du IX<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup>)

Généalogies des Familles issues de nos anciens souverains nationaux

**Savoir :**

1. Maison de **PORHOET-GIBON**, (« Gibon » ou « Kergibon ») depuis 1226 ;
2. Maison de **PORHOET-ROHAN**, (dont Porhoët et Rohan-Gië) fondue en 1645 dans la famille Chabot — d'où Rohan-Chabot ;
3. Maison de **ROHAN-GUEMENE**, (tige de Charles de Gueméné † 1438) famille princière toujours existante, résidant hors de Bretagne.

Origines :  
**PRINCES BRETONS**  
du Comté de Vannes (VIII<sup>e</sup> / IX<sup>e</sup> S.)

**MORVAN**, roi † 818

**WIOMARC'H**, 822-825 (sa fille épouse NOMENOE)

NEVENOU ou **NOMENOE**, 825-851 (Libérateur et Unificateur)  
Gouverneur, Duc et Roi des Bretons pour toute la Bretagne  
« Tad ar Vro »

**ERISPOE**, roi, 851-857  
sa fille épouse :

**SALOMON (SALAÜN)**  
roi 857-874  
(neveu de Noménoë)

**GURVAN** (issu de Salomon)  
comte de Rennes puis roi, 874-877

**JUDIKAEL**, comte de Rennes, 877 - 888  
et co-roi avec **ALAIN-LE-GRAND**, « Tad ar Vro »  
877-907

**BERANGER**, comte de Rennes  
(vivant en 890 † 907)

**JUHÉL-BERANGER**, comte de Rennes  
Vivant en 931-970 (souche de La Maison de Rennes)

**CONAN 1er dit Le Tort**, comte de Rennes  
Prince des Bretons 958-992

**GEOFFROY 1er**, roi  
992-1008

**JUTHAEL**, comte de Rennes

**ALAIN III**, † 1040  
Duc des Bretons

**EON de PENTHIEVRE** † 1099  
Chef de la lignée des comtes de Penthievre  
jusqu'à Jean d'Avaugour † 1327

**GUETHENOC**, vicomte de Rennes † 1046  
d'où la Maison de **PORHOET**  
(apanage en 1008)

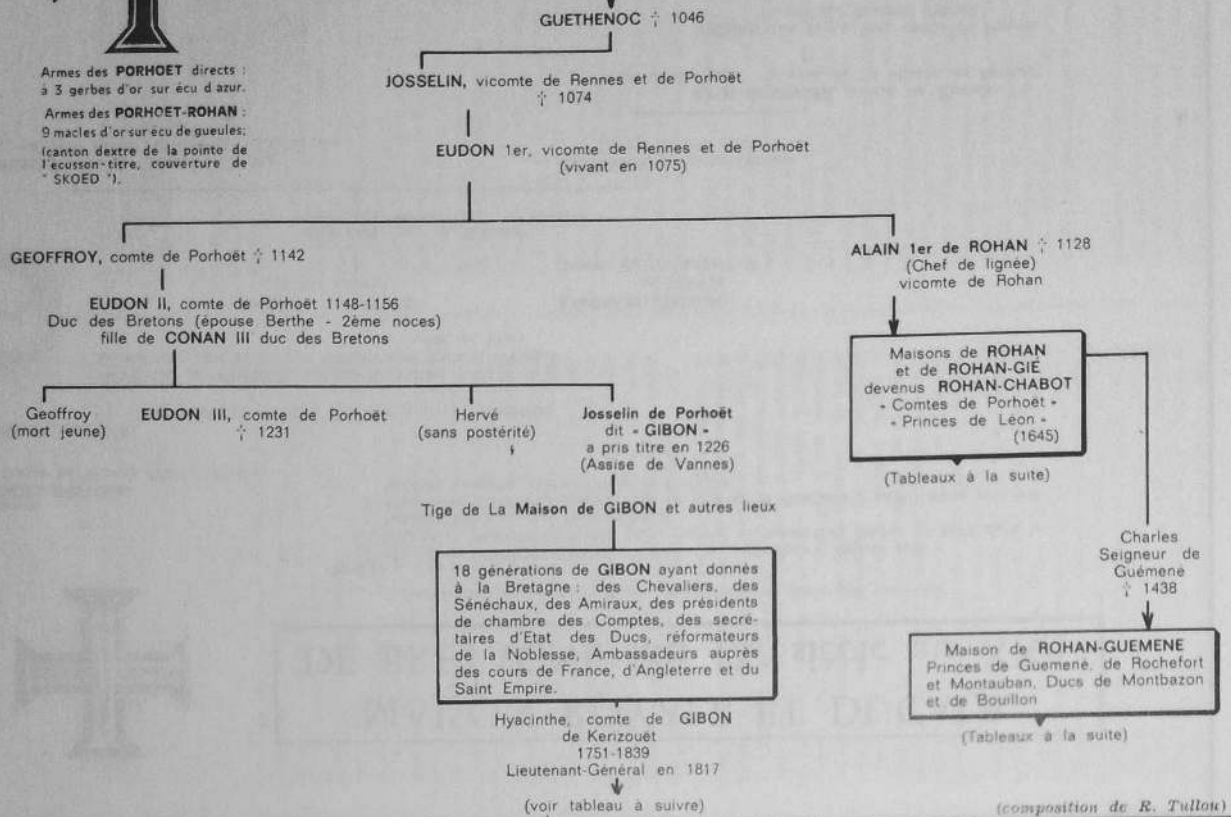
↓ (composition de R. Tullou)



Armes des **PORHOËT** directs :  
à 3 gerbes d'or sur écu d'azur.  
Armes des **PORHOËT-ROHAN** :  
9 macles d'or sur écu de gueules ;  
canton dextre de la pointe de  
l'écusson-titre, couverture de  
"SKOED").

## MAISON DE PORHOËT

### Vicomté de Rennes (1008)

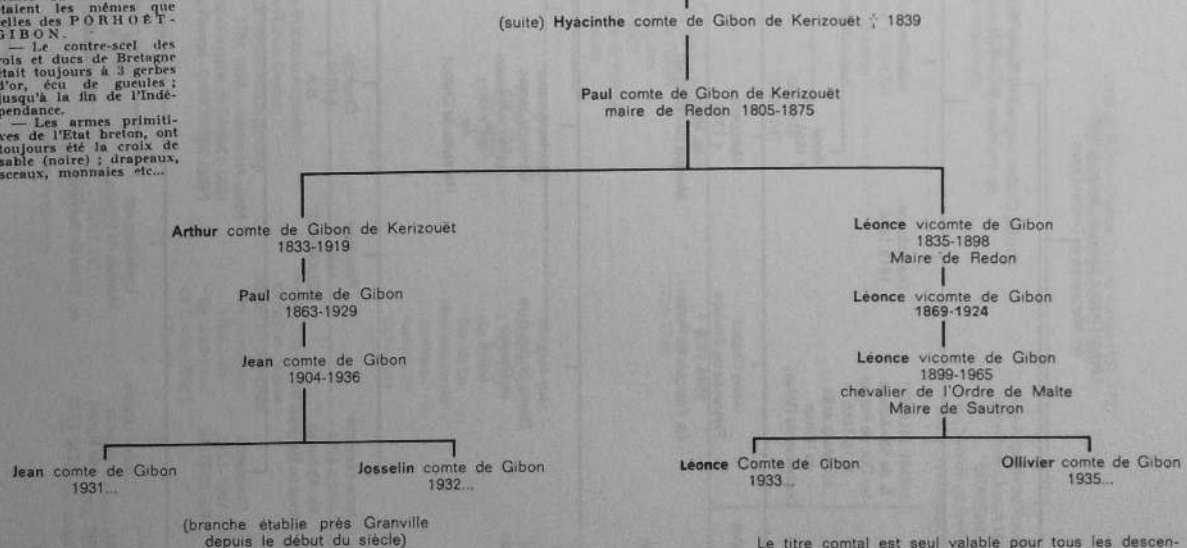


Nota.  
— Anciennement, les  
armes du PORHOËT  
étaient les mêmes que  
celles des PORHOËT-  
GIBON.  
— Le contre-scel des  
rois et ducs de Bretagne  
était toujours à 3 gerbes  
d'or, écu de gueules ;  
jusqu'à la fin de l'Indé-  
pendance.  
— Les armes primiti-  
ves de l'Etat breton, ont  
toujours été la croix de  
sable (noire) ; drapeaux,  
scieux, monnaies etc...

## MAISON DE GIBON

### ou de PORHOËT-GIBON

(Suite d'un précédent tableau)



Le titre comtal est seul valable pour tous les descen-  
dants, issus des anciennes Maisons souveraines. De même,  
la reprise de l'ancien nom patronymique est justifié dans  
l'éventualité d'une action juridique et légale des intéressés.

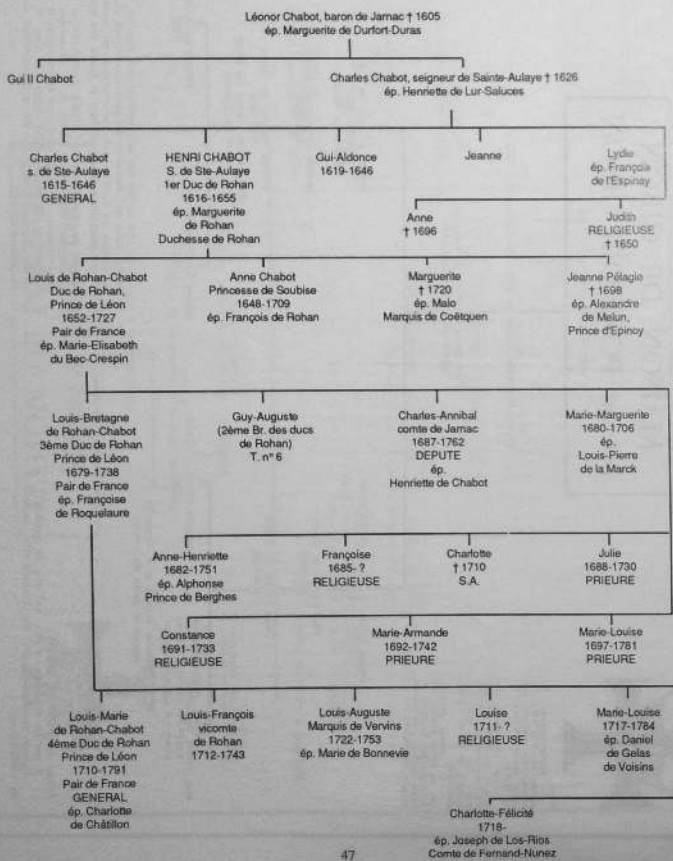
Rappel de documents. — Nous gentishommes bretons  
soussignés, certifions la vérité de la généalogie et des  
faits énoncés, en foi de quoi nous avons signés le présent  
à Paris, ce 22 Janvier 1820. Signé: Le Duc de Rohan,  
le Duc de Serent, le Comte de La Bourdonnaye, le Comte  
de Botterel-Quintin.

Armes des **PORHOËT-GIBON** :  
3 gerbes d'or, liées d'azur, sur écu de gueules ;  
(canton senestre du chef de l'écusson-titre, couverture  
de "SKOED").

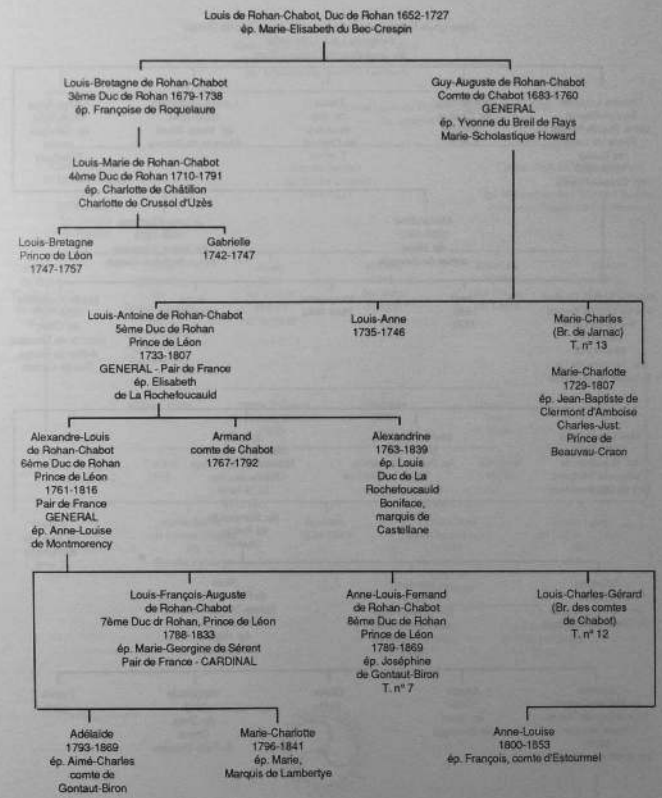
(composition de R. Tullou)

**FAMILLE de ROHAN-CHABOT**

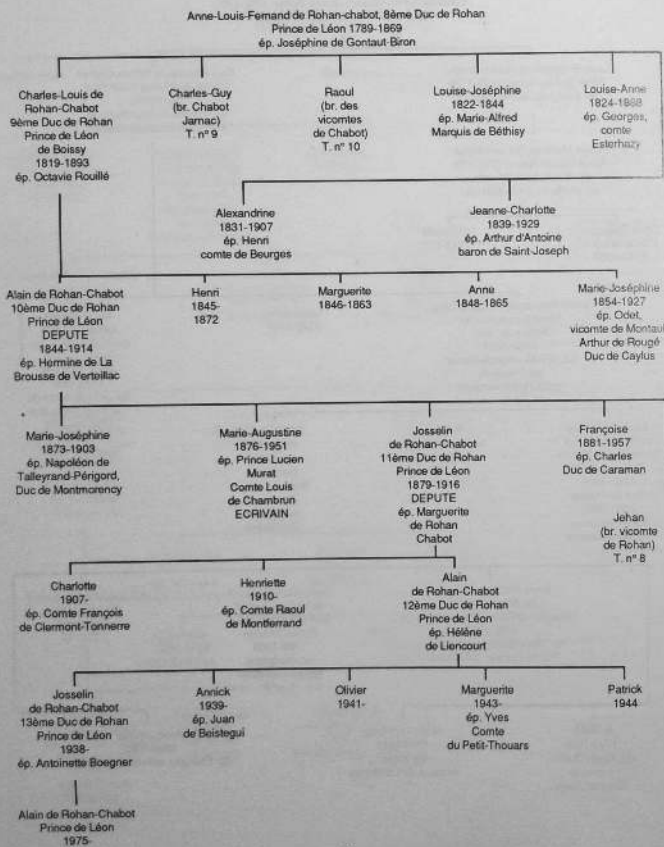
**CHABOT DEVENU ROHAN-CHABOT : branche de Sainte-Aulaye**



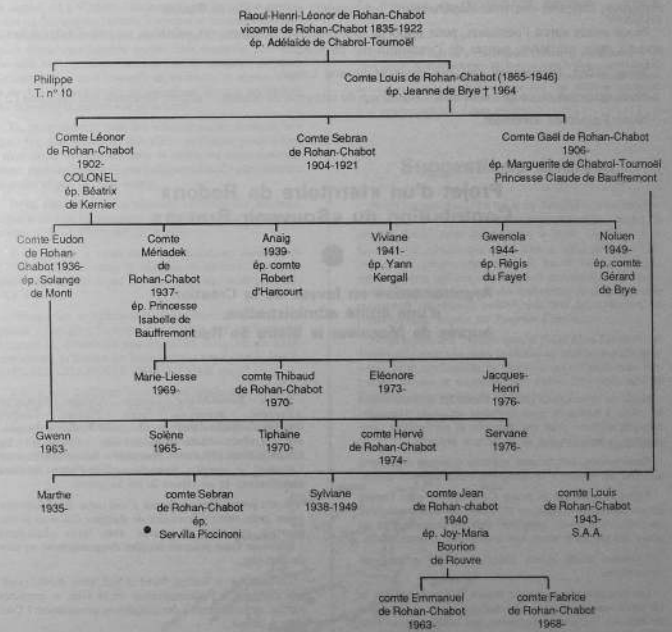
**ROHAN-CHABOT : 2ème branche des Ducs de Rohan**



**ROHAN-CHABOT : 2ème branche des Ducs de Rohan**



**Branche des vicomtes de ROHAN-CHABOT**



## Pour un «territoire de Redon»

La Presse régionale s'est faite l'écho d'une initiative redonnaise : en vue de la création d'une entité administrative, distincte des trois départements convergents sur la ville de Redon.

Nous avons saisi l'occasion, pour apporter des éléments et arguments valables, en vue d'aider à faire aboutir cette initiative, auprès de l'immobilisme parisien!

Nous avons, localement, pris des contacts en son temps.

Nous ignorons si, ce que souhaitent beaucoup de citoyens de Redon; l'affaire trouvera une solution?...

Nous l'espérons vivement.

## Projet d'un «territoire de Redon» Contribution du «Souvenir Breton»

### Argumentation en faveur de la Création d'une entité administrative, auprès de Monsieur le Maire de Redon

Nous ne reviendrons pas sur toutes les considérations en cours, à Redon et, dans la Presse régionale; lesquelles opinions militent pour une nouvelle et particulière communauté administrative de ce secteur régional.

Nous venons, simplement, apporter quelques arguments aux fins de renforcer la démarche redonnaise en cours.

Redon, fondée par le moine Conwoion<sup>1)</sup> - avec l'appui du roi Nomené - était, au IX<sup>e</sup> siècle, un commencement de collectivité civile avec son abbaye, laquelle pris au cours des siècles à venir, une importance exceptionnelle.

L'abbaye avait, même assez loin, des possessions territoriales.

Les possessions autour de Redon constituaient dès le IX<sup>e</sup> siècle une appellation administrative, dite : «Territoire de Redon». De cette désignation, que nous a légué l'histoire, il serait souhaitable qu'elle revienne dans l'usage courant...

Le territoire de Redon, y compris des possessions plus éloignées, constituait en 1449 (avec l'accord du Pape de ce temps) un évêché, lequel dura à peine un an. Le Pape étant mort à la date précitée plus haut, son successeur revoqua l'existence du nouvel évêché, (notamment des pressions venant du côté de Nantes).

Voici la liste des paroisses ayant constitué l'éphémère évêché de Redon:

Redon - (siège épiscopal et administratif), Bains

- Renac - Sainte-Marie - Langon - Ayessac - Masserae  
- Pegreac - Brains-sur-Vilaine - Pipriac - Guipry  
- Loheac - Besle - Pierric - Guéméné-Penfao - Guenouvy  
- Trefoux - Saint Malo-de-Phily - Fougeray - La Chapelle Saint-Melaine - Plechatal - Bourg des Comtes  
- Baulon, y compris Saint-Sauveur-de-Plelan (Maxent actuellement, et où repose le roi Salomon).

Notre proposition en faveur d'une unité administrative ayant pour titre : «Territoire de Redon» (carte ci-jointe, pourrait constituer 8 cantons avec leurs chefs-lieux - Bains sur Oust pourrait accéder éventuellement au titre de chef-lieu.

La banlieue de Redon, Nord et Sud, (rive droite) pourrait s'intégrer à l'administration de la ville, si certaines parties, appartiennent à des communes avoisinantes? Ceci reste à définir...

Voici les 8 cantons, lesquels pourraient constituer la nouvelle unité territoriale:

- Bains - 5 communes
- La Roche-Bernard - 9 communes
- Guéméné-Penfao - 5 communes
- Pipriac - 6 communes
- Allaire - 9 communes
- Saint-Nicolas - 3 communes
- La Gacilly - 8 communes
- Fougeray - 4 communes

En plus, les 8 communes des chefs-lieux de cantons.

A titre de comparaison, le territoire de Beaufort (610 km<sup>2</sup>) est constitué de 13 cantons, 98 communes et derniers chiffres connus; s'exprime en 128 000 habitants environ.

Il est évident, que Redon ne peut se présenter, territorialement, ni trop petit, ni trop grand? Sa situation, bordant le fleuve, - La Vilaine - commande une limitation territoriale du fait que ses intérêts communs et certaines solidarités morales, économiques, voire fluviales, sans oublier certains types traditionnels encore bien marqués, font que, au-delà des contraintes administratives actuelles, (le détail de celles-ci en sont connu!) un territoire de Redon s'impose donc en une structure majeure et dès que les Autorités supérieures auront à se prononcer...?

La carte montre, avec des considérations diverses, non ignorées, que Redon se doit d'être prolongée jusqu'à l'estuaire de la Vilaine. La carte ci-jointe, est assez convaincante pour qu'il ne soit pas indispensable d'étaler diverses considérations de tous ordres.

Nous venons, dans ce courrier, apporter des éléments, selon nous non négligeables, et, en faveur de la thèse d'une création de ce *Territoire de Redon*.

Il est mieux, à l'encontre des législateurs jacobins de 1790, de ne pas retenir la désignation de cette éventuelle unité administrative par ce terme abstrait, inadéquate de : «La Vilaine».

Mieux vaut se référer à la désignation de la cité, elle-même. C'est plus humain, conforme à nos traditions de toujours et, n'oublions pas ces laides désignations administratives qu'étaient en leurs temps: ces LOIRE INFÉRIEURE, CHARENTE INFÉRIEURE etc...!

Redon doit s'affirmer en toute plénitude, dans les actes divers et les parlers de toute nature...

Le «Souvenir Breton - Koun Breizh» formule l'espoir que, les redonnais qui souhaitent ce nécessaire changement administratif, obtiennent pleine satisfaction et ce, dans un temps proche...

Nous suivrons avec beaucoup d'intérêt, l'évolution de la démarche en cours. Nos vœux sont de votre côté, Monsieur le Maire.

Veuillez trouver, ici, l'assurance de notre entière sympathie.

Le Président du «SOUVENIR BRETON - KOUN BREIZH»

1) CONWOION était né à Comblézac. Il mourut, nonagénaire.  
2) A noter: Si le «Territoire de Redon» voit le jour... administratif, l'entité épiscopale se posera, à l'encontre des Diocèses voisins. Comme partout, un évêché de Redon devra voir son existence reconnue? C'est ce qui fut réalisé pour la région parisienne, lors d'un rattachement administratif, il y a deux décades!

## Suggestions diverses

Notre proposition d'un tracé du *Territoire*, n'est pas formel en soi. Si certaines communes bordant les limites du présent Projet sont déterminées à venir s'intégrer à la future entité administrative de Redon; elles pourront l'exprimer en temps opportun... Il serait même indiqué, pensons-nous, qu'une consultation préalable, (officieusement organisée) et venant des initiateurs du projet; puisse enregistrer un révélatif positif, aux fins de se donner un poids certain, auprès du Pouvoir Central...

Nous exprimons l'espoir que, si l'idée d'un *Territoire de Redon* se concrétise dans la réalité administrative, la nouvelle entité territoriale, en regard à ses affinités très bretonnes, locales et économiques; puisse être rattaché à la Région - programme de Bretagne?

Ce sera légitime...

SOUVENIR BRETON



## Causes et débuts de la Chouannerie dans le Bro-Gwened ou Pays de Vannes

### I - Campagnes et paysans du Bro-gwened à la veille de la révolution

Au point de vue linguistique, le Bro-Gwened ou Bro-Erec se divisait à cette époque en deux parties séparées par une ligne partant de la rivière de l'Étier en Béganne et remontant vers Limerzel, Pluhélin, Molac, Plumelec...

A l'Est de cette ligne, les campagnes galaises (c'est-à-dire de langue française) des pays de Rochefort, Allaire, La Gacilly, Carentoir etc... étaient assez peu fertiles et comportaient surtout des cultures de seigle et de blé noir. Les régions de Saint-Pierreux, Rieux, Redon, étaient en outre souvent inondées l'hiver par les débordements de la Vilaine et de l'Oust (1).

Les paysans possédaient la plus grande partie des terres (2) et semblaient avoir entretenu dans l'ensemble d'assez bons rapports avec la noblesse (3) peu riche la plupart du temps, menant à peu près la même vie qu'eux et chargée de les représenter aux États de Bretagne (4).

Les journaliers constituaient la catégorie la moins avantagée et la moins satisfaite de son sort. Les régisseurs particulièrement exécutés des paysans fournirent dès le début de la Révolution, des troupes au parti républicain, surtout les régisseurs des régions de Carentoir, La Gacilly, Glénaec, Rieux, ou auront lieu des pillages (5).

A l'ouest de la ligne partant de l'Étier et remontant vers Limerzel, Pluhélin, Molac, Plumelec... Les campagnes parlaient la langue bretonne. Les terres dans l'ensemble étaient plus riches qu'à l'est.

Le mode de propriété le plus courant y était le domaine congéable sous l'usage du Bro-Erec. Les terres défrichées et travaillées, ainsi que les bâtiments des fermes appartenaient non aux propriétaires fonciers mais aux domaniers ou fermiers (6). Ceux-ci quasiment indépendants durant le cours de leur fermage avaient conservé ce caractère ombrageux et indomptable qui les avaient animés au cours des siècles passés (7). Un certain nombre d'entre eux possédaient une instruction assez poussée acquise surtout au Collège Saint-Yves de Vannes et des qualités de courage et d'initiative qui leur permettaient de tenir une autorité sociale et politique plus importante souvent que celle de la noblesse et qu'ils conserveront au temps de la Chouannerie (8). Une centaine d'officiers chouans issus de la paysannerie firent leur études au Collège Saint-Yves de Vannes.

Au point de vue de l'aisance des fermiers ou domaniers du Bro-Erec ou Bro-Gwened, voici les conclusions très importantes que révèle une étude très poussée effectuée par Pierre Thomas-Lacroix, directeur des Services d'Archives du Morbihan et basée sur le dépouillement des rôles

de l'impôt du vingtième de 1756 et des minutes notariales de la région comprise entre Vannes et Questembert (9) :

C'est la transformation des obligations seigneuriales en redevances appréciées d'une façon excessive qui ont alourdi de 10 à 15 % les charges du domanier ou fermier au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les redevances imposées par le foncier au domanier n'augmentent que de 3 à 4 % dans la même période. Malgré cette hausse, la situation du propriétaire foncier est peu avantageuse car il touche à peine le quart du revenu de la ferme comme on témoignait les baux de sous-ferme que les domaniers ou fermiers consentaient souvent à d'autres paysans.

Par ailleurs, le droit de congément dont dispose le foncier ne lui permet guère d'augmenter ses revenus, car la hausse excessive du prix des édifices qu'il serait obligé de rembourser au fermier et celle des terres labourées exigeant une grande mise de fonds réduisant à néant ses bénéfices.

Par contre, l'étude des sous-fermages révèle en faveur des domaniers ou fermiers, une part insoupçonnée de bénéfices susceptibles de se répartir entre les différentes classes de paysans par le moyen des successions roturiers.

Ces conclusions importantes vont à l'encontre des opinions émises par Dubreuil dans son ouvrage : « *Vieillesse du domaine congéable en Basse-Bretagne, à l'époque de la Révolution* » où cet auteur donne trop d'importance au droit de congément entre les mains du foncier et contre celles émises par H. Sée dans son ouvrage, « *Les classes rurales en Bretagne du XVIII<sup>e</sup> siècle à la Révolution* » où il présente contre le domaine congéable des affirmations trop catégoriques basées sur les cahiers de doléances souvent sujets à caution.

D'autre part, les paysans du pays vannetais nourrissaient une haine assez violente contre les bourgeois des villes. Ils leur reprochaient d'être étrangers au pays, de chercher à leur nuire, de faire fi des gens des campagnes et de la langue bretonne, enfin d'être infodés aux doctrines des encyclopédistes, aux sociétés de pensée, et d'être assez souvent hostiles à la religion (10).

### II - Le sentiment religieux dans les campagnes du Bro-Erec

Le passage de Saint-Vincent Ferrier, au début du XV<sup>e</sup> siècle, ses allocutions extraordinaires, ses miracles émouvants et particulièrement nombreux marquèrent le Bro-Erec d'une façon décisive (11).

La période qui suivit connut une éclosion merveilleuse de fontaines et d'aires sculptées, de chapelles pittoresques, véritables centres religieux et artistiques dont témoignent l'ampleur des pardons.

Les apparitions de Sainte Anne à Nicolazic en 1624 et l'extension de son culte servirent de préparation à l'énorme mouvement des missions bretonnes du Père Maunoir, du Père Huby, du Père Le Rigoleuc qui allaient renouveler la foi dans les campagnes. De son côté l'œuvre des retraites fermées fondée par Catherine de Francheville, née près de Sarzeau, aide du Père Huby et du grand vicaire Eudo de Kerlivio allait agir considérablement à la même époque pour la formation d'une élite catholique

morbihannaise et devait contribuer avec les tertiaires de Saint Jean Eudes à répandre le culte des saints cœurs de Jésus et de Marie dont l'image allait devenir l'emblème de la Chouannerie (12).

Par ailleurs, l'emploi de la langue bretonne fut un obstacle de grande importance à la diffusion dans les campagnes vannetaises des idées philosophiques qui, par contre, véhiculées par les français, imprégnerent la bourgeoisie des villes et des bourgs.

Quant au clergé, issu presque entièrement de la classe paysanne à laquelle l'unissaient étroitement les liens du sang, de l'éducation, de la langue et cette voix confuse et pourtant si forte de la race venue du très fond des siècles, il avait nécessairement une emprise considérable sur les campagnes (13).

### III - La première prise d'armes chouanne dans le Bro-Erec

Ce fut la Constitution civile du clergé et le serment imposé aux prêtres qui déclenchèrent la première insurrection dans les campagnes du Bro-Erec.

Ce décret du 24 novembre 1790 rendu par la Constituante astreignait évêques et prêtres en exercice à jurer d'observer la Constitution civile du Clergé. Ce décret arriva à Vannes le 4 janvier 1791 et provoqua quinze jours plus tard une grande agitation depuis Auray jusqu'à la Vilaine. Les municipalités de Theix, Berrie, Sulniac rédigèrent des protestations véhémentes à l'adresse de l'administration : « nous avons l'honneur de vous prévenir que les habitants de tout le canton apprennent avec la plus vive douleur que les ecclésiastiques doivent sous peu être forcés de faire le serment civique sous peine d'être destitués de leurs fonctions publiques; qu'ils disent hautement qu'ils ne verront qu'avec horreur et indignation d'autres ministres remplacer les leurs, à l'aide d'un serment auquel toute conscience doit se refuser, jusqu'à ce que l'Église ait prononcé sur un point si important pour la religion catholique, apostolique et romaine, religion qu'ils professent et désirent professer jusqu'à la mort; qu'ils n'auront nulle confiance dans les prêtres constitutionnels et qu'ils sont déjà bien résolus à les rejeter » (14).

« Un pareil serment ne serait-il pas un blasphème? Quel est le prêtre, le laïque même qui prêterait un serment qui non seulement renverse les principes de la religion mais encore qui révolte la conscience, qui révolte la droiture, la raison et le bon sens? » écrivait de leur côté le 5 février les municipaux de Sarzeau (14).

Plus de 20 municipalités firent des protestations analogues aux précédentes. La municipalité de Theix renvoya par la suite au Directoire du Morbihan un factum distribué par les soins de ce dernier en faveur de la Constitution : « nous vous renvoyons le libellé que nous regardons comme contraire à notre foi, à nos mœurs et à notre religion ».

La première étincelle s'envola de Molac près de Questembert. Le 3 février, les hommes de cette paroisse voulurent marcher sur le district de Rochefort-en-Terre.

Le 7 février l'incendie atteignit les abords de Vannes où l'évêque d'après la rumeur était en danger. Plus de

300 paysans des alentours, accompagnés d'un certain nombre d'élèves du Collège Saint-Yves, se réunirent au Bondon.

Une adresse fut rédigée en termes pressants pour réclamer la liberté de Monsieur Amelot et portée à l'Hôtel de Ville de Vannes par 15 délégués. Dans quelques jours, ajoutaient ces derniers, nous viendrons chercher la réponse. Ils tinrent parole. Dans la nuit du 12 au 13 février le tocsin sonne à tous les clochers des campagnes vannetaises. 3 000 paysans armés de bâtons, piques, mauvais fusils, fourches, faux se dirigent sur Vannes. Un chef émerge de l'ensemble, le comte de Francheville, qui commande les insurgés de la presqu'île de Rhuys. Le régiment de Walsh en garnison à Vannes, renforcé par des troupes de Lorient et de l'artillerie rencontre les insurgés près de Liziec. Treize paysans furent tués dans l'action, seize furent blessés et trente-et-un faits prisonniers. De Francheville se rendant compte du mauvais armement de ses troupes ne voulut pas insister et rentra dans la presqu'île avec son contingent; le reste des paysans se dispersa.

L'instruction de cette affaire menée devant le Tribunal du district de Vannes démontre la spontanéité de ce rassemblement où vint beaucoup de paysans d'âge mûr, parlant surtout breton (15). (La langue à cette époque était pratiquée jusqu'à Marzan et Arzal) et un certain nombre d'élèves du Collège St-Yves.

Ces ecclésiastiques inculpés furent reconnus innocents ?

Julien Le Mée, maréchal-ferant à Kercohan en Berrie, fut condamné par contumace à neuf ans de galères pour avoir porté des convocations dans différentes paroisses; son aide Le Boderff ayant porté des billets du même genre à Sulniac et à Trefflan perdit pour dix ans ses droits civils; Jean et Marc Crosin qui avaient fait sonner le tocsin à Noyal-Muzillac furent aussi privés pour trois ans de leurs droits civils ainsi que Le Mée de Truffléan, Yves Guénégou de Larré, Talbourdet, de Sulniac porteurs d'un pennab.

Beaucoup d'accusés furent obligés de répondre par interprète, car ils ne connaissaient pas le français.

Le tribunal condamna à diverses peines, Le Moyec, Le Lühern et autres paysans de Saint-Nolff, ainsi que P. Moisan, de Kerpeltier en Sulniac porteurs d'un fusil; J. Le Corn, de Molac et Yves le Guemman sacriste à La Vraie-Croix accusés d'avoir sonné le tocsin à La Vraie-Croix et à Larré; Julien Le Nève de Larré coupable d'avoir couché en joue un militaire; Jean Le Corn, de Sulniac, le Normand officier municipal de Larré, Pichon de La Vraie-Croix, accusés d'avoir frappé les militaires venus les arrêter (16).

Le 7 mars, Julien Guégan, député et recteur de Pontivy, refusa son élection comme évêque constitutionnel du Morbihan (17). Un peu partout, les incidents se multipliaient, des détachements armés sont envoyés dans les bourgades les plus inciviques. Dans les campagnes, des processions nocturnes avec chants et neuvaines aux calvaires dénotent un fort climat de fièvre.

### IV - L'Association Bretonne de la Rouerie

En juin 1791, des rassemblements de gentilshommes chez le comte de la Ruée, au Préclon en Tréal intriguent

l'administration républicaine. D'après le Fabler ce n'était là qu'une première association de mécontents politiques, mais hommes d'énergie susceptibles de se liquer pour arrêter l'ébranlement général. Ces forces neuves jetées dans la balance par un homme d'envergure, pouvaient peser à coup sûr sur les événements. Ce sera l'œuvre de la Rouerie.

Parmi les principaux buts de l'Association Bretonne fondée par le célèbre marquis le 5 décembre 1791 se trouvaient : « le retour à la monarchie ; le salut des droits de la province ; celui des propriétés et l'honneur breton ».

Dans son discours adressé le 27 mai 1792 aux députés de l'Association rassemblés en son château, le marquis ajoute : « rendre à l'Eglise ses véritables pasteurs, protéger la dignité du culte et hâter le retour à la Constitution bretonne ».

Le 12 mars précédent, le Comte de Provence et le Comte d'Artois avaient signé le texte de la Commission donnée par eux à la Rouerie reconnaissant les objectifs bretons de la guerre : maintien de la constitution de 1532 et autorité de la Bretagne Militaire sur les provinces voisines - lesquelles seront sujettes aux mêmes règlements et travaux et participeront aux mêmes avantages à l'exception de ceux qui ne sont relatifs qu'à la Constitution particulière de la Bretagne ».

Dans le livre de Lenotre sur la Rouerie, il est question (pages 131, 132, 1330 d'une brochure faite par le marquis et éditée par l'imprimerie des Princes en vue du soulèvement de l'Ouest lors de l'entrée des Alliés à Châlons (au mois de septembre).

Dans cette brochure, fait remarquer Lenotre, « certains passages indiquent que... le marquis de la Rouerie n'avait point pour sa part abandonné le rêve d'indépendance provinciale qui l'avait jadis conduit à la Bastille ; il se sentait assez fort pour imposer au Roi ses conditions, et, en retour de l'appoint qu'il apportait à la Contre-Révolution, il exigeait très catégoriquement le rétablissement des anciens États et l'autonomie de la Bretagne ».

La brochure est très exploitée sur ce point :

« Et vous Bretons, mes chers amis, je veux vous aider à recouvrer vous-mêmes.

Les anciens franchises et les anciens droits qui étaient à la fois le rempart le plus solide de votre liberté politique et religieuse comme le plus sûr garant de votre paix intérieure, et de la prospérité qu'elle produit ».

Ce fut dans ces circonstances et à ces conditions que fut scellée l'alliance étroite de la Bretagne Militaire et des Princes dans la lutte titanessque qu'ils entamaient contre la Révolution française.

L'Association allait trouver un terrain de prédilection dans le Morbihan qui s'était montré au cours des siècles si attaché aux libertés bretonnes.

La nuit du 4 août, les députés du clergé René Gabriel recteur de Questembert, Julien Loisel recteur de Redon, Julien Guégan recteur de Pontivy avaient déclaré leurs regrets, appuyés par le futur cardinal Maury, de ne pouvoir renoncer aux droits et franchises de la Bretagne.

En 1791, le Morbihan allait fournir au marquis de la Rouerie le secrétaire général de l'Association Bretonne en la personne de Joseph Anne Loisel de Saulnays. Ce der-

nier appartenait à une famille d'ancienne extraction chevaleresque établie à Sèren dans le pays de Vannes où il naquit en 1752 de Maître Joseph Loisel de Saulnays contrôleur des Actes.

Joseph Anne remplit les mêmes fonctions que son père à Locminé, puis au Croisic en 1775, à Plancoët en 1786, à Saint-Malo en 1788 où il eut l'occasion de connaître le Marquis de la Rouerie, probablement au château de la Manellière où ses discussions les questions du jour. Il se trouva que les vues du comte de Noyan habitant la Manellière, et celle de la Rouerie coïncidaient totalement avec celles de Joseph Anne Loisel. Il fut désigné comme secrétaire général de l'Association Bretonne. Connaissant bien le Morbihan il allait y puiser en effet pour le recrutement des adhérents, dont voici les principaux :

Pierre Guillemot, le futur roi de Bignan, et le Thiès son bras droit ;

Le comte de la Bourdonnaye - Coetandoc ;

De Leissèques, de Kerguehennec Bignan ;

De Lantivy - Kerveno officier au régiment de Languedoc à Paris ;

Le Militier de Lehelec futur chef de légion ;

Du Plessis de Grénédan habitant Fescul en Pétaule ;

Le comte de Francheville, de Sarzeau, et du Chélias ;

Pierre Le Cars, de Cadet ;

François Caillet, des Frugettes, Jacques Péro, de Péllicac ;

Alexandre Dubot, de Villeneuve en Molac ;

Léopold de Cacquezeay, établi entre Rochefort et Ruffiac ; il était chargé d'établir des lignes de correspondance ;

Les frères de Silz, en Arzal, dont l'aîné avait été officier de marine ;

Un certain nombre d'élèves du Collège St-Yves de Vannes ;

Caradec, capitaine de la garde nationale de la Roche-Bernard ;

Olivier Bernard, de la Mâtinais près de la Roche-Bernard ;

Thomas du Cordic, notaire à La Roche ;

De Croisy, avocat, membre de la municipalité rochoise, et trésorier du comité rochois de l'Association Bretonne ;

Le boulanger Denia, de La Roche ;

Le plâtrier Tamea, officier municipal rochois ;

Michel Péro, de Saint-Dolay ; etc...

La défection des alliés et émigrés à Valmy empêcha le soulèvement breton prévu à l'entrée des troupes à Châlons. Il fut reporté par le marquis au 10 mars 1793.

En attendant, les membres de l'Association purent mettre à profit le mécontentement grandissant des populations dû à l'augmentation des impôts, aux premiers décrets de conscription, au départ des prêtres non assermentés pour l'Espagne, et se tirèrent très, malgré la non inattendue du marquis, à toute éventualité.

#### V - L'explosion de mars 1793

La grosse étincelle qui mit le feu aux poudres accumulées comme à plaisir depuis trois ans fut le décret du 24 février 1793 sur la levée des 300 000 hommes destinée à faire face à la coalition. L'article 26 accordait aux plus riches la faculté de se faire remplacer. L'article 20 était particulièrement odieux puisqu'il exemptait de la conscription un certain nombre de fonctionnaires, c'est-à-dire des

gens particulièrement excrès des paysans qui les considéraient comme les agents de la persécution religieuse et de l'oppression matérielle (18).

Le 10 mars, jour fixé pour le début du tirage au sort, les campagnes vannetaises commencent à s'insurger. Comme par hasard, cette date du 10 mars était celle qui avait été retenue par le marquis de la Rouerie pour le soulèvement général breton ?

Aussi, partout, les officiers de l'Association Bretonne se trouvent prêts à encadrer le soulèvement populaire. Celui-ci, ainsi qu'une traînée de poudre, se propage le long du Blavet et dans le Nord du Morbihan autour de Pluméliau, Pontivy, le Fouët, Locminé, Ploërmel, sur le littoral de l'Arvor, autour de Vannes et d'Auray, à Rochefort-en-Terre, la Roche-Bernard.

Le 13 à Baud, un commissaire veut expliquer la loi du 23 février lorsque 50 à 60 hommes s'avancent sur lui et lui déclarent qu'ils s'opposent à la levée et qu'ils lui casseront la tête de leur penn bah. Lorcy lui arrache des mains la liste des conscrits. Le commissaire juge plus prudent de s'éclipser.

A Pluméliau le même jour, on dépêche 120 gendarmes et gardes matériaux avec une pièce de canon sous les ordres du lieutenant Picard. Le tocan sonnait partout aux alentours. Les paysans arrivaient de Locminé, Noyal, Bieuzy, Guern, Mérand, Quistinic, Buby armés de fusils, fourches, haches, couteaux à pression. Bientôt 3 000 insurgés remplissent le bourg : les gardes et gendarmes se sentant serrés de trop près lâchent bientôt pied laissant 20 cadavres sur le terrain.

Le 15 mars 6 000 paysans se portent sur Pontivy en chantant le Venilla Regis et le salve Regina. Certains insurgés portent sur la poitrine l'image des Coeurs de Jésus et de Marie.

Parmi ceux qui dirigent se remarquent Jean Jan, son frère Mathurin et son intime Le Gourriéec. A onze heures l'attaque se déclenche, les paysans réussissent à pénétrer dans le faubourg Tréreau et repoussent les défenseurs dans la ville. Celle-ci va tenir grâce à ses barricades et ses vieux remparts. Menacés par l'arrivée de détachements de Josselin et de Loudeac, les paysans finissent par abandonner la partie laissant plusieurs centaines d'hommes sur le terrain.

A Vannes, ce fut par les routes d'Auray et du Bondon que s'engagea la lutte. Les premiers arrivés, les paysans de Ploeren, de Plescop, de Baden et d'Arzadon au nombre d'un millier avaient déjà pénétré dans la rue Saint-Yves lorsqu'ils virent venir à eux le maire Malherbe et l'officier municipal Le Goëbsé suivis d'un bataillon du Maine-et-Loire.

- Que voulez-vous ? leur demande Malherbe.

- Nous n'avons plus de toi, nous n'avons plus de prêtres ; nous voulons croquer avec la Nation. Nous voulons savoir de quelle autorité on prétend recruter ; nous n'en connaissons plus, nous irons tous ».

Les soldats les mettent en joue. Une immense acclamation s'éleva : « Vive Sainte Anne ! » Les soldats tirent ; plusieurs hommes tombent, mais parmi eux le commissaire de guerres, Michel, la tête fracassée d'un coup de bâton. Le nombre des insurgés augmenta sans cesse, on amena

du canon. Les mêches ayant été mouillées par la pluie, les coups ne partent pas et les paysans de croquer de plus belle : « Vive Sainte Anne ! »

Les soldats finissent cependant par prendre le dessus et dégagent la rue Saint-Yves.

A la barrière nord de Vannes, arrivent maintenant les paysans de Grandchamp, de Meucos, de Pleudren, de Monterblanc, de Saint-Avé. Des commissaires leur barrent la route près du cimetière et les interrogent :

- Que voulez-vous ?

Un jeune homme se détache des rangs et s'exclame :

- Nous voulons mourir pour notre religion ; puis les paysans bousculent les commissaires et arrivent jusqu'à l'église St-Patern. Mais les soldats sont là en bataille ; fusils et balonnets entrent en action ; l'attaque des paysans est repoussée, 150 d'entre eux sont faits prisonniers (19).

Vannes semble sauvé ; mais les républicains continuent de trembler, car de partout leur arrivent de sinistres nouvelles.

A l'annonce de la prise de La Roche-Bernard faite à Vannes dans la nuit du 15 au 16 mars par les foyards du 109<sup>e</sup>, le directeur départementale avait expédié des dépêches aux départements voisins et au comité de sûreté générale, pressant l'envoi de forces dans le Morbihan dont « une grande partie était en révolte, notamment les environs de Vannes, les districts de Pontivy, de la Roche-Bernard, de Rochefort où commandait de Silz et de Josselin aux mains du comte de Bondainvillers ». En attendant ces renforts le Directoire publia une « Adresse aux habitants des campagnes » pour les engager à ne suivre les chouans.

La réplique à ce manifeste ne se fit pas attendre et vint quelques jours plus tard de la Roche-Bernard où deux inconnus se présentant à la chapelle Notre-Dame déposèrent un papier sur le bureau du Comité Provisoire chargé de la police de la ville sous la surveillance des chefs chouans. Ce papier contenait la « Réponse des habitants des campagnes », due sans doute à la plume de Catradoux, chef du comité rochois affilié à l'Association Bretonne. Elle mérite d'être intégralement reproduite car elle renferme l'indication des motifs principaux des prises d'armes de la chouannerie :

#### « Réponse des habitants des campagnes (à l'Adresse du Département) »

« Nous ne nous sommes point armés pour nous entredéchirer les uns les autres, mais bien pour résister à l'oppression et pour faire entendre nos justes plaintes qui, quoi que vous en disiez, ont été trop souvent rejetées.

« Aujourd'hui que vous vous êtes disposés à les écouter et même à les faire valoir, nous allons vous les retracer en peu de mots :

1<sup>o</sup> - Écartez de nous le fléau de la milice et laissez aux campagnes des bras qui leur sont nécessaires : Vous nous parlez d'ennemis qui menacent nos foyers ; c'est là que nous saurons les repousser s'ils viennent nous attaquer ; c'est là que nous saurons défendre contre eux et contre vous les

autres, nos femmes, nos enfants, nos bestiaux, nos récoltes ou périr avec eux.

2° - Rendez à nos vœux les plus ardents nos anciens pasteurs, ceux qui furent dans tous les temps nos bienfaiteurs et nos amis ; qui, partageant nos peines et nos maux, nous aidaient à les supporter par de pieuses instructions et par leur exemple. Rendez nous avec eux, le libre exercice d'une religion qui fut celle de nos pères et pour le maintien de laquelle nous saurons verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

« Rendez à nos campagnes ceux de ces dignes pasteurs que vous retenez dans vos muts et permettez à ceux qui sont eniles de revenir nous distribuer les consolations dont nous avons grand besoin : leur retour ramènera partout la paix, l'union et la concorde.

Telles sont nos principales demandes. Nous y joignons notre vœu pour le rétablissement de la royauté, ne pouvant vivre sous un gouvernement républicain qui ne présente à nos esprits que des idées de division, de troubles et de guerres.

« Vous nous parlez de chefs qui nous égarent ! Nous ne reconnaissons de chef, ni de guide que l'amour de notre sainte religion, de la justice et d'une véritable liberté ; nous sommes tous unis pour la même cause, nous marchons tous au même but et nous sommes tous animés du même esprit.

« Vous venez d'entendre nos demandes ; elles sont trop justes pour que nous puissions jamais nous en départir ; accordez-les et dès ce moment nous acceptons vos propositions de paix et de fraternité » (20).

Au lieu d'exaucer ces vœux si élémentaires et si légitimes, le Directoire républicain du Morbihan résolut de briser par la force toute résistance. Il comptait en effet sur les renforts qu'il avait supplié de lui envoyer et aussi sur les mesures dictatoriales édictées par la Convention. Le 18 mars, cette Assemblée avait mis les insurgés hors la loi et porté contre les prêtres réfractaires un nouveau décret « tranchant comme la hache du bourreau ou le couperet de la guillotine », la mort, dans les vingt-quatre heures suivant leur arrestation :

« Jamais, conclut Pierre de la Gorce, dans son *Histoire religieuse de la Révolution Française*, (t. II, p. 325), depuis Diocletien, édit plus terrible n'avait été porté contre la religion du Christ. »

#### ERLANNIG

1) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1653, *État du produit des récoltes à Redon en 1776*.

Leta Connoux, *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Rennes 1909) p. 29, 33, 37.

2) Archives départementales du Morbihan, C, *subdélégation de Redon, dossiers de l'impôt du vingtième 1750-1756 à Rieux, Saint-Vincent, Peillac etc...*

3) de Gouyon, *La Chouannerie au pays de Redon* (1936) chap. 2 et 3. Roger Grand, *La Chouannerie de 1815*, p. 23.

Gabory dans son livre, *les grandes heures de Venée*, p. 17, résume ainsi la condition des paysans de l'Ouest vis-à-vis de leurs seigneurs : « ce qu'on a appelé le droit du seigneur, n'a jamais existé, tout au moins dans l'Ouest de la France. » Un proverbe breton dit quelque chose d'analogue : « An oll Vretoned a zo tudjentil. » (Tous les Bretons sont gentilshommes).

4) Cochin : *Les sociétés de pensée en Bretagne à la veille de la Révolution*, I, p. 40.

À la veille de la révolution, les États de Bretagne, grâce à la noblesse, avaient récupéré les droits perdus sous Colbert et permitrent aux Bretons de payer moitié moins d'impôts. Cf. Necker, *De l'administration des Finances* de la France (Paris 1784), I, p. 281 de Carné, *Les États de Bretagne et l'administration de cette province jusqu'en 1789* (Paris 1875), t. II Appendice III.

5) De Gouyon, op. cit., p. 28 et 29.

6) Archives départementales du Morbihan, série C, subdélégation de Vannes, Redon, La Roche-Bernard. Rôles de l'impôt du vingtième en 1756 dans les paroisses de Theix, Sulniac, Questembert, Molac, Limerzel, Peulac...

Léon Dubreuil, *Les vicissitudes du domaine congéable pendant la Révolution* avec carte des limites de l'usage du Bro-Erec, en tête de l'ouvrage, avant l'introduction.

Chénon, *L'Ancien droit dans le Morbihan*, dans *Revue Morbihannaise*, Tome IV, 1894, p. 33 et 65.

7) L'histoire de cette région fut une lutte incessante, soit contre Rome (56 avant J.C.) soit contre les Mérovingiens et Carolingiens.

8) Roger Grand, op. cit., p. 24-25.

9) Pierre Thomas-Lacroix, *La condition des paysans et les modalités du domaine congéable au pays de Vannes au XI<sup>e</sup> siècle dans Documents relatifs à la vie économique de la révolution* (Besançon 1942) tome II p. 345 à 364.

10) *Procès de la canonisation de Saint Vincent Ferrer*, publié par le Père Fages, 1<sup>re</sup> partie, enquête de Bretagne. Le texte est en latin ou en croix ciselées, bannières, brodeuses, statues sculptées étaient portées en processions, un chant de multiples cantiques composés dans les vieux modes grecs ; le tout se clôturant par des représentations de mystères bibliques dont le peuple était si friand.

11) Dom Guy Lobineau, *Les vies des saints de Bretagne* Paris 1878, T. V. XVIII<sup>e</sup> siècle.

Natrigant, *Le Père Huby*, (Lille 1886).

Père Théry, *Catèchisme de Francheville* (Maest 1957) 2 volumes.

12) De la Villerabel, *Le Sacré-Cœur et les Bretons* 1912.

13) Archives départementales du Morbihan, L x 274.

14) *Archives Parlementaires*, L. XVIII, p. 177, colonne I. Aurélien de Courson, *L'Héroïsme breton pendant la période révolutionnaire* (Paris sans date) p. 8.

15) Des émissaires de Sulniac et de Berric circulent tout aux alentours pour inviter les paysans à des réunions.

16) Archives départementales du Morbihan, Lz 274, *Déclarations des témoins et accusés*.

Albert Macé, *Les affaires du Bondon et de Liziec*, dans *Bulletin de la société Polymathique du Morbihan* 1809 2<sup>e</sup> semestre p. 191 et 192. Bleiguen, *chouans et bleus au pays de Questembert*, Rennes 1947, p. 19 à 21.

17) Albert Macé, *Une élection d'évêque constitutionnel à Vannes* (mars 1791) Nantes, 1886.

Fugène Corgne, *Pontivy et son district pendant la Révolution*, Rennes 1938, p. 177-179.

18) Archives Parlementaires, T. LIX p. 141-144.

19) Cadic, *Histoire populaire de la chouannerie en Bretagne dans Paroisse Bretonne de Paris*, mai 1911.

20) Archives départementales du Morbihan L.267 et 270, citée par H. Le Breton, *La Roche Bernard*, t. II, p. 156, 157.



## Les Livres...

### Breuriezh Vreizh 1790 D'Erwan Ar Menga



Le bi-centenaire de la guerre d'indépendance américaine a été l'occasion pour nous, Bretons, de nous rappeler qu'un de nos compatriotes, Armand Tuffin de la Rouerie, dit « Le Colonel Armand », a joué dans cette guerre un rôle primordial, plus important que celui de La Fayette. Mais La Fayette était franc-maçon ; or, il est bien évident, qu'en ce XVIII<sup>e</sup> la Maçonnerie française avait de larges ramifications : autant en Occident que dans le Nouveau

Monde... La Fraternité des Loges (comme pour toutes Sociétés initiatiques)... N'était pas un vain mot !

Alors que La Rouerie était breton il allait être, à l'origine de la Chouannerie. C'était assez pour que les manuels d'Histoire de France exaltassent l'un et oubliassent l'autre.

Comme La Fayette, La Rouerie était un libéral favorable, au début, aux idées de la Révolution. Mais il déchantait vite en constatant que, loin de prendre en charge les aspirations du peuple (exprimées dans les Cahiers de Doléances), les députés à l'Assemblée Nationale chausaient les bottes de la monarchie et renforçaient la centralisation et le despotisme. Il fonda alors un mouvement clandestin pour le rétablissement des droits de la Bretagne et l'écrasement de la Révolution, qu'il appela « l'Association Bretonne » (Breuriezh Vreizh).

Il sut réaliser une organisation remarquable, d'une très grande puissance et d'une très grande efficacité. Il prit contact avec les princes émigrés à Coblenz qui le nommèrent commandant en chef pour la Bretagne. Un plan minutieux d'insurrection fut mis au point. Les armes étaient prêtes. Dix mille Bretons devaient se soulever le jour où l'armée royaliste et l'armée prussienne approchaient de Châlons-sur-Marne, et marcher aussitôt sur Paris.

Mais l'armée de Brunswick n'atteignit jamais Châlons ; elle fit demi-tour, de façon inexplicable, à Palmy. (Certains historiens, - avec preuves sérieuses - ont même parlé d'un marché ; c'est fort probable ?)

Quelques mois après, La Rouerie, épuisé de fatigue, mourut en attendant l'exécution de Louis XVI.

On n'a pas souvent l'occasion de lire un ouvrage d'Histoire en langue bretonne, surtout un ouvrage de qualité.

C'est pourquoi il n'est pas de bretonnant cultivé qui ne mettra en bonne place dans sa bibliothèque l'excellent livre, fort bien illustré, d'Erwan Ar Menga.

AR SELLETAER

N.B. - Pour la circonstance, nous recommandons - à nouveau - le livre de Job de Roince, paru en son temps sur La Rouërie :

commande aux :

Éditions LANORE  
1, rue Palatine  
75006 PARIS

Prix : 27 F. Ajouter 5 F., pour l'envoi postal.

## Les suites d'un mauvais coup

Lors de notre dernier «SKOED» (SK. VII), nous avions entretenus nos Amis et Lecteurs, d'une opération dénuée de scrupules, émanant de la fille Le Minor et de son chevalier servant, le sieur Serge Paillart. Ces personnes s'étaient abusivement intitulés : président et vice-président du «SOUVENIR BRETON».

Les faits remontent à 1975 et, suite au détournement - par ces gens - de nos biens, nous engageâmes à leur encontre une coûteuse procédure d'abord en Référé, à

seule fin de récupérer ce qui était indispensable, pour assurer la parution de «SKOED» (caisse, fichier, etc...).

Puis, en égard au préjudice notoire apporté par les deux intéressés, à la composition typographique de notre dernier cahier, avant le «bon à tirer»; notre conseil, (malgré son maigre budget) se résolut à intenter une action en dommages, contre Le Minor Armèle et Paillart Serge.

Avec les lenteurs proverbiales, les attendus, du Tribunal d'Instance, nous sont enfin parvenus, assez surprenant; mettant, les frais de poursuite à notre charge!

A notre charge!! Entre-temps, cependant, un autre verdict (aussi insondable) s'est manifesté de par le Destin; Paillart avait écrit - me concernant dans le numéro 1 de son petit fascicule, mal ronéotypé... (après le Riffre) que j'avais donné «un coup d'épée dans l'eau».

Grâce aux Dieux, je garde toujours l'épée à la main! et ce, pour le bon combat.

... Alors que Paillart, ce garçon, toujours pressé, sur la route: est allé s'engloutir dans l'eau d'une mare, au pays de Retz, où là, il trouva la mort.

C'était un soir du 13 avril 1977...

Ce voyage, certes tragique; était le point final d'une courte vie...!!!

SIC TRANSIT...

R. TULLOU

P.S. - Texte écrit fin 77.



59

## LES ACTIVITÉS DU SOUVENIR BRETON KOUN BREIZH (1983-1984)

### Nos réalisations en plaques murales et stèles

Avec un certain retard; retard motivé - l'an passé - par l'état de santé de notre Président, il y eût à la fin de l'année 1983 l'inauguration à Rennes, au cours d'une cérémonie: cinq plaques de bronze apposées sur les édifices historiques de la ville.

Cette cérémonie à laquelle participèrent le Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne M. Le Treut, la Municipalité de Rennes en la personne d'un de ses adjoints à la Culture, de nombreuses personnalités rennaises dont il faut mentionner: le Cardinal Archevêque, le vénérable historien de la Bretagne, M. Pocquet du Haut-Jussé et tant d'autres, envers lesquels nous nous excusons de ne pouvoir les citer ici. De plus, nos amis de toujours, ceux qui suivent avec beaucoup de sympathie, les activités de notre Association; tinrent, malgré la froideur de la saison à venir manifester leurs présences.

Il fut procédé, en premier, à une allocation devant l'ancien couvent des Dominicains, fondé par le duc Jean IV après la Bataille d'Auray (1364).

Ce couvent, motivé par un vœux, fut dédié à Notre-Dame de Bonne Nouvelle, dont la rue aujourd'hui, se désigne: rue d'Echange. A noter que c'est en ce lieu qui fut créé, en 1382 par Jean IV l'Ordre de l'Hermine. Également, dans une des salles, où était réfugiée en 1491 Anne de Bretagne, celle-ci entra en pourparlers avec le roi de France, Charles VIII. Nous savons la suite...

Allocation du Président R. Tullou puis, le cortège se dirigea vers la Porte Mordicaise et, où une autre plaque fut inaugurée sur l'une des tours du corps de garde (1442). Cette porte est la seule qui demeure de l'ancienne enceinte de la ville. Elle présente un aspect encore imposant et fort heureusement, a fait l'objet d'un bon début de restauration.

C'est par cette porte qu'entraient, de temps immémorial, les Souverains Bretons, lesquels, après avoir prêté serment de respecter les franchises de leurs sujets, se dirigeaient vers la Cathédrale, toute proche, pour la cérémonie du sacre.

Après ce second arrêt, le cortège se dirigea, pas très loin, à la droite de la rue de la Monnaie, à l'ancien Hôtel des Monnaies Ducal, lequel subsista là, jusqu'en 1418. Plus tard, cet Hôtel (actuellement le Mess des Officiers de la Garnison) devint le siège de la Commission Intermédiaire des États de Bretagne et ce, jusqu'à la Révolution.

Une allocation, très documentée, fut donnée par notre ami Michel Duval.

Après quoi, le cortège prit la direction de la rue Saint-Yves, en un lieu qui était jadis la «Garde-Robe Ducal».

Aujourd'hui après la destruction, il y a 20 ans, du vieil hôtel de Pallys, la Banque de Bretagne occupe l'emplacement, entre la rue Saint-Yves et le quai, lequel était bordé par l'ancienne muraille gallo-romaine, détruite fâcheusement.

Cette plaque, côté rue Saint-Yves, apposée sur la façade de la Banque, rappelle qu'en ce lieu, se déroula le mariage, par procuration, de l'Infortunée duchesse Anne, avec Maximilien, futur empereur du Saint-Empire.

L'ambassadeur de Maximilien était le comte de Polhén et, celui de la Duchesse: Jean III de Gibon, l'ancêtre de notre ami le comte de Gibon-Porthoët (19 novembre 1491).

Après ce temps d'arrêt, pour entendre un exposé très documenté de Michel Duval; nous primes la direction de l'actuelle rue Victor Hugo et où se situait jadis le couvent des Cordeliers, dont il reste encore des parties très visibles; autant dans une cour que de bâtiments, incorporés dans des constructions plus récentes (local d'un imprimeur).

C'est donc pour une façade aspectant la rue Victor Hugo que la plaque du «Souvenir Breton» se situe.

Le texte de cette plaque mentionne que, au début de 1789, se tint la dernière réunion des États de Bretagne.

Nous ne pouvons pas, dans ce bref compte-rendu, aborder le détail, de ces instants dramatiques de notre histoire, instants qui furent le prélude d'un drame où la Bretagne perdit ses Droits et Libertés, garantis par le Traité de 1532.

Michel Duval fit un brillant exposé de cette douloureuse page de notre histoire.

Après ce périple des cinq inaugurations, la Municipalité reçut les participants à l'Hôtel de Ville, pour un vin d'honneur.

16 SEPTEMBRE 1984

### Inauguration de trois stèles en mémoire de la conjuration bretonne et de la Chouannerie

Une trentaine de personnes, parmi lesquelles on relevait la présence de M. Philibert Dore Graalin, Vice-Président du Souvenir Vendéen, du comte de Rohan Chabot (Association bretonne) et de plusieurs membres des Amis de Jean Chouan (Chouannerie Mayennaise) (Yves Floch) s'étaient donnés rendez-vous ce dimanche là, à 10 heures, à l'appel du Souvenir Breton. Une stèle de bronze aux lettres dorées apposée l'avant veille par nos soins à l'entrée de l'ancienne chapelle accolée au bâtiment Louis XIV rend désormais hommage à Aimé Picquet, chef de la divi-

60



## Suite de nos activités...

Il reste à communiquer à nos Amis et Lecteurs, la suite des cérémonies d'inaugurations prévues dans un temps proche et à venir.

Le 15 décembre à Ancenis, sur l'une des tours du Château, inauguration d'une plaque à l'occasion du millénaire de la ville. Les principaux événements de la cité-frontière sont mentionnés dans le texte.

En début 85, à Nantes, inauguration, rue Malherbes, d'une plaque souvenir et en hommage au grand compositeur Paul Ladmirault; lequel vécut une grande partie de sa vie dans l'immeuble du N° 11.

Pour des dates, non encore fixées, deux plaques sont à poser à Bain de Bretagne: Adolphe Orain, écrivain et Folkloriste et, le Chanoine Guillotin de Corson: hommage à ses importants travaux relatifs à l'histoire régionale.

Deux autres plaques, prêtes à poser, sont en attente, d'accords locaux, et à Plourivo:

- l'une, en hommage au Duc Alain Barbe Torte, victorieux des hordes Vikings en cette localité (1936).

- la seconde, c'est un hommage à un contemporain, Yann Schier + 1936, instituteur, promoteur de l'enseignement du breton dans les écoles. Il fut le créateur de l'Association « Ar Faiz » laquelle depuis près de 50 ans, mène le bon combat en faveur de notre langue.

D'autres plaques sont en cours de réalisation. Nous y reviendrons dans le temps à venir à Plouguel (l'Écrivain J. Prié).

A noter, dès aujourd'hui, que nous commençons la réalisation d'un mémorial à St-Aubin du Cormier et, non seulement en hommage aux morts bretons de 1488, mais aussi un hommage aux soldats anglais et allemands venus combattre, aux côtés des Bretons, pour l'indépendance de la Bretagne (cérémonie prévue pour juillet 1986).

Nous envisageons donc, une importante cérémonie, placée sous le signe d'une rencontre européenne. Nous en reparlerons.

## Nos communiqués (suite)

### Bas les pattes, Monsieur Prouteau ! N'annexez pas le Sud de la Bretagne à la Vendée !

Depuis le décret scélérat de PÉTAINE et LAVAL qui a séparé la Loire-Inférieure du reste de la Bretagne, malgré les protestations véhémentes des élus nantais, et surtout la mise en place de la région totalement artificielle des soi-disants « Pays de Loire », tout est fait pour faire oublier aux habitants de Loire-Atlantique leur histoire et principalement le fait que le Pays Nantais fait partie de la Bretagne depuis plus de 1 000 ans et qu'il n'a jamais existé de Bretagne sans Nantes et le Pays Nantais.

Pour cette année 1985, nous avons récemment décidés d'ériger une stèle monolithe à Jangland pour août de cette année. Nous y reviendrons.

La Rédaction

## Dernière heure...

L'adoption par la Municipalité de Rennes d'un nouveau « logo » informatique (un R vert sur hachures vertes !!!) nous a profondément attristé.

Elle ne nous a pas surpris...

Depuis quelque temps en effet, cédant à des préoccupations publicitaires voire électorales, la Ville a cru bon, pour ses relations publiques, de choisir un nouveau « look », à l'instar d'une vulgaire entreprise capitaliste !!!

Il est douteux que l'élection de ce sigle destiné à s'insérer dans le logiciel informatique des futures télécommunications urbaines en cours d'élaboration, rehausse l'image de marque de notre cité. Ce ne sera sans doute qu'un « gadget » culturel de plus...

Symbole de l'honneur de notre cité, les mouchettes d'hermines qui figurent sur son blason depuis des siècles, le sont aussi de sa fidélité à la Bretagne.

Avec les autres associations bretonnes de la ville, nous entendons que sa municipalité s'attache davantage à souligner l'incontestable appartenance bretonne de Rennes et contribue par tous moyens à la glorifier.

Dans cette attente, nous resterons vigilants.

Le Souvenir Breton  
Koun Breizh

R. TULLOU

hommes de Vendée, de faire figurer parmi eux les Bretons du Sud Loire-Atlantique, comme ABELARD, né au Pallet et qui a toujours revendiqué avec fierté ses origines bretonnes.

Le SOUVENIR BRETON, qui travaille depuis plus de 30 ans à faire connaître au maximum de Bretons l'histoire de Bretagne, estime que la limite du tolérable a été franchie. Bas les pattes, Monsieur PROUTEAU ! N'annexez pas le Sud de la Bretagne à la Vendée sinon les habitants de Loire-Atlantique vont finir par se fâcher !

Le Pays de Retz et le vignoble nantais sont bretons depuis que la Bretagne existe, c'est-à-dire depuis le IX<sup>e</sup> siècle et les limites du département de la Vendée et du département de Loire-Atlantique correspondent approximativement aux anciennes limites du Poitou et de la Bretagne qui ont duré aussi plusieurs siècles. Les seules modifications tiennent au choix fait par les « paroisses » des « marches séparantes » ou « marches avantagées » de Bretagne et Poitou, en 1790, de se rattacher à la Vendée ou à la Loire-Inférieure. C'est ainsi que Saint-Philbert-de-Boissais a opté pour le premier département et Thouais pour le second.

Que les habitants du Bas-Poitou et ceux du Sud de la Bretagne se soient trouvés solidaires à partir de 1793 dans la résistance aux colonies infernales et que beaucoup d'entre eux aient partagé le même sort atroce, c'est là un fait historique que personne ne contestera mais 5 à 10 années de guerre sont peu de choses à côté de 10 siècles d'histoire. Que de nombreux Vendéens soient venus vivre et travailler en Bretagne, principalement dans l'agglomération nantaise, c'est là aussi un fait qui illustre la traditionnelle hospitalité des Bretons. Bretons et Vendéens ont beaucoup d'affinités et sont confrontés à beaucoup de problèmes similaires ? Une solidarité active doit s'exercer entre les responsables économiques et politiques de Loire-Atlantique et de Vendée dans de nombreux domaines.

Mais une telle coopération n'est possible que sur des bases claires, sans arrière-pensées et sans visées annexionnistes. M. Gilbert PROUTEAU ne rend vraiment pas service à la Vendée et aux Vendéens en cherchant à annexer le Sud de la Bretagne dans ses écrits, mais il étale ainsi sa méconnaissance de l'histoire et son mépris des hommes. C'est bien dommage pour lui mais cette imposture doit être démasquée au grand jour. Le nouveau livre de Gilbert PROUTEAU obéit sans aucun doute à des mobiles assez sordides, mais il n'est en aucun cas au service de la vérité. Un tel ouvrage déshonore et disqualifie son auteur. Les habitants de Loire-Atlantique s'en souviendront.

Pour rappel: disons que la « Vendée » n'est qu'une abstraction administrative n'exprimant aucune entité ethnique, historique, etc..., une création de la Révolution, sans plus !

Et c'est bien un amalgame de divers « Pays ». Le Nord de cette « Vendée » a été très marqué, autant des présences bretonnes, au cours de l'histoire, que d'une certaine mobilité des frontières. Exemple: Boulin et ses environs furent « détachés » de la Bretagne dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'autres communes insistèrent pour demeurer bretonne... Ce fut en pure perte... Les Français commandent!... comme disait Mirabeau!

D.H. - « Le Canard Enchaîné » nous parle de Gilbert PROUTEAU, dans son n° du 20 juin et concernant ses activités, - pas du tout « Pays de Loire » (cette fois!) mais... d'activités relevant plutôt de fantasmes sexuels.

Ce personnage, entend non seulement complaire (dans son anti-bretonnisme) au baron Guichard mais, il est soucieux de faire de l'argent avant tout... notamment, dans une littérature très licencieuse...

Notre Apologue du vice s'entend donc, avec des raffinements spéciaux; faire du profit avec la diffusion d'un ouvrage: « Les miroirs de la Perversité » Éditions Albin Michel - Paris.

PROUTEAU parle non seulement au nom des « Vendéens », (sic) mais, en la circonstance associe ses activités: quand à l'histoire... à une apologie - très alimentaire - des bas et vils instincts de notre société décadente. Sérieux paradoxe, n'est-ce pas ?

PROUTEAU, homme pornocrate, est donc véritablement une « gloire » pour les « Pays de Loire »...

Nous nous devons, à venir révéler ce personnage, devant l'Opinion régionale!

C'est chose faite!

R.T.

N.B.: Un certain Reynald SECHER a cogité récemment une thèse dite « novatrice » (sic), 3<sup>e</sup> cycle, sur « Anatomie d'un village vendéen: la Chapelle Basse Mer » (?). Nous nous contenterons de mettre ce monsieur, dans le même sac, que le sieur PROUTEAU.

## Bientôt une rue de l'Abbé Grégoire à Rennes Un choix très regrettable estime Koun Breizh - Le Souvenir Breton

C'est avec consternation et tristesse que de nombreux Rennais et Rennaises, ainsi que de nombreux Bretons et Bretonnes du reste de la Bretagne, ont appris la décision

récemment prise par le Conseil Municipal de Rennes de donner à l'une des nouvelles rues de la ville, le nom de l'ex-abbé GRÉGOIRE, KOUN BREIZH - LE SOUVE-

NIR BRETON, organisation qui œuvre depuis 30 ans pour faire connaître aux habitants de la Bretagne leur histoire, estime qu'il s'agit là d'un choix très regrettable et souhaite que le Conseil Municipal de Rennes revienne bien vite sur cette décision malheureuse.

On peut prêter toutes sortes de qualités et de mérites à l'ex-abbé Henri GRÉGOIRE (1750-1831) et le faire passer pour un philanthrope. Il y a cependant une chose que les Bretons ne peuvent pas oublier, pas plus que les habitants des autres régions qui possédaient elles aussi en 1789, des langues riches et vivantes. C'est que l'ex-abbé GRÉGOIRE fut le grand théoricien et le grand propagandiste de la politique de destruction des langues et des cultures populaires. C'est lui qui présenta à la Convention du 16 Prairial de l'An II le tristement fameux « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française », rapport qui devait inspirer pendant près de deux siècles la politique officielle de répression et de persécution linguistique, dont les Bretons ont particulièrement souffert.

Il est incompréhensible que ce soit une Municipalité de gauche, sous un Gouvernement qui affirme vouloir rendre leur dignité et leur droit de vivre aux langues et cultures

régionales, qui choisit de donner à l'une de ses rues le nom d'un personnage aussi odieux. On imagine mal la Municipalité de Tel Aviv donner le nom de GOEBBELS à l'une de ses nouvelles rues où la Municipalité d'Addis-Abeba donnant le nom de MUSSOLINI à l'une de ses places...

Manifestement, la bonne foi des élus rennais a été surprise et la plupart d'entre eux n'étaient sans doute pas éclairés sur le véritable rôle de l'ex-abbé GRÉGOIRE lorsqu'ils ont choisi de donner son nom à une rue. Il n'est pas trop tard pour revenir sur cette erreur et trouver un autre nom à cette rue. L'histoire de Rennes et de la Bretagne ne manque pas de personnalités, parfois injustement oubliées, qui ont été de véritables philanthropes et qui ont consacré leur vie au peuple des humbles et des exploités au lieu de chercher à les humilier et à les nier dans leur culture et dans leur langue.

KOUN BREIZH - LE SOUVENIR BRETON se tient à la disposition des élus rennais pour leur proposer un large choix de noms d'hommes et de femmes qui ont bien mérité eux, la reconnaissance des générations actuelles et à venir.

## La Ligue Française de l'Enseignement désormais disqualifiée en Bretagne

La Ligue FRANÇAISE de l'ENSEIGNEMENT étant jusqu'ici considérée en Bretagne et ailleurs, comme une institution extrêmement sérieuse et respectable jouant un rôle tout à fait positif dans notre pays dans le domaine si important de l'éducation. Cette institution risque d'être désormais totalement disqualifiée aux yeux des habitants des 5 départements bretons et des innombrables Bretons qui vivent hors de Bretagne.

Elle vient en effet de faire paraître sous le titre fallacieux « LA BRETAGNE » un ouvrage de poche destiné aux enfants de moins de 14 ans qui est un prodige d'incompréhension et de malhonnêteté peu commune. En effet, sans même s'arrêter aux nombreuses erreurs contenues dans l'ouvrage et aux insupportables clichés habituels, cet ouvrage accompli le tour de force en 256 pages d'ignorer complètement NANTES et la LOIRE-ATLANTIQUE. C'est à peine si le nom de Nantes, qui en fut la capitale pendant plusieurs siècles, est cité une seule et unique fois dans le long développement consacré à l'histoire de Bretagne.

S'il y a une région en France et en Europe dont l'unité géographique, climatique, humain culturelle et écono-

mique est particulièrement forte, c'est bien la Bretagne dont les limites n'ont pas bougé pratiquement depuis plus de 1 000 ans.

Nantes dont tous les grands monuments du passé rappellent de façon éclatante la personnalité profonde, reste la métropole économique de la Bretagne, en dépit de tous les avatars administratifs. Il est inconcevable de prétendre présenter la Bretagne en 1984 en ignorant le cinquième de son territoire et le quart de sa population. Ceci est d'autant plus grave, qu'il s'agit d'un ouvrage destiné aux jeunes enfants, qui risquent de ne pas avoir d'autres éléments pour juger.

KOUN BREIZH - LE SOUVENIR BRETON proteste avec vigueur contre la parution de cet ouvrage foncièrement malhonnête et met en garde tous les parents et les éducateurs pour éviter que leur bonne foi ne soit surprise. Il est indigne de la Ligue Française de l'Enseignement d'avoir laissé paraître un tel ouvrage et il est urgent, si elle ne veut pas ternir plus encore son image en Bretagne qu'elle retire cette édition déplorables de la vente pour la remplacer rapidement par un ouvrage plus complet et plus honnête.

## Trois grands Bretons du XV<sup>e</sup> siècle injustement oubliés aujourd'hui en Bretagne

KOUN BREIZH - LE SOUVENIR BRETON qui travaille depuis plus de 30 ans à faire connaître aux Bretons l'histoire de leur pays, constate que trop souvent encore

des municipalités de Bretagne continuent à donner à des rues, à des places ou à des bâtiments publics le nom de personnages qui ont eu un rôle néfaste et parfois même

odieux à l'égard de la Bretagne et des Bretons. C'est ainsi, hélas, que l'on trouve des rues Gambetta dans beaucoup de villes des 5 départements Bretons. Il y a quelques années, une municipalité de Nantes, mal informée, n'a pas hésité à baptiser une de ses nouvelles rues du nom du sinistre Anatole de Monzie, et tout récemment, la ville de Rennes a donné à une nouvelle voie le nom de l'ex-abbé Grégoire, ce qui a soulevé un tollé général dans la population. Ces choix malheureux sont d'autant plus consternants que l'histoire de la Bretagne est riche en hommes et en femmes, qui ont joué un rôle positif pour la communauté humaine et qui sont souvent injustement oubliés aujourd'hui.

KOUN BREIZH - LE SOUVENIR BRETON propose aujourd'hui à l'intention du public et en particulier des élus Bretons les noms de 3 grands Bretons de la fin du Moyen-âge et de la Renaissance, qui ont joué à leur époque d'une grande notoriété dans d'autres pays d'Europe et qui sont presque totalement ignorés aujourd'hui en Bretagne. Le premier est un sculpteur, le second un musicien et le troisième en Flandres. Chacun des trois nous a laissés jusqu'à aujourd'hui des témoignages de son génie créateur.

Laurent MARC'HADOUR, sculpteur en Andalousie

Les touristes qui se rendent à Séville, la quatrième ville d'Espagne par la population, ne manquent pas de visiter sa gigantesque Cathédrale Gothique, qui est par sa taille la troisième plus grande église d'Europe après Saint-Pierre de Rome et Saint-Paul de Londres. Dans cette cathédrale, peu d'entre eux se doutent que les plus belles sculptures, en particulier celles qui décorent les portes de la Nativité et du Baptême, de chaque côté du portail occidental, sont dues à un artiste Breton, Laurent MARC'HADOUR en Espagne, Lorenzo MERCADER (ou MERCADANTE) qui travailla à Séville de 1454 à 1568. On lui doit aussi des statues en terre cuite et un très beau tombeau en albâtre.

Laurent MARC'HADOUR dont on connaît pour l'instant peu d'éléments biographiques, a dû naître en Bretagne (alors État indépendant, dynamique et prospère) sous le règne du Duc Jean V (1399-1442). Sa présence en Andalousie au XV<sup>e</sup> siècle n'a rien d'inouï. Les marins et négociants Bretons étaient alors très nombreux dans les ports d'Espagne. Ils occupaient tout un quartier de Sanlúcar de Barrameda, l'avant-port de Séville. Plusieurs d'entre eux se joindront d'ailleurs quelques années plus tard aux équipages de Christophe COLOMB et de MAGELLAN.

Inconnu en Bretagne, Laurent MARC'HADOUR (Lorenzo MERCADANTE) fait actuellement l'objet d'intenses recherches de la part de chercheurs de l'université de Séville et il n'est pas impossible que d'ici peu des révélations ne viennent jeter une lumière nouvelle sur la vie et l'œuvre de ce grand sculpteur Breton de la fin du Moyen-âge.

Jacques COLLEBAUD, musicien en Italie

Laurent MARC'HADOUR était probablement mort quand est né à Vitré, dans le pays de Rennes, Jacques COLLEBAUD à une date actuellement inconnue mais se situant probablement aux environs de 1500 à l'époque d'ANNE DE BRETAGNE. Ecrasé militairement en 1488 par la France, la Bretagne n'était plus un État indépendant mais son union avec la France n'avait pas encore été officiellement proclamée. On ignore les raisons qui poussèrent Jacques COLLEBAUD à quitter la Bretagne pour aller s'installer en Italie, à Mantoue, où il devait passer la plus grande partie de sa vie.

Surnommé depuis « Jacques de MANTOUE » et connu sous ce nom dans tous les ouvrages consacrés à l'histoire de la musique, Jacques COLLEBAUD est signalé à Mantoue à partir de 1527 à 1534, il est maître de Chapelle de la Cathédrale. Il meurt à Mantoue en 1559. Ce contemporain de Jacques CARTIER a laissé une œuvre musicale très importante, essentiellement religieuse, qui a été intégralement réédités aux États-Unis en 1971.

Jean BRITO, un des pionniers de l'imprimerie en Europe

Né à Pipriac, près de Redon, sans doute sous le règne du DUC JEAN V, Jean BRITO choisit lui d'aller vivre dans l'Europe du Nord et il s'installa à Tournai, dans les Flandres, comme « maître de l'écriture ». Les archives de la ville de Bruges dont il fut citoyen, conserve la trace des cotisations annuelles qu'il paya à la gilde de Saint-Jean, de 1454 à 1483. Il serait mort en Flandres en 1484, il y a donc exactement 500 ans cette année.

Jean BRITO, dont certains ont voulu faire au XVIII<sup>e</sup> siècle le véritable père de la typographie avant GUTENBERG, a été, cela est incontestable, un des pionniers de l'imprimerie en Europe et particulièrement dans les Flandres. Les archives de Courtrai, les archives de Bruges et la bibliothèque Nationale de Paris conservent des incunables sortis de ses ateliers et rédigés les uns en français, d'autres en flamand et d'autres encore en latin. Curieusement l'année même où il mourut, le premier atelier d'imprimerie entra en service dans son pays natal, à Rohan, dans le centre de la Bretagne, en décembre 1484.

Ces trois Bretons dont les noms mériteraient d'être donnés à des rues de Communauté Bretonne et de passer ainsi à la postérité, témoignent à la fois de l'esprit créatif des Bretons et de leur goût de l'aventure depuis le Moyen-âge. Il est probable que beaucoup d'autres hommes et femmes de notre histoire mériteraient d'échapper aussi à l'oubli. KOUN BREIZH - LE SOUVENIR BRETON lance un appel à tous les Bretons et Bretonnes qui s'intéressent à l'histoire de Bretagne pour lui faire connaître ainsi les faits qu'il conviendrait aujourd'hui de révéler au plus grand nombre des habitants de la Bretagne.



## NOS MANIFESTATIONS A VENIR ...

### LE GRAND FOUGERAY DIMANCHE 23 AOUT 1987

REUNION COMMEMORATIVE AUTOUR  
de la STELE de la BATAILLE de JANGLAND

Tous les amis du Souvenir Breton sont invités à se réunir ce jour-là, en fin de matinée, autour de la stèle commémorative érigée au lieu-dit JANGLAND, à la mémoire de la victoire décisive des troupes du roi ERISPOE, chef des Bretons, sur les armées impériales franques et germaniques.

Cette stèle a été inaugurée on le sait, l'an dernier, en présence des autorités locales et régionales. L'opinion bretonne n'a pu être avisée à temps de cet événement.

Cette année, tous nos compatriotes sont attendus au Grand-Fougeray (prendre la route conduisant de ce bourg à Messac et prendre à gauche, à environ 2 km 500, suivre environ 2 km jusqu'au lieu-dit le Haut Jangland à gauche).

Rendez-vous à 11 heures.

### JEUDI 28 JUILLET 1988

ANNIVERSAIRE DU CINQUIEME CENTENAIRE DE LA  
BATAILLE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

INAUGURATION DU MEMORIAL EDIFIE  
SUR LA LANDE DE LA RENCONTRE

A L'INITIATIVE DU SOUVENIR BRETON

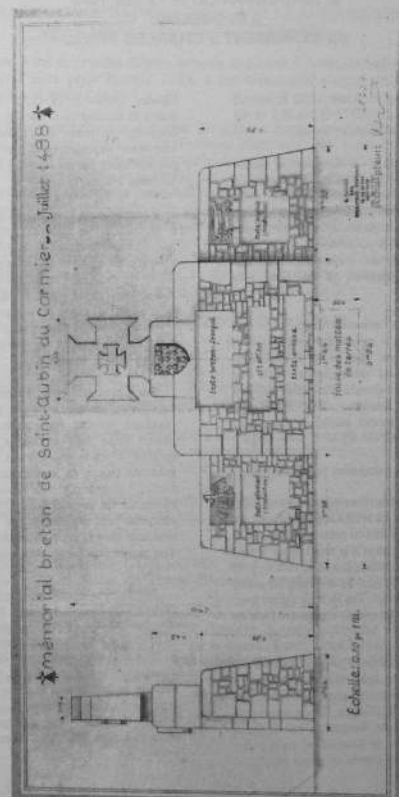
Diverses dispositions ont déjà été prises, en accord avec la municipalité de Saint-Aubin-du-Cormier, dont le Comité des Fêtes a fixé, le 7 mai, le programme des manifestations.

Un terre-plein d'accès sera aménagé du côté de la route de Sens.

Le devis en a été approuvé, ainsi que la maquette du monument, conçue par notre président, Monsieur Raffig TULLOU.

L'inauguration officielle du nouveau monument, se déroulera le jour de l'anniversaire de la Bataille. Une participation internationale est envisagée, à la mémoire des combattants anglais et allemands qui combattirent dans les rangs bretons.

Cette cérémonie s'inscrit dans une suite de manifestations qui s'étageront, au bourg de St-Aubin, du 24 au 30 juillet et dont le programme sera donné par ailleurs.



**INSTALLATION de deux stèles à PLOURIVO  
et INAUGURATION le 12 mai 1985  
à PLOUGUIEL  
du MONUMENT à CHARLES PRIEL.**

Le Président et moi avons rendu visite le samedi 11 mai au maire de PLOURIVO (C.-d.-N.) et lui avons remis deux stèles du Souvenir Breton :

- La première destinée à commémorer la grande victoire remportée en 937 par le prince Breton Alain Barbe-Torte sur les bandes normandes d'ICON. Pour plus de commodité, elle sera placée, non pas au milieu de lande de Lancerf, à proximité des anciennes croix qui y avaient été redressées au début du siècle, mais sur le mur de l'Hôtel de Ville lui-même, du consentement de la municipalité, qui procédera à sa fixation.

- La seconde, près de l'ancienne école, sur le mur d'un immeuble voisin de la mairie qui sert aujourd'hui de lieu de réunion et où une petite bibliothèque communale est en cours d'installation. Elle est destinée à perpétuer la mémoire du grand militant breton Yann SOHIER, fondateur d'AR FALZ, qui fut pendant de longues années instituteur dans cette commune, avant la guerre 1939-45.

Ces deux stèles seront inaugurées prochainement.

De là, nous nous sommes rendus dans l'après-midi, dans la localité voisine de PLOUGUIEL, près de TREGUIER, et avons procédé en présence du maire et avec l'aide d'un artisan du pays à la fixation sur le mur d'enceinte de l'ancien cimetière, face à la mairie, près de l'église, d'une stèle bilingue, au souvenir du grand écrivain breton Charles Priel. Sur la stèle figure avec les armes de la Bretagne, un extrait en Breton d'une de ses œuvres.

Ce n'est que tardivement en 1937 que Charles Priel revint se fixer en Bretagne, après une vie aventureuse qui le conduisit successivement, après ses études, au petit séminaire de TREGUIER, en Russie auprès de son épouse alors lectrice de français là-bas avant la guerre 1914-18, puis après la Révolution, en Pologne et à Paris, à partir de 1923 auprès du grand comédien

Charles Dullin à la Gaité Montparnasse. Acteur, auteur et metteur en scène Ch. Priel qui était doué de beaucoup de talent et d'humour, nous a laissé de nombreux scénarios en breton dont plusieurs ont été publiés dans la revue Al Liamm, après sa mort, survenue à Marseille en 1957.

Le lendemain 12 mai, à l'issue de la messe célébrée à l'église en sa mémoire, nombreuses étaient les personnalités bretonnes qui avaient bravé le mauvais temps pour assister à l'inauguration de la stèle. Le maire de Plouguel la découvrit en ôtant le drapeau breton qui l'enveloppait, prononça quelques paroles, puis céda la place à Ronan Huon, président de l'Association des écrivains de langue bretonne, qui évoqua longuement la personnalité originale du disparu, enfant du pays.

Au nouveau Centre Culturel de Plouguel, une exposition, préparée avec soin, avait réuni en plusieurs vitrines, manuscrits, articles de journaux, photos ayant trait à l'auteur, à sa famille, à son enfance, à ses voyages, à ses œuvres, en particulier, quelques pièces de sa correspondance avec Charles Dullin. Un montage vidéo, sur l'écrivain et le vieux Plouguel fut projeté dans la salle voisine. Puis les assistants au nombre d'une centaine environ se réunirent dans la salle restauration communale, autour d'un banquet copieux et fort bien servi sur place.

Parmi les personnalités, nous avons relevé la présence de M. Per DENEZ, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes (Haute Bretagne), de M. BOUESSEL du Bourg, écrivain, de Madame VEFA de BELLAING etc. représentant Skol ar Brezonek, et les associations fédérées autour du Kuzul ar Brezhoneg. La réunion se termina sur le chant du "Bro Gozh". Dans la soirée fut projetée dans une salle de Trégulier le film d'Henni Caouissin "Le Mystère du Folgoët" auquel avait concouru Ch. Priel dans le rôle de Salain ar Foll.

M.D.

1987

**INAUGURATION PROCHAINE de TROIS STELES du SOUVENIR BRETON  
à VITRE et à BAIN-de-BRETAGNE.**

Ces trois stèles ont déjà été exécutées depuis près de deux ans à notre initiative. Leur inauguration programmée l'une et l'autre pour l'année 1985, a été repoussée à cette année pour des raisons indépendantes de notre volonté.

La première est destinée à perpétuer le souvenir du grand ministre breton Pierre LANDAIS. 1985 marquait en effet le cinquième centenaire de l'attentat dont avait été victime le conseiller du duc François II. La stèle commémorative sera apposée dans le courant de l'été sur le mur de l'ancien Hôpital de la Ville faubourg du Rachat, édifié sur l'emplacement de sa maison natale. Seuls les travaux de restructuration du quartier consécutifs au départ de cet Hôpital se sont opposés jusqu'à ce jour à cette opération, qui sera réalisée dans le courant de l'été. Rappelons qu'une journée organisée sous l'égide des Amis de Vitre est venue marquer fin décembre 1985 cet anniversaire : concert de musique ancienne à Notre-Dame de Vitre, concours de dessin placé sous le patronage du Conseil Culturel de Bretagne représenté par notre ami J. Bouessel du Bourg, conférence enfin du professeur J. Kerhervé de l'Université de Brest au Foyer Culturel, en la présidence du député maire M. Pierre Méhaignerie et du secrétaire du Souvenir Breton. La stèle est ainsi libellée :

**A la MEMOIRE de PIERRE LANDAIS**  
Né à Vitre en 1430, mort à Nantes en 1485.  
GRAND TRESORIER du DUCHE SOUVERAIN  
de BRETAGNE.

Il apporta une participation marquante à l'essor  
économique de la Nation Bretonne.

Il succomba, victime des intrigues ambitieuses  
de certains de ses contemporains.  
SOUVENONS-NOUS !

A Bain-de-Bretagne, ce sont des difficultés urbaines très voisines qui ont conduit la Direction du Souvenir Breton à retarder l'inauguration de deux stèles consacrées l'une et l'autre à des historiens bretons du XIXème siècle, natifs du pays.

L'une à la mémoire du Chanoine GUILLOTIN de CORSON historien religieux, auteur du Pouillé et des Grandes Seigneuries de Haute Bretagne, sur l'ancienne propriété de sa famille, aujourd'hui transformée en résidence sociale.

L'autre, à l'historien et folkloriste P. ORAIN, destinée à remplacer une autre plus ancienne et plus modeste à l'emplacement de l'ancien Hôtel de la Croix Verte, dans le centre de la ville. La pose de ces deux stèles sera annoncée prochainement dans la presse locale, en accord avec les autorités municipales et M. Constant Hubert, conseiller de région.



70

## APPEL AUX BRETONS FIDELES

### ANNIVERSAIRE de la BATAILLE de JENGLAND-BESLE (22-23 août 851)

Le 25 août 1986, le "Souvenir Breton" a commémoré solennellement cet important anniversaire par l'inauguration d'un monument au lieu-dit Jengland en Fougeray-Beslé. Nos compatriotes furent invités à se joindre à nous pour cette manifestation.

C'est à Bains-sur-Oust, on le sait, que se réfèrent à une tradition accréditée par le récit du grand historien La Borderie, notre président-fondateur R. Tullou avait réalisé (1952) une statue au souvenir de Noménoë, l'artisan de la première victoire de Ballon (22 novembre 845), en qui les Bretons continuèrent à vénérer leur premier "roi". Or il apparaît de découvertes historiques récentes que La Borderie, utilisant à tort la relation d'un combat beaucoup plus important qui se déroula le 22 août 851 entre les armées de Charles le Chauve et de son fils et successeur Erispoë, a donné de l'affaire de Ballon une description fautive et en a déduit des perspectives également erronées.

Lorsque Noménoë qui était parvenu à rétablir son autorité sur toutes les marches de la Bretagne, s'éteignit le 7 mars 851 à Vendôme, à l'occasion d'une de ses incursions militaires, l'autorité de son fils Erispoë n'était encore nullement assurée en Bretagne. Il lui fallait compter avec l'influence de son cousin et rival Salomon qui ne devait jamais se démentir, sa filiation ne lui conférant qu'une puissance de fait, qui pour être pleinement reconnue devait bénéficier aussi bien de l'aval des Bretons que de celui du nouveau roi franc Charles le Chauve. Cette accession capitale ne sera obtenue que grâce à une grande victoire remportée sur les années royales qui se soldera par la reconnaissance pour la Bretagne du statut de Royaume.

Erispoë, en effet n'avait point accompagné Noménoë à Vendôme, demeuré en Bretagne, il se trouvait au monastère de Redon, lorsqu'à l'annonce de son décès, il prit l'initiative dès le 10 mars, de confirmer et d'étendre en faveur de cette abbaye de précédentes donations faites par son père, au nom du défunt empereur Louis Le Pieux. Secondé par l'attitude toujours rebelle du comte Lambert de Nantes, le nouveau chef persévéra dans la ligne stratégique

adoptée par Noménoë. Devant cette résistance, Charles le Chauve chercha à obtenir l'appui de ses frères. Lors de l'entrevue de Meerssen en mai. Tous trois s'engagèrent à se prêter mutuellement secours, pour faire rendre raison à leurs "sujets" révoltés. Fort de l'appui en particulier de Louis le Germanique, le roi Franc tint assemblée générale en juin à Roucy, où fut décidée une expédition militaire vers la Bretagne, destinée principalement à soumettre le Comte Lambert et son allié breton.

La présence de l'ost du prince franc est signalée dans les Annales le 3 juillet à Lezigné près de Seiches sur le Loir, et le 16 août à Juvardel sur la Sarthe. Puis c'était l'offensive : une semaine après, l'armée franque s'avancit jusqu'à la hauteur du pont de Beslé, sur la Vilaine, où elle se heurta aux avant-gardes de l'armée bretonne qui entreprirent de lui barrer le passage à l'endroit où passait la ancienne voie romaine de Nantes à Corseul. Cette localisation est établie grâce aux Gestes des Saints de Redon, qui citent le domaine de JENGLAND comme étant le lieu où les Francs fourragèrent deux combattants de l'armée d'Erispoë. Une description circonstanciée de la bataille nous est fournie par un fragment des Annales utilisées dans la suite par le moine Reginon de Prüm, avec une date erronée (860). Les engagements durèrent trois jours.

Le premier, la ligne frontale de l'armée franque constituée de mercenaires saxons reçut le choc de la cavalerie bretonne qui l'effraya et la dispersa. Les bretons, selon leur coutume, avaient mené une action mobile de harcèlement, très meurtrière, sur les arrières de cette première colonne, interdisant son repli et sa protection. La lutte reprit le lendemain au petit jour, pour s'achever sur une infortune plus grave encore. Entre temps, Charles accablé par l'effroi de cette nouvelle attaque nocturne, s'était enfui à la dérobée abandonnant pavillons, tentes et tout le vestiaire royal.

Devant ce spectacle, les Bretons envahirent le camp franc déserté, le pillèrent et se mirent en devoir de poursuivre les colonnes des Francs en fuite... le succès était complet. Plusieurs grands feudataires du royaume franc périrent sur ce champ de bataille, parmi eux Vivien comte de Tours et abbé laïc de St-Martin

de Tours, Gauzbert le Jeune, fils de Rorgon, comte du Maine, le comte palatin Hilmerad. Les Bretons firent de nombreux prisonniers qui furent relégués en Bretagne.

L'année suivante, le 23 août 852, au premier anniversaire de cette victoire, Erispoë faisant donation aux moines de Redon, en signe de reconnaissance les "randremes" de Mouais et d'Aguliac, en Fougeray, soit les deux tiers de la paroisse qui avait été le théâtre de sa réussite.

Les conséquences de cette nouvelle victoire bretonne, plus importante que celle de Ballon, furent capitales. En épargnant à la Bretagne de nouveaux ravages de la part des Francs, elle imposa pour l'avenir une redéfinition des rapports liant les Bretons aux Francs. Le 6 novembre 851, le roi Charles se trouvait à St-Martin de Tours, lorsqu'il se résolut à recevoir le nouveau chef des Bretons. La rencontre eut lieu à Angers et les Annales de St-Bertin nous apprennent que "le fils de Nominoë", par la dation des mains fut accueilli et lui furent donnés, tant les insignes royaux que la puissance jadis dévolue à son père, étant ajouté en outre, le Rennais, le Nantais et Retz. L'accord conclu était double : d'un côté Erispoë jurait fidélité au Roi, de l'autre il recevait en contrepartie, la puissance de la Bretagne toute entière, ainsi que sur le Retz qui à l'époque carolingienne était une "vicaris" dont la partie

Nord était délimitée par Bouin, le cours de la Loire et celui de la Sèvre et Maine. Cette concession permettait au nouveau prince de contrôler l'estuaire de la Loire dans sa totalité. Surtout la Bretagne se voyait reconnaître officiellement le statut de regnum. Cette pratique était déjà ancienne dans l'empire carolingien ainsi qu'en témoignent les précédents de l'Aquitaine et de la Bavière.

Mais elle avait toujours été restreint en faveur des membres de la dynastie carolingienne. Dans le cas de la Bretagne, Charles le Chauve s'inclinait devant une antique aspiration ravivée au temps de Morvan, en confiant désormais ce "regnum" à un chef breton qu'aucun lien de famille n'attachait à la souche carolingienne. Il est enfin très curieux de constater que la concession du tiers de la Bretagne à Salomon, cousin de Erispoë, succéda de très près à la mort du fameux comte Lambert (852) et à la destitution de son frère. La marche Franque (ducatus) ne sera reconstituée que six ans plus tard (858), en faveur de Robert le Fort, ancêtre des Capétiens qui recevra alors le Côté d'Anjou.

M. DUVAL

Réf. - A. Chedeville et H. Guillotel - La Bretagne des Saints et des Rois - Rennes "Ouest-France" Université, p. 278 à 292.

### 200ème anniversaire de la mort de LA CHALOTAIS (1785) à Rennes.

L'année 1985 aura été l'anniversaire de la mort d'un vaillant défenseur des libertés de la Bretagne, toujours affrontées en son époque qui fait des exactions constantes d'un Pouvoir central, malgré les Droits reconnus, par le Traité d'Union de 1532 !

Au cours du XIXème siècle, sur son hôtel particulier, là où il mourut, une plaque-souvenir fut apposée, laquelle à ce jour est trop peu lisible, vu la hauteur.

R. T.



Abonnez-vous à "SKOED"

Soutenez l'action du "Souvenir Breton" pour la Tradition bretonne et, pour l'avenir de notre Pays.

## L'UN de nos COMMUNIQUES...

### UN "POSTE DE POLICE" OU UN PSEUDO VILLAGE DE VIEILLES MAISONS BRETONNES A LA LISIERE DU PAYS DE VITRE ?

Il y a un an et demi, M. Michel COINTAT, Député R.P.R. d'Ille-et-Vilaine et ancien maire de Fougères, lançait l'idée de créer entre Fougères et Vitré un pseudo "village de vieilles maisons bretonnes" constitué de maisons enlevées dans les différents pays de Bretagne. Ce village, prétendait-il, allait attirer 100.000 visiteurs dès la première année et au moins 250.000 au bout de cinq ans.

Situé à proximité de l'autoroute Paris-Rennes, il ne pouvait en effet manquer d'attirer les touristes venant en vacances dans notre pays.

Le Souvenir Breton, KOUN BREIZH, qui œuvre depuis plus de trente ans pour faire connaître aux Bretons leur histoire, ne peut, avec l'ensemble des associations qui s'occupent de sauver et de mettre en valeur le patrimoine de la Bretagne que dénoncer le caractère absurde et choquant d'un tel projet, conçu par un politicien totalement étranger à la culture bretonne. Un tel projet technocratique ne pourrait d'ailleurs mener les collectivités qui s'y engageraient qu'à un échec économique cuisant. Il y a en Bretagne des centaines d'ensembles de maisons rurales absolument admirables qu'il faut s'efforcer de conserver et de mettre en valeur dans leur site mais il serait absurde et même criminel d'arracher des maisons paysannes ou des chapelles à leur environnement d'origine pour les entasser dans un espace de "luna park" pour touristes pressés.

Le projet paraissait abandonné à la satisfaction générale mais il vient de réapparaître sous le nom grotesque de "Ty Polis", "Ty", ou "Ti" en breton c'est la maison et si "polis" signifie "ville" en grec, en breton c'est simplement la police et "Ty Polis" pour les Bretonnants, c'est le "poste de police", de quoi déclencher un immense éclat de rire dans toute la Bretagne ! Cette dénomination ridicule montre bien dans quelle ignorance et quel mépris les auteurs de ce projet tiennent la Bretagne et les Bretons.

De grâce, Monsieur COINTAT, laissez nos maisons bretonnes à leur place ! Et si vous tenez tant à ce type de projet de pacotille, retournez à Paris ! Il paraît justement que l'on va y construire un "Disneyland".



NOTERRE BREVVOA  
SOUVENIR BRETON  
KOUN BREIZH

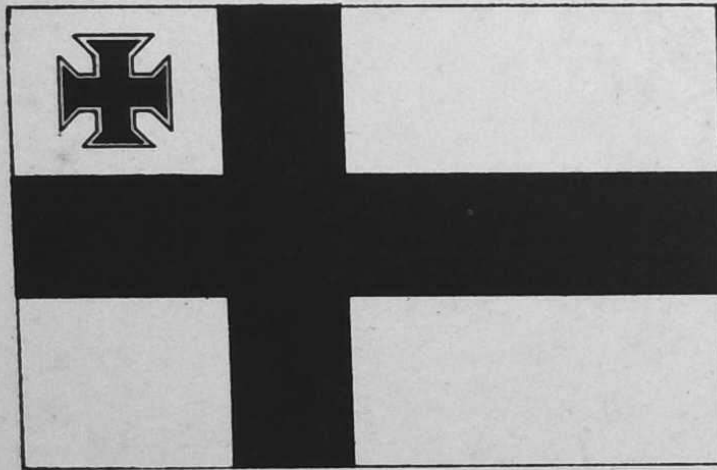
NETRA NA DEN NE VIRO  
OUZHIMP DA GERZHOUT  
WAR-DU AR PAL !

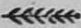


RIEN NI PERSONNE  
NE NOUS EMPÊCHERA  
DE MARCHER VERS  
LE BUT !

(KAN DA KORNOG)





2. ancien drapeau  de combat \_terre et mer